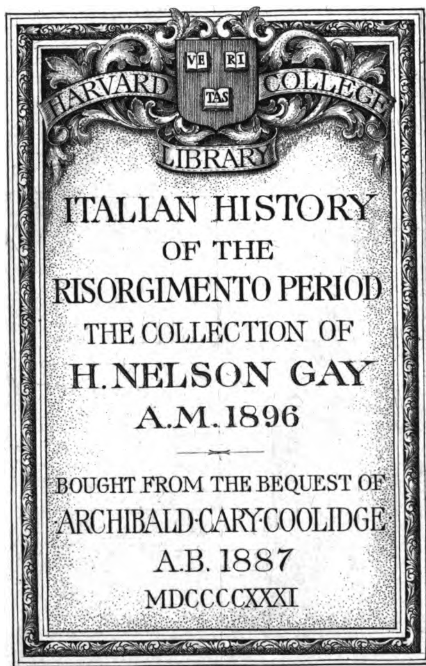



HARVARD COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD·CARY·COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

Garibaldini - France 1870

Mon cher E. Laberge
Voici le factum, victime de l'immaculée
[illegible] à vous
Bordone

L'ARMÉE DES VOSGES

ET

LA COMMISSION DES MARCHÉS

RÉPONSE A M. DE SÉGUR

PAR

LE GÉNÉRAL BORDONE

Chef d'État-major général de l'Armée des Vosges.

> La fureur populaire, violente comme un orage, n'en a que la durée ; la multitude n'étant point organisée, ne peut former ni suivre aucun plan ; les excès commis par l'aristocratie sont moins féroces, mais plus prolongés ; elle proscrit non par masses, *mais par listes*.
>
> Revêtue de formes plus légales, couverte du masque de l'honneur et de la justice, et se servant du mépris comme d'une arme empoisonnée, elle s'efforce de *diffamer ceux qu'elle condamne et de flétrir ceux qu'elle tue*.
>
> L'esprit de corps qui l'anime la rend constante dans ses haines et veut conserver le mal qu'elle a fait.
>
> Le parti populaire ne se venge que sur les corps, le parti des grands attaque l'honneur ainsi que la vie.
>
> Comte DE SÉGUR.

PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE DE RICHELIEU, 61
1873

AVANT-PROPOS

Il ne faut pas qu'on puisse supposer que ceci soit un plaidoyer *pro domo suâ* ; il s'est passé, depuis la fin de la guerre de 1870-71, trop de faits dans lesquels j'ai été directement intéressé, pour qu'il me soit nécessaire encore de prouver que les odieuses imputations de certains personnages de la presse ou de la majorité réactionnaire de l'Assemblée, en ce qui concerne mon casier judiciaire, ne reposent que sur un malentendu.

Dans mon procès en Cour d'Assises à Paris, les 28, 29 et 30 juin 1872, et contradictoirement avec les assertions de l'avocat général Benoît, il a été prouvé que la condamnation pour escroquerie (1) était une condamnation par défaut, car l'alibi a été établi par de nombreux documents authentiques ; il a été prouvé, en outre, que rentré chez moi à Avignon, à la fin de 1861, c'est-à-dire après la campagne des Deux Siciles, et malgré des recherches faites simultanément aux Greffes d'Avignon et du département de la Seine, je n'ai pu avoir aucun renseignement sur une affaire passée ou pendante, et

(1) Une condamnation pour escroquerie, à deux mois de prison, et par défaut ; que les jurisconsultes et les habitués des parquets jugent de quelle nature devait être une *escroquerie* qui entraînait une pareille condamnation.

que de plus, on ne m'a officiellement informé de cette condamnation pour me réclamer 25 fr. d'amende, que lorsque les délais pour en appeler étaient expirés (1).

Cependant, jamais dans leur haine aveugle, les ennemis de la République n'avaient su, dans l'énumération des motifs de mes procès et condamnations, pousser l'infamie jusqu'à dénaturer les textes, comme a su le faire l'honorable, comte de Ségur.

A la page 397 du *Journal officiel*, première colonne, troisième alinéa, on lit : « M. le garde des sceaux a bien voulu communiquer à la commission l'extrait du casier judiciaire de M. Bordone, il a subi trois condamnations, dont une pour *détournement d'objets*, et une pour escroquerie. »

Le casier judiciaire dit : pour détournement d'objets *saisis*, et l'ouvrage cité plus haut prouve qu'en cette circonstance, j'eus à subir les conséquences de la maladresse d'un de mes employés qui déplaça un appareil de sonde à mines qui avait été mis sous séquestre.

M. le rapporteur Ségur pourra dire que l'oubli de ce mot *saisis* est le résultat d'une erreur involontaire de sa part ; je ne lui ferai pas l'honneur de discuter avec lui, on ne discute pas avec de pareilles gens, on les écrase sous leurs propres infamies, à coup de démonstrations irréfutables.

---

(1) (Voir affaire Bordone, pages 137, 138, 139, 140, 141, 220, 221, 222), Paris, librairie de l'écho de la sorbonne, rue Guénégand, 7).

Je le répète d'ailleurs, ceci n'est pas un plaidoyer *pro domo suâ*, ma personnalité est complètement en dehors du débat, et M. le rapporteur Ségur, qui a fait demander au garde des sceaux l'extrait de mon casier judiciaire, aurait pu, par la même occasion, lui demander les causes de mon arrestation en mai 1871, et de ma mise au secret, pendant 21 jours, au moment où se produisait à la Chambre des Députés l'interpellation de Bastard ; il aurait pu lui demander aussi les causes des visites domiciliaires faites dans ma maison à Avignon, pendant que je terminais à Macon le licenciement de notre armée, et qui furent autorisées par le général Le Flô, qui me faisait parvenir en même temps des témoignages de haute satisfaction, pour les services que j'avais rendus à mon pays pendant la guerre et pendant la période du licenciement. C'est la même main qui venait de signer au même moment la reconnaissance du pays pour les services rendus, et l'ordre de perquisition provoqué seulement par une dénonciation absurde, inepte du parti clérico-légistimiste d'Avignon.

Condamnation pour escroquerie en 1860, internement à Marseille en 1871, visites domiciliaires dans le but de s'emparer des documents officiels qui forcent les calomniateurs au silence, ou qui les flétrissent quand ils ont parlé, voilà par quels moyens on essaie d'étouffer la voix et de paralyser les manœuvres de ceux qu'on redoute ; mais celui que les efforts coalisés des ennemis de la République n'ont pu abattre, et qui a *bec et ongles* pour répondre à vos diffamations et à vos calomnies,

messieurs les réactionnaires, a pris ses précautions :

Si, après avoir échoué cent fois dans vos tentatives, vous parveniez à le faire *disparaître*, il resterait après lui, des gens tout aussi capables, non pour vous réduire au silence (car votre fonction ici-bas est de diffamer et de calomnier), mais pour vous marquer au front ; et il ne vous sera plus possible, désormais, de nous faire condamner, *par défaut*, à une peine quelconque.

D'ailleurs, qu'avait à faire avec la question des marchés mon casier judiciaire ? M. de Ségur, aurait dû au moins, à l'appui de la thèse qu'il soutient, trouver un seul cas, dans lequel mon intervention comme particulier ou comme chef d'état-major de l'armée des Vosges, pût être l'objet d'une critique quelconque.

Si c'est ainsi que se conduisaient, à l'armée des Vosges, ceux qui avaient un casier judiciaire, que devaient donc être ceux qui n'en avaient pas ?

Ami lecteur, quand vous serez arrivé au bout de ce petit volume, ce sera à vous de juger en dernier ressort, si j'ai le droit de dire au rapporteur de la Commission des marchés, le nommé de Ségur, que je peux être fier d'être un escroc comme je suis, et que je mourrais de honte si j'étais un comte comme il est.

BORDONE.

A M. DE SÉGUR

Avant de mettre en parallèle, alinéas par alinéas, les assertions de M. de Ségur et les documents officiels qui en démontrent la fausseté ou la mauvaise foi, il est bon de faire remarquer, que dans la partie qui concerne l'armée des Vosges, il est question de toutes sortes de choses et nullement de marchés; la Commission dont M. de Ségur est le rapporteur porte cependant le nom de Commission des marchés; il est vrai, qu'à l'exemple de M. Fournier qui, lors de la discussion des lois sur l'enseignement, avoua naïvement que le but politique de l'interpellation était atteint, M. de Ségur termine son rapport en disant comme conclusion : « Qu'en dehors des corps réguliers, il ne peut y avoir ni garantie pour les finances, ni armée sérieuse, ni opérations militaires dignes de ce nom; que l'apparition des corps-francs coïncide avec les guerres malheureuses et les discordes civiles, et qu'ils ont souvent fait plus de mal à la France que l'ennemi. »

Nous n'avions pas besoin de lire ce rapport, pour être édifié sur les procédés d'inquisition et de discussion de l'école jésuitique à laquelle appartiennent les ducs, marquis et comtes des Commissions de l'Assemblée de Versailles, mais il ne peut nous déplaire de mettre, à côté de

leurs prétentions à détruire la République, les naïvetés et les platitudes qu'ils éditent pour lui faire un procès.

M. de Ségur dit, page 596 de l'*Officiel*, 2e colonne, dernier alinéa :

« Le comité de salut public de Lyon, qui se croyait non moins propre que le gouvernement de Tours, à diriger les opérations militaires, offrit à l'unanimité, le 8 septembre, le commandement supérieur des corps-francs aux généraux Garibaldi et Cluseret. »

Je ne demanderai pas dans quel but M. de Ségur a accouplé ici ces deux noms ; est-ce que, par le fait que les Lyonnais auraient eu l'idée d'appeler à eux le général Garibaldi et M. Cluseret, *qui leur étaient également inconnus*, il prétendrait établir quelque corrélation entre le caractère de l'un ou de l'autre ? je n'aurais qu'à lui rappeler ce qu'il a été de son devoir de lire, et ce qu'il a lu certainement dans l'ouvrage que j'ai publié il y a deux ans, sous ce titre : *Garibaldi et l'armée des Vosges*.

A la page 14 on y lit ceci :

En passant à Lyon pour me rendre à Tours, j'appris qu'on y avait formé le projet d'appeler à la fois dans cette ville Garibaldi et M. Cluseret, et qu'une députation était déjà partie pour Chambéry, où l'on prétendait que le général venait d'arriver.

Je ne fis qu'un bond du chemin de fer à l'hôtel de la place des Terreaux : il était dix heures du soir et je me fis annoncer à M. Challemel-Lacour, qui voulut bien me recevoir immédiatement ; à la demande que je lui adressai, relativement à l'arrivée de Garibaldi à Chambéry, il me répondit qu'il ne savait rien de précis, mais qu'il désirait beaucoup qu'il pût venir à Lyon, où sa présence serait de la plus grande utilité pour mettre un terme aux agitations qui rendaient en ce moment très-difficile la position des administrateurs du chef-lieu du département du Rhône. Sur mon conseil, il envoya à une adresse que je lui indiquai à Gênes, une dépêche dans laquelle il demandait à être renseigné sur l'endroit où se trouvaient Garibaldi et ses fils, et où il les priait de se rendre le plus tôt possible à Lyon.

A cette dépêche expédiée de Gênes à Caprera par Canzio, le gendre de Garibaldi, il fut répondu quelques jours plus tard que, « par ordre » de l'administration supérieure et pour la sûreté de l'État, le télé- » gramme était retourné à son auteur, sans avoir été communiqué au » destinataire. »

Cependant, après avoir dit à M. Challemel-Lacour que Garibaldi ne collaborerait jamais, et pour quoi que ce soit, avec M. Cluseret, et après en avoir reçu cette réponse : « Oh ! qu'il ne craigne rien, qu'il vienne » et il nous rendra les plus grands services; quand à Cluseret, s'il arrivait » à Lyon, cinq minutes après il serait arrêté par mon ordre, » je me rendis à Chambéry où Garibaldi ni aucun des siens n'avaient paru.

Plus loin, page 109, on lit ceci au bas d'une dépêche que j'adressais au Préfet du Rhône, le 4 novembre 1870 :

Vous devriez savoir cependant que nos conseils ne sont pas si mauvais à suivre. Souvenez-vous de mon premier passage à Lyon, et de *Cluseret*.

Puis en note au bas de la page :

On se souvient qu'au moment de son premier passage à Lyon, lorsqu'il fut question, entre le Préfet du Rhône et le chef d'état-major, de M. Cluseret dont on annonçait l'arrivée prochaine à Lyon, après les explications données par le colonel Bordone qui avait vu M. Cluseret à l'armée méridionale, en 1860, à la fin de la campagne des deux Siciles, le Préfet du Rhône avait annoncé qu'il le ferait arrêter s'il venait à Lyon ; la suite des événements a prouvé qu'il avait eu tort de ne pas le faire.

On peut encore lire à ce sujet, la fin des documents numéro 44 de la 1re édition, 41 et 63 de la nouvelle édition de cette année, et de tout cela il ressort clairement qu'entre M. Cluseret et le général Garibaldi, il n'y a aucune espèce d'assimilation à faire, — s'il est encore, en France, des républicains qui croient à l'honorabilité et au désintéressement du premier, je les plains, et il est de mon devoir d'essayer de les détromper ; mais je défends à qui que ce soit d'essayer d'accoupler ainsi la vertu au vice, le dévouement à l'égoïsme, le désintéressement au mercantilisme, et le républicanisme le plus pur à la spéculation politique la plus éhontée.

A la 3me colonne, 1er paragraphe, M. de Ségur dit :

« A Marseille, c'est aussi vers Garibaldi que se tournaient les regards ; mais on voulait que les corps placés sous ses ordres se

recrutassent exclusivement parmi les étrangers. » « QUI ON » « Un comité composé d'italiens fut créé : il plaça sous les ordres de l'italien Stallo, dès le 20 septembre, la 1re légion italienne, il écrivit à Caprera, et annonça à Garibaldi que, selon les affirmations de M. Esquiros, le gouvernement de Tours souhaitait voir Garibaldi à la tête des armées françaises : le comité se mit aussi en relation avec le docteur Bordone d'Avignon, en lui avouant que sans lui, on n'obtiendrait rien de Garibaldi, et avec le citoyen Bastelica, en pensant que sans lui on n'obtiendrait rien de l'internationale. »

Ce paragraphe absolument insignifiant, en ce qui concerne des questions de marchés, renferme cependant quelques insinuations malveillantes, car nous verrons plus loin, qu'à propos de ce comité, et notamment de M. Stallo, il est question de dépenses dont la nature et le chiffre n'ont jamais trouvé de similaires à l'armée des Vosges.

Il est vrai, en effet, que lorsqu'au commencement de septembre 1870, sous le patronage du Préfet des Bouches-du-Rhône, commencèrent à se réunir quelques italiens, pour former le noyau d'un corps dont on espérait que Garibaldi viendrait bientôt prendre le commandement, quelques italiens se groupèrent.

On peut dire qu'ils en étaient réduits à la portion congrue; ils ne sortaient de la caserne qu'on leur avait donnée pour logement et qui était située aux Catalans, que pour aller sur le terrain de manœuvres. Deux officiers subalternes, anciens officiers de l'armée Sarde, leur servaient d'instructeurs, lorsqu'arriva à Marseille, M. Stallo, qui ne tarda pas à remplacer la discipline sévère des premiers jours, par un laisser-aller dangereux ; ceci se passait, lors de mon premier voyage à Tours, pour savoir du gouvernement, si l'arrivée de Garibaldi en France était considé-

rée par lui comme un bien pour la défense de notre territoire envahi.

A mon retour à Marseille, je vis installé à l'hôtel de Noailles, un nombreux état-major qui allait le soir se reposer, dans les cafés-chantants et dans les théâtres, des innombrables courses en voiture de la journée; la couleur rouge de la tunique ou de la veste était le fond de l'uniforme, mais les galons, les rubans, voire même les fleurs agrémentaient largement ce qu'on pouvait, à juste titre, considérer comme une bande d'histrions : mais c'était là le fait isolé, le fait unique de M. Stallo et de sa pléïade d'officiers, et lorsque je revins à Marseille, pour y préparer mon départ pour Caprera, j'allai droit à M. Stallo, je lui fis comprendre, quelles seraient pour lui, les conséquences inévitables d'une conduite qui ne pouvait que jeter le discrédit sur le corps qu'on prétendait organiser pour représenter la démocratie italienne et déshonorer le général Garibaldi, dont le nom seul avait permis, au début, de recueillir par souscription, les fonds nécessaires pour faire vivre très maigrement officiers et soldats, qui fesaient le *rancio* à la caserne, moyennant une dépense de 0 fr. 25 par tête.

M. Stallo, loin de faire espérer à ses officiers et à ses soldats l'arrivée prochaine de Garibaldi, faisait tous ses efforts pour leur persuader qu'il ne quitterait pas Caprera, et que c'était à lui qu'il avait délégué le pouvoir de le représenter en France, et de conduire les italiens au combat : déja même il avait agi dans ce sens à Chambéry, où se réunissaient aussi les quelques italiens qui parvenaient à passer la frontière.

Sans faire part de mes démarches ni de mes intentions à personne, j'avais cependant trouvé, lors de mes premiers

voyages à Marseille, un nommé Panni, habitant cette ville depuis assez longtemps, besogneux personnage qui s'estimait très heureux de suppléer à des occupations devenues absolument stériles, par les soins que pouvait réclamer le commencement de l'organisation du 1er bataillon italien, et qui, sur les communications que je lui fis de quelques lettres récentes de Garibaldi et de quelques correspondances du gouvernement de Tours, s'était mis honnêtement et franchement à réunir des fonds de souscription, et à les répartir entre ceux qui habitaient en caserne.

L'hostilité se déclara dès le début entre Stallo et Panni, et c'est ce qui faisait ce dernier envoyer les dépêches que M. de Ségur met en note au bas de la 3e colonne de la page 596, et qui sont ainsi conçues :

21 septembre. — A M. Bordone. — Venez ou répondez — diversement, obligés démissionner.

26 septembre. — Au même : Venite subito, communicazioni urgentissime farvi.

C'est aussi au sujet de M. Stallo qui m'était absolument inconnu, que j'avais télégraphié à Gênes, afin d'avoir sur lui quelques renseignements, et qu'on m'avait répondu par la dépêche qui est au no 2 des documents de mon livre, (Garibaldi et l'armée des Vosges,) et qui est ainsi conçue :

Marseille, Gênes, 226, 19, 28, 3,205.

Colonello Bordone, marsiglia, — resti fra noi, non fidartene — vieni tu — scegli individuo piu serio — vieni avanti sabato.

S. X...

(Traduction). Que ceci reste entre nous — ne te fie pas à cette personne — viens toi-même — choisis un individu plus sérieux — viens avant samedi.

S. X...

J'ignore complètement si le comité Panni ou M. Stallo, a écrit à Garibaldi que : « selon les affirmations de

M. Esquiros, le gouvernement de Tours souhaitait voir Garibaldi à la tête des armées Françaises. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment de mon départ de Marseille pour la Corse et Caprera, M. Esquiros, par impuissance ou pour tout autre motif, était absolument réfractaire pour me favoriser les moyens d'avoir un navire, et qu'il m'obligeait, en quittant la Préfecture, convaincu que Garibaldi pouvait seul réunir en faisceau et utiliser les corps-francs qui s'organisaient partout en province, de lui dire ces paroles qu'on peut lire à la page 16 de mon livre :

Si véritablement vous croyez que l'arrivée de Garibaldi en France soit un danger et non un secours ; si vous croyez seulement qu'elle soit une cause d'embarras pour le gouvernement ; en un mot, si je me trompe et si, en poursuivant mon projet, je risque de faire fausse route et de nuire à mon pays, faites-moi arrêter ; sinon, malgré vous, malgré tous les obstacles, j'irai à Garibaldi et je l'amènerai en France.

Quant à prétendre que : « le Comité se mit en rapport avec moi en m'avouant que, sans moi on n'obtiendrait rien de Garibaldi, » c'est là une assertion que je mets au défi d'appuyer sur un document ou sur un fait quelconque ; je ne recevais mes inspirations que de ma conscience, et je n'en suis plus depuis longtemps à apprendre, que lorsqu'on veut mener à bonne fin une entreprise difficile, il faut savoir être prudent et discret.

Il faut enfin faire remarquer ici, pour en finir avec l'affaire Stallo, que lorsque nous arrivâmes à Marseille, nous ne le vîmes même pas, car il était absent de cette ville, et que lorsque, après nous être installés à Dôle, le bataillon organisé à Marseille fut appelé dans cette ville, ainsi que celui qui s'était formé à Chambéry, M. Stallo et les deux officiers qui s'étaient le plus compromis à Marseille, (MM. Mazza et Zagri) reçurent

l'ordre de s'éloigner de notre quartier général et ne firent plus, dès cet instant, partie d'aucun corps de l'armée des Vosges.

Il est inutile, je pense, de faire ressortir ce qu'il y a d'odieux dans le rapprochement qui termine ce paragraphe : « le Comité se mit en relation avec le citoyen Bastelica, en pensant que sans lui on n'obtiendrait rien de l'*Internationale.* »

Que vient faire ici l'Internationale? Une note mise au bas de la page explique que le Comité italien demandait à M. Bastelica de mettre à sa disposition « les salles du vieux Musée, pour donner les réunions. » Quel rapport cela a-t-il avec l'Internationale, et surtout quel rapport cela a-t-il avec Garibaldi, avec l'armée des Vosges et avec les marchés ?

Je passe au cinquième paragraphe ; il est ainsi conçu :

« Le docteur Bordone, partit lui-même pour Caprera à la tête d'une petite ambassade : il avait avec lui M. Foulc, un jeune avocat d'Avignon et Fra Pantaleo, ancien religieux et compagnon des premières entreprises de Garibaldi: voilà les noms, (publiait dans son enthousiasme le Comité Italien,) voilà les noms que la France entière doit associer à ceux du gouvernement de la République du 4 septembre. »

Je pourrais renvoyer le lecteur à la lecture pure et simple de ce qui se passa à mon départ de Marseille pendant mon passage à travers la Corse, et au moment de l'arrivée dans le port de Bonifacio du yacht *la Ville de Paris*, qu'un simple particulier de Marseille mit gratuitement à ma disposition, au moment où l'un des principaux banquiers de cette ville en avait déjà frêté un plus grand, pour venir me retrouver à un point convenu

d'avance. M. Foulc qui se trouvera bien étonné de se voir qualifié d'avocat, sans en être autrement offensé que moi-même, lorsque les feuilles bien pensantes me qualifient d'apothicaire, m'accompagnait en effet. Quoique d'une grande fortune, il était de ma société, et je lui avais offert de venir avec moi, parce que je le savais désœuvré et amoureux de l'imprévu ; mais il était mon seul compagnon de route, et quant à M. Pantaléo, je fus fort étonné, lorsqu'à l'arrivée de *La Ville de Paris* dans le port de Bonifacio, je le trouvai sur le pont.

Il avait appris à Marseille le départ du yacht et il s'était faufilé à bord ; je l'avais vu en Sicile, pendant la campagne de 1860, sous le costume de moine ; je n'ai jamais eu pour lui aucune considération, mais surtout, je ne l'eusse jamais pris pour confident. Défroqués ou non, les moines m'inspirent une salutaire horreur, et quoique jusque-là, je n'eusse pas de motifs particuliers pour me défier de lui, je n'en éprouvai pas moins, à sa vue, sur le pont du bâteau à vapeur, un sentiment pénible. C'est un être déclassé, qui n'a peut-être pas de mauvais instincts, mais qui doit à sa situation interlope et à sa fréquentation des loges maçonniques d'Italie, en compagnie de son intime ami Frapolli, et aux ressources qu'il en retire et qui ont été longtemps ses seuls moyens d'existence, un besoin continuel de se faire le complaisant, le courtisan et même le serviteur de quelqu'un. — Il est, je le crois, absolument dévoué à Garibaldi, auquel il doit la plus belle action de sa vie, celle d'avoir quitté son couvent au moment de l'attaque de Palerme, mais il vit dans les intrigues et par les intrigues, et comme, après le départ de son grand maître Frapolli de l'armée des Vosges, il était resté au quartier

général et y remplissait les fonctions d'espion, pour le compte du nouveau commandant du corps de l'Étoile, Garibaldi lui signifia, à Autun, d'avoir à quitter l'armée des Vosges.

On peut lire en note, au bas des pages 180 et 181 de mon livre, les circonstances qui motivèrent son expulsion de l'armée des Vosges, dans les premiers jours de décembre 1870.

Viennent ensuite les paragraphes 6, 7 et 8, sur lesquels il n'y a rien à dire, parce que leur signification est absoment nulle.

Garibaldi débarqua le 7 octobre à Marseille.

Déjà, outre le régiment du colonel Stallo, se trouvait à Chambéry une légion italienne de mille hommes, que le Préfet, M. Guitter, équipait sur un crédit gouvernemental de cent mille francs.

Le gouvernement de Tours avait décidé que les corps-francs formeraient l'armée des Vosges, sous le commandement de Garibaldi; la plus grande partie des dépenses de cette armée a été faite sur le crédit du ministère de la guerre.

Je relève seulement ici cette erreur dans la composition de l'armée des Vosges : au début, le décret mettait en effet, sous les ordres de Garibaldi, tous les corps-francs de la zône des Vosges, mais il y ajoutait aussi une brigade de garde-mobile.

Voici à ce sujet, la lettre du général Cambriels qui commandait dans l'Est.

Besançon, le 17 octobre 1870.

Général,

Conformément aux instructions du ministre de la guerre, je dispose la brigade de gardes mobiles des Vosges, composée de trois bataillons, pour en former le noyau du corps qui devra être placé sous vos ordres. Cette brigade, arrivée hier seulement à Besançon, dans un état complet de dénûment, a besoin de quelques jours pour se refaire et s'équiper,

Je donne également des ordres pour que la compagnie des francs-tireurs de Marseille se mette à votre disposition pour servir de base au corps d'éclaireurs et de francs-tireurs qui opérera sous vos ordres avec les troupes régulières dont vous avez pris le commandement.

Je me mets entièrement à votre disposition pour vous faciliter votre œuvre.

Veuillez agréer, général, l'assurance de ma haute considération.

Le général commandant supérieur le rayon de l'Est,

S. A. Cambriels.

Le 9e paragraphe commence ainsi :

« L'expérience et le mérite de nos officiers de l'intendance, permirent à cette armée de vivre et de s'équiper. Mais des dépenses, effectuées en dehors des ordonnateurs réguliers, ont été imputées sur des crédits ouverts par l'État, pour plus d'un million, et sur les fonds des municipalités et des souscriptions pour plusieurs centaines de mille francs. »

Ici M. le rapporteur manque de mémoire et peut-être de bonne foi ; peut-être aussi, son rapport étant déjà écrit, lorsqu'on s'est avisé de me faire appeler devant la commission des marchés, a-t-il trouvé inutile de rectifier des erreurs que ma déposition a rendues évidentes, et que le compte-rendu sténographié de cette déposition, ainsi que les documents que j'ai expédiés d'Avignon à M. de Ségur lui-même, démontreront d'une manière irréfutable.

Il est manifeste, en effet, que malgré des demandes incessantes à Tours, à Besançon et à Lons-le-Saunier, nous n'avions pu obtenir un seul officier d'intendance. Le premier qui nous arriva, fut M. le sous-intendant Baumés qui nous fut expédié seulement à Autun, pendant que M. Sourdeaux et un officier d'infanterie avaient été envoyés près de notre quartier-général, pour y faire une enquête, sur la situation que MM. Frappolli et Baillehache, chassés de notre armée, étaient allé dépeindre à Tours comme désespérante.

On peut lire à ce sujet, les pages 170 et 171 du livre *Garibaldi et l'armée des Vosges*, et la dépêche n° 63 de l'ancienne édition, ainsi conçue :

19 novembre 1870. Guerre à Sourdeaux, quartier-général à Autun. J'envoie au quartier général, M. le sous-intendant Baumés qui, je l'espère, remplira les vues du général Garibaldi.

Signé : de FREYCINET.

Jusque-là, loin d'être aidés par les intendants ou sous-intendants des villes environnantes, nous étions obligés de télégraphier le 24 octobre 1870, à l'intendant de Lons-le-Saunier qui avait mission de veiller à la subsistance de quelques troupes débandées qui appartenaient au Doubs et au Jura, et qui avaient rallié Dôle, sans pour cela être sous nos ordres :

Envoyer pour assurer solde et subsistance de compagnies ralliées. (registre, copie-lettres. Page 13.)

Parmi les documents envoyés par moi à M. de Ségur, il y a une dépêche originale de l'intendant de Besançon, qui nous annonce que l'intendant de Lons-le-Saunier n'est pas arrivé, et qu'il ne peut nous envoyer aucun officier d'administration.

La vérité, sur toute la période qui s'est écoulée depuis le jour de notre arrivée à Dôle, jusqu'à ceux où nous furent adjoints M. Martinet, comme trésorier-payeur général, et M. Baumés, comme intendant, la voici :

On a déjà vu, par la dépêche précédente du général Cambriels, que 3 bataillons de mobiles et une certaine quantité de corps-francs nous étaient expédiés de Besançon, le 17 octobre : avant cette date, nous avions déjà reçu quelques corps détachés, et nous nous battions sur les abords de la forêt de la Serre, au nord de Dôle, et sur les rives de l'Oignon. De nombreux engagements avaient

eu lieu; Menotti Garibaldi et le capitaine Habert avaient rencontré l'ennemi à Gray, le 22 octobre; le 23, nous étions en marche vers Pontailler pour appuyer les troupes sans solidité que le comité de défense de Dijon avait organisées, et contre lesquelles marchait le général de Beyer avec deux brigades, quoique le général Cambriels, à qui nous avions demandé de coopérer avec nous à ce mouvement qui aurait sauvé Dijon de la 1re occupation allemande, nous eut télégraphié :

Général Cambriels à Général Garibaldi, Dôle.

Mes troupes sont très fatiguées, aussi ne puis-je à mon grand regret, coopérer à aucune action offensive éloignée de Besançon : dans quelques jours, si mon organisation s'achève, nous combinerons nos mouvements.

Adressez-vous au comité de défense de Dijon, qui sera très heureux de faire une opération avec vous.

S. Cambriels.

Il nous télégraphiait encore :

Dôle de Besançon, 23 octobre.

Nous nous sommes battus hier, depuis 9 heures jusqu'à la nuit; aujourd'hui ennemi semble nous menacer de tous les côtés et surtout aux deux extrémités de ma ligne.

Il a établi des batteries à Selongey, en avant de Pouilly-les-Vignes, pourriez-vous, au moyen de trains de réquisition, amener quelques bataillons derrière lui, sur son flanc droit. Ce serait chose très précieuse.

S. Cambriels.

Et immédiatement on mit les troupes en mouvement pour secourir le général Cambriels.

L'ordre de marche était ainsi conçu :

23 octobre 1870.

On marchera en chemin de fer sur la route de Besançon directement, et sur celles de Dôle à Mouchard et de Mouchard à Besançon. Je marcherai avec le 1er convoi et les premières troupes qui sont prêtes.

Tout le reste de l'armée, sauf les postes désignés pour garder leurs positions, suivra vers la même direction, suivant les ordres donnés par l'état-major général et en chemin de fer.

On portera tout, munitions et provisions de bouche.

J'espère que les corps que j'ai l'honneur de commander effectueront leur mouvement sans encombrement et sans désordre, et si jamais, chemin faisant, on découvrait des ennemis, j'espère que chacun fera son devoir, et se repliera suivant mes premières instructions, sous les bois et en forêt, dans le cas d'une supériorité sensible du nombre des ennemis.

G. GARIBALDI.

Nous allâmes jusqu'aux abords et sous le canon de Besançon où était le quartier-général de Cambriels, sans rencontrer l'ennemi, et le soir, en rentrant à Dôle à 9 h., après avoir perdu une journée pour notre marche vers Pontailler, nous trouvions à Dôle la dépêche suivante :

Besançon, 23 octobre.

L'ennemi a quitté ses positions de droite et semble s'être retiré pour remonter l'Oignon. Le mouvement que je vous demandais deviendrait donc inutile. En ce moment on m'annonce, 8 heures, qu'ils continuent leur route sur Châtillon-le-Duc et Valentin. Mes troupes ont de bonnes positions.

Signé : CAMBRIELS.

On peut lire tous les détails de cet incident, aux pages 59 et 60 de mon livre, et ce que je raconte ici n'a pas pour but de démontrer que nous sommes allés au secours de Cambriels, mais bien de prouver qu'à cette date du 23 octobre, alors que nous n'avions ni intendants, ni officiers d'administration, nous avions déjà des troupes qui se battaient, quoique nous étant arrivées dans le plus grand dénûment, et que nous les avions nourries et équipées de notre mieux.

Eh bien, à cette date, nous n'avions pas encore reçu une obole, ni du gouvernement, ni d'aucune caisse de l'Etat, ni de personne.

Le premier versement qui nous fut fait par le Receveur des finances de Dôle, porte la date du 24 octobre 1870, et il est ainsi conçu :

DÉPARTEMENT DU JURA
—
Sous-Préfecture de Dôle.
—
Catalogué n° 14.

Nous, E. Gauthiot, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dôle, faisant fonction de sous-intendant militaire, mandons, en vertu de la réquisition qui nous a été adressée par le général Garibaldi, au Receveur des finances de payer à M. le colonel Bordone chef d'état-major, et sur son acquit, la somme de quarante mille francs, formant le solde de celle de cinquante mille que nous avons été invité à tenir à sa disposition.

Dôle, le 23 *octobre* 1870.

Cachet de la S.-Préfecture.

Le Sous-Préfet,

Signé : Gauthiot.

Pour acquit de la somme de quarante mille fr.

Dôle, le 23 *octobre* 1870.

Cachet de l'armée des Vosges.

Signé : Bordone.

Un second document dit :

Catalogué n° 12.

Reçu des mains de M. le Sous-Préfet de Dôle, de la part du colonel Frapolli, la somme de cinq mille deux cent quatre vingt-seize francs, valeur en compte.

Dôle, le 4 *novembre* 1870.

Signé : Bordone.

Et ce sont là les seules pièces portant ma signature, pour une somme quelconque à ma charge dont j'ai pu être tenu de rendre compte.

Vient ensuite le document suivant :

Catalogué n° 15. ARMÉE DES VOSGES.

En exécution de la réquisition qui nous est notifiée par le général Garibaldi, suivant les pouvoirs dont il est investi par le gouvernement de la défense nationale et notamment par la dépêche du Ministre de la guerre et de l'intérieur du 22 octobre courant;

Nous, Sous-Préfet, faisant fonction de sous-intendant militaire;

Mandons à M. le Receveur particulier des finances de Dôle, de payer la somme de vingt-cinq mille francs, pour les dépenses de la guerre, à M. le colonel chef d'état-major Frapolli et sur son acquit, conformément à la réquisition précitée du général Garibaldi.

Fait à Dôle, le 31 octobre 1870.

Le Sous-Préfet,

Signé : GAUTHIOT.

Timbre de la Sous-Préfecture de Dôle, Jura.

Pour acquit de la somme ci-dessus.

Dôle, le 31 octobre 1870.

Le colonel, chef d'état-major,

Par délégation du général Garibaldi,

Signé : FRAPOLLI.

Timbre de l'armée des Vosges.

Voilà qui aurait suffi à M. de Ségur et aux 60 membres de la Commission des marchés, pour prouver suffisamment qne ce n'est que le 22 octobre, qu'une dépêche du ministère a permis au Sous-Préfet, faisant fonction

d'intendant, et par conséquent en l'absence de toute espèce d'intendant, de me faire payer, à moi, une somme de 50,000 francs qui m'ont suffi à faire face à tous les besoins imprévus d'une armée qui a atteint à la fin de janvier 1871, le chiffre de 50,000 hommes, et à M. Frapolli, une somme de 25,000 francs qui se trouva réduite, au bout de trois jours, à celle de 5,296 francs dont j'ai donné quittance.

Mais il fallait pour la Commission, que MM. Frapolli et Baillehache fussent présentés en héros et en victimes, et que ceux qui n'ont pas craint de faire crédit à la République de leur argent, de leur sang et de celui de leurs enfants, fussent alternativement maltraités, emprisonnés et calomnieusement accusés par les ennemis de la République, unanimement et momentanément conjurés contre elle.

C'est en vidant nos poches et celles de nos amis, à qui j'ai restitué ce qu'ils avaient bien voulu me prêter, en cette circonstance, pour soutenir et entretenir nos soldats qui se battaient, que nous avons pu attendre jusqu'au 24 octobre les premiers subsides du gouvernement.

M. de Ségur savait parfaitement cela, je le lui ai dit dans ma déposition et lui en ai offert les preuves ; mais il ne s'agissait pas là de marchés ni de rien qui en eut l'air, il ne m'a pas demandé les preuves officielles, et je n'ai eu à lui fournir que quelques documents insignifiants sur des questions plus insignifiantes encore, et que révèlera, je l'espère, le compte-rendu sténographié.

Il a cependant perdu là une belle occasion de prouver que notre manière d'agir, en cette circonstance, n'avait rien de régulier, et qu'on ne voit pas de ces choses là dans les armées régulières, pour lesquelles il réserve toutes ses tendresses.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans ce que je viens de raconter, c'est qu'après la fin de la liquidation de nos comptes, après l'enquête sur les marchés qui n'ont pu révéler aucun fait à mon compte, je reste créancier de l'État pour une somme de sept mille cinq cents francs, au moins, qui formaient ma caisse particulière avant le 24 octobre : je ne puis en effet, par suite de l'incendie du ministère des finances, où ont été brûlés tous les documents officiels de ma comptabilité, parler des sommes que j'ai pu avancer, dans la suite, sur mes appointements.

Le fait indéniable, accepté après contrôle, par le Ministre de la guerre sur les conclusions de M. l'intendant-général Friant, c'est que je n'ai touché, pour la caisse militaire de l'armée des Vosges, qu'une somme de 55,296 fr. et que j'ai rendu compte d'une dépense de 64,740 fr., avec documents à l'appui.

Tout à l'heure, à propos de M. Baillehache, nous entendrons M. de Ségur, qui sait carresser adroitement tous les ennemis du général Garibaldi et de l'armée des Vosges, dire que ce Monsieur a réussi à justifier de la plus grande partie des fonds qu'il avait reçus (admirez cet euphémisme). Mais j'ai entendu dire plus d'une fois qu'il n'y avait pas de comptabilité mieux tenue que celle des banqueroutiers frauduleux, et que le doit et l'avoir y sont dans un équilibre parfait : seulement il ne reste dans la caisse, ni fonds, ni titres.

Ma comptabilité pouvait se passer de ces habiletés, elle était d'ailleurs tenue par M. Martinet que le gouvernement, sur ma demande, nous donna comme payeur-général, à la date du 29 octobre, ainsi que le prouve la dépêche suivante du copie-lettres, page 30 (verso).

29 octobre 70. 7 h. 30. Martinet Henry. Dr Contles.,
à Lons-le-Saunier.

Par dépêche reçue ce matin à 1 h., ministre de l'intérieur, vous met à notre disposition comme trésorier-payeur-général, et m'informe que cette dépêche servira de commission provisoire. Votre situation sera régularisée aussitôt que possible. Assurez votre service pendant votre absence.

Signé : Bordone.

M. le rapporteur de Ségur déclare que M. Martinet s'est acquitté avec honneur de ses fonctions et tout mon mérite, dans la régularité constatée pour les dépenses de l'état-major, a consisté à m'entourer de gens honnêtes et habiles et à repousser les imbéciles et les fripons.

C'est d'ailleurs avec la comptabilité générale de tous les payeurs et trésoriers du pays où nous avons passé, que la commission de liquidation, malgré l'incendie du ministère des finances, a pu reconstituer toute la comptabilité de l'état major, mais voici qui touche au sublime : J'ai touché personnellement du receveur des finances de Dôle, 50,000 fr. et j'ai donné quittance pour la somme de 5,296 fr. laissée par M. Frapolli, quand il a quitté l'armée des Vosges, le 4 novembre 1870, après y être arrivé le 29 octobre précédent, soit après un séjour de 144 heures.

M. Frapolli à touché 25,000 fr., et n'a été déchargé, vis-à-vis de moi, que des 5,296 fr. dont j'ai donné reçu, et, comme il ne rend pas compte du reste, quoique j'aie moi-même fourni les documents pour une somme de 64,740 fr., on me fait attendre encore aujourd'hui le remboursement de mes avances.

Il est vrai que M. de Ségur dit que M. Frapolli a laissé de bons souvenirs dans notre pays, et que M. Bordone a un casier judiciaire : il a laissé de bons souvenirs, c'est

possible, mais il aurait mieux fait de laisser des comptes en règle. Ce qui n'empêche pas que M. de Ségur a perdu là une belle occasion de prouver que le chef d'état-major de l'armée des Vosges ne procédait pas régulièrement en matière de finances.

Les paragraphes 10, 11, et 12 du rapport sont ainsi conçus :

« Votre commission doit faire connaître l'emploi de ces fonds et le personnel de cette administration improvisée.

« M. Frapolli avait été nommé chef d'état-major général, avec le grade de colonel, M. de Baillehache, intendant du général Garibaldi par décret du 16 octobre 1870; il se concerta immédiatement avec le colonel Frapolli.

« Ce dernier fut confirmé le lendemain dans cette fonction par Garibaldi. »

Je n'ai rien à dire au sujet de ces trois alinéas, si ce n'est, cependant, qu'il doit y avoir une erreur dans la date des nominations dont on parle, car je n'ai pas eu à les examiner bien que l'une d'elles, celle de M. Frapolli, ait été entre mes mains et ait même été oubliée par moi à Besançon, d'où je la fis revenir le 20 octobre pour l'expédier au titulaire, ainsi que le prouve la dépêche suivante extraite de mon copie-lettres(n° 1), page 5 (recto).

20 octobre 1870, à Préfet, Besançon.

Envoyez immédiatement ici une commission du colonel Frapolli que trouverez dans tiroir de table de travail de ma chambre. Nous travaillons sérieusement pour vous couvrir.

S: BORDONE.

On lit au paragraphe 13 :

« L'influence que ces fonctions pouvaient donner près de Garibaldi amena la rivalité du docteur Bordone, qui venait d'être nommé colonel d'état-major : telle fut la première cause des conflits et des retards dans l'organisation de l'armée des Vosges.

Où M. le rapporteur trouve-t-il qu'il y ait eu des retards dans l'organisation de l'armée des Vosges? est-ce à Dôle, où les premières troupes débandées de l'armée de Cambriels, après l'affaire de la Bourgonce, sont par nous ravitaillées avec notre argent de poche et envoyées au feu dès le lendemain de leur arrivée? ou bien est-ce à Lyon et à Chambéry où MM. Frapolli et Baillehache, le premier avec un costume de marchand d'eau de Cologne, le second avec un costume d'intendant d'opéra-comique, étalent leur pompeuse nullité, pendant que je fais télégraphier coup sur coup, au premier de venir prendre son service à l'état-major, et à l'autre de venir organiser les services administratifs, sans pouvoir obtenir de l'un ni de l'autre qu'ils obéissent sinon in extremis aux ordres du général Garibaldi?

Qu'on lise les dépêches suivantes extraites de mon registre copie-lettres:

N° 37, page 4 (verso), à Frapolli et Baillehache, 18 octobre 1870.
Réponse par lettre et avis des raisons de non envoi de pouvoirs de traiter.

Signé: BORDONE.

N° 65. 21 octobre à Intendant de Baillehache à Chambéry.
Invité à venir pour applanir les difficultés administratives, se garantir de la situation de Dumont offrant trente mille chassepots à cent francs.

Signé: BORDONE.

No 131. 25 octobre, Intendant Baillehache, Lyon.
Pourquoi désorganisation des compagnies du génie Trone, Sigaldi? Perte de temps, venez nécessaire.

Signé: BORDONE.

N° 141. 25 octobre à général Garibaldi, à Amanges
Je désigne la compagnie des francs-tireurs d'Alexandrie pour la brigade Bosak, la compagnie vauclusienne, 150 hommes arrivera ce soir etc., etc,
Il m'est impossible d'ailleurs de suffire à la tâche, veuillez faire donner l'ordre au colonel Frapolli de venir prendre la direction de son service, il fera certainement plus et mieux que votre très-humble subordonné.

Pas d'autres dépêches qui méritent d'être signalées, sauf les deux que je vous transmets, etc., etc.

Les officiers de la brigade télégraphique se rendent près de vous, leur service s'organise déjà, ils vont être prêts à fonctionner.

Le chef d'état-major, Signé : BORDONE.

N° 145. 26 octobre 1870, colonel Frapolli, Chambéry.

Venez de suite à Dôle.

Signé ; G. GARIBALDI

Par ordre signé : BORDONE.

No 160. 17 octobre 8 h. 25. Commandant corps Garibaldien. Chambéry.

Partez immédiatement pour Dôle avec vos forces quel qu'en soit l'état. Requérez train spécial.

Signé : BORDONE.

No 186. 28 octobre. Intendant Baillehache et Andrieux. Lyon

Expédiez-nous le plutôt possible guêtres en cuir, et à défaut en toile, en grand nombre.

Signé ; BORDONE.

D'Amange à Dôle 29 novembre. Général Garibaldi à colonel Bordone.

(Dépêche originale).

Maintenant que colonel Frapolli est arrivé, faites votre voyage à Tours, revenez vite.

Signé : G. GARIBALDI.

No 115. (Copie-lettres). 29 novembre 7 h. 35 matin. Andrieux, procureur République, Lyon.

Serai à Lyon demain matin pour mission importante, ici tout va bien. défiez-vous des bruits alarmants.

Signé : BORDONE.

No 218. 30 octobre 11 h. 45. Intendant Baillehache, Chambéry.

Venez ici avant de vous rendre à Lyon. C'est essentiel et urgent. Amenez avec vous des hommes spéciaux pour l'intendance.

Signé : FRAPOLLI.

Ici manquent quelques documents qui ne sont pas sans importance ; ce sont des dépêches (originaux) contenues dans une série de feuillets détachés du cahier-minutes de la gestion Frapolli, qui, comme on l'a déjà vu dura 144 heures, et quelques dépêches (originaux) que j'ai expédiées sur sa demande à M. le comte de Ségur, afin qu'il pût s'éclairer sur la situation de Baillechache et sur les motifs de sa révocation.

M. de Ségur ne s'est pas contenté de ne tenir aucun compte de ces preuves officielles, dans la rédaction de son rapport, il ne m'a pas retourné ces documents désormais inutiles pour lui, et que, dans mon empressement à lui être agréable, j'ai eu la *bonhommie* de lui expédier : le lecteur sera donc obligé de me croire sur parole quand je lui affirme, que ces dépêches qui forment ici une lacune, par *la faute* de M. de Ségur, témoignent des terreurs de Frapolli qui devient successivement pressant, puis menaçant pour Baillehache, en lui disant qu'il faut qu'il arrive, toute affaire cessante. C'est aussi dans ces dépêches qu'il lui recommande d'acheter au plus vite des fusils *Westminster*, au lieu de Winchester ; qu'il lui demande, par n'importe quel moyen, d'expédier quelques-uns des nombreux objets que nous lui avons réclamés ; et qu'enfin, n'obtenant rien de lui, il s'adresse à M. Andrieux, pour qu'il envoie à Dôle quelque chose qui puisse faire prendre patience à Garibaldi.

La nécessité de publier cette brochure presqu'au lendemain du jour où j'ai eu en mains le dernier numéro de *l'Officiel*, sur les trois fameuses séances, ne me permet pas d'attendre le résultat des actes extra-judiciaires, que je fais signifier à M. de Ségur pour rentrer dans la possession de ces documents ; je ne désespère pas cependant de pouvoir, dans un appendice, à la fin de cette brochure, donner le texte de ces dépêches. — Voici celles que je retrouve encore, relativement à cette affaire, dans mon registre copie-lettres et dans mes archives.

N° 240. 11 novembre d'Autun à Bordeaux, ministre guerre.

La série de difficultés créées par l'incurie ou le mauvais vouloir de plusieurs fonctionnaires ou chefs de corps, mis sous les ordres du général, etc., etc..... je vous les adresse par le major Bartholdi.

La première et la plus importante est celle de l'organisation régulière des services administratifs et financiers, que M. de Baillehache, a

laissés ou plutôt a mis dans une situation si déplorable, que le général, sur son refus d'obéir à des ordres répétés et précis, m'avait ordonné de le faire arrêter, lorsqu'il est parti pour Tours.

La deuxième est celle qui regarde l'acte d'indiscipline de la légion Bretonne, etc., etc.

Signé : BORDONE.

A la suite du départ pour Tours de M. Bartholdi, qui était délégué du gouvernement près de notre quartier-général, nous recevions de lui cette dépêche : (original)

Dôle de Tours 15 novembre, général Garibaldi, Dôle.

On prétend que vous avez demandé Baillehache, je dis que vous l'avez seulement accepté ; répondez-moi quelques mots confirmant les griefs articulés.

Signé : Bartholdi.

Ainsi, MM. Frapolli et Baillehache parvenaient à persuader au gouvernement que c'était nous qui les avions demandés et prétendaient s'imposer à Garibaldi qui ne voulait d'eux à aucun prix.

Il est inutile, je pense, après toute cette série de dépêches, d'insister d'avantage pour démontrer que loin d'éloigner ces deux tristes compères, j'avais au contraire tout fait pour les appeler sur le terrain véritable de leur service, et que mes instances, depuis le premier jour jusqu'au dernier, sont devenues de plus en plus pressantes; au point que M. Frapolli, arrivé le premier à Dôle et reconnaissant, de visù, les dangers qui menaçaient son associé, s'adressait en même temps à Andrieux et à lui pour obtenir, coûte que coûte, un semblant de livraison sérieuse, sur la quantité de demandes que nous avions faites, et pour la satisfaction desquelles M. de Baillehache avait reçu déjà de Garibaldi deux bons de cent mille francs chacun.

M. de Ségur voudra-t-il bien nous dire maintenant ce qu'il entend par rivalité entre le docteur Bordone et ses deux honorables protégés, MM. Frapolli et Baillehache.

Passons aux paragraphes 14 et 15.

« M. de Baillehache, voulant employer les ressources de la ville de Lyon, s'était efforcé d'utiliser le concours d'un comité local dit d'organisation de l'armée des Vosges, qui s'était improvisé à Lyon sous la présidence de M. Andrieux, procureur de la République, avait entrepris des quêtes au profit des corps-francs et recevait, sur ordonnancement du préfet du Rhône, des subventions de l'État. Mais ce comité ne tarda point à se mettre en relations directes avec le colonel Bordone; il en résulta tout d'abord une confusion à laquelle M. de Baillache, soutenu par M. Frapolli, essaya de porter remède en supprimant le comité lyonais; mais M. Bordone, malgré ses antécédents judiciaires, avait acquis une influence prépondérante sur l'esprit de Garibaldi. M. le Garde des Sceanx a bien voulu communiquer à la commission l'extrait du casier judiciaire de M. Bordone: il a subi trois condamnations, dont une pour détournement d'objets et une pour escroquerie.

Je me suis expliqué tout d'abord, dans ma préface, sur cette dernière partie du paragraphe 15, je n'y reviendrai pas : mais, je le demande non-seulement à MM. le comte de Ségur et Blavoyer, rapporteurs, mais à tous les soixante membres de la commission que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a déclarés solidaires ; Qu'est-ce que tout ce pathos a de commun avec la question des marchés ? — Il ne ressort des paragraphes 14 et 15, qu'une seule chose, c'est que MM. Frapolli et Baillehache s'entendaient comme larrons en foire.

M. de Ségur dit que malgré mes antécédents judiciaires, j'avais acquis sur l'esprit de Garibaldi une influence prépondérante ; il se trompe ; l'amitié et l'estime de Garibaldi, je les dois à la campagne de 1860, dans l'armée méridionale, que j'ai faite sous ses ordres, et aux ignobles persécutions que m'a values, à cette époque, mon indomptable énergie à défendre, à Naples comme à Casale, où

je commandais le dépôt du génie, les intérêts sacrifiés et l'honneur de tous ceux qui avaient combattu pour *conquérir au roi galant homme, les deux plus beaux fleurons de sa couronne,* les royaumes de Naples et de Sicile, — persécutions qui ne m'ont pas empêché de faire la campagne de 1870-71, et dont je ne me souviendrai, à une prochaine occasion, que pour apprendre à nos diffamateurs comment un homme comme moi sait se venger.

Au paragraphe 16, on lit :

« Une lutte de cour éclata donc au milieu du camp démocratique. M. Frapolli fut disgrâcié en même temps que M. de Baillehache.

« M. Bordone, avec son seul titre de favori de Garibaldi, tenait en échec le gouvernement français, et expulsait les officiers nommés par le Ministre de la guerre. »

Sans rien préjuger de ce qu'on apprendra tout-à-l'heure, à l'endroit des sentiments qui animaient MM. Frapolli et Baillehache, on a pu se convaincre suffisamment déjà par la série de dépêches citées plus haut, que loin d'éloigner M. Frapolli, j'ai été au contraire, la cause de son arrivée à Dôle, d'où son incapacité l'obligea à partir, 4 jours après qu'il y était arrivé. Il se serait d'ailleurs facilement consolé d'être éloigné de l'état-major général et de la ligne des combats, si on lui avait permis de continuer à Lyon et à Chambéry, le métier qu'il y avait fait depuis notre départ de Tours. — Il a donné la mesure de ses capacités et de son courage, dans l'organisation de ce corps de l'Étoile, qui a fourni à M. de Ségur et à M. Blavoyer de si beaux types de faux garibaldiens.

Il suffisait d'ailleurs d'avoir été chassé de l'armée des Vosges pour obtenir immédiatement un grade et des appointements supérieurs dans le corps de l'Étoile.

Si je n'étais forcé de suivre pas à pas le rapport de M. de Ségur et toutes ses incohérences, je montrerais ici que de M. Frappoli, qui se lamentait de ne pas offrir à la France un corps de 60,000 hommes, a compté dans son armée, qui parodiait assez bien celle de la grande duchesse de Gérolstein, plus d'officiers que de soldats, et que malgré cela, elle n'avait pas un effectif de mille hommes.

Laissons là cet histrion et arrivons au sieur Baillehache qui, suivant le dire de M. de Ségur, « à *réussi* à justifier l'emploi de la plus grande partie des fonds qu'il avait reçus. » Oh ! ici, nous n'avons plus à faire à un histrion, nous avons à faire à un dangereux malfaiteur.

Garibaldi lui avait remis, au début, deux bons de cent mille francs chacun pour nous approvisionner des choses les plus indispensables pour nos troupes ; nous verrons tout-à-l'heure, en suivant M. de Ségur pas-à-pas, quels sont les marchés qu'il passait, mais toujours est-il, que, sans nous avoir rien envoyé du tout, il réclamait de nouveau deux cent mille francs et des pouvoirs de traiter.

Je me trompe quand je dis qu'il ne nous avait rien envoyé : pour répondre à une demande urgente de couvertures pour nos troupes qui en étaient absolument dépourvues, il nous expédiait un jour douze couvertures de voyage.

Il aurait dû pousser la plaisanterie jusqu'à les faire accompagner par des courroies ! — il nous annonçait un autre jour, qu'il trouvait à acheter de magnifiques chevaux et une calèche pour le général Garibaldi, et quoique je lui eusse ordonné de n'en rien faire, (parce que le baron Thénard avait déjà offert et envoyé à Garibaldi 2 voitures, 4 chevaux avec leurs cochers, qu'on ne lui a renvoyés

qu'après le retour de Garibaldi à Caprera), il ne les en achetait pas moins pour son usage personnel, sauf à prétendre plus tard, devant les liquidateurs des comptes de l'armée des Vosges, que c'était à nous de rendre compte d'objets que nous avions ordonné de ne pas acheter, et dont la remise ne nous fut jamais faite.

Tout-à-l'heure nous verrons certains autres achats faits par ledit Baillehache, mais il faut d'abord raconter ici comment il quitta l'armée des Vosges.

Pressé par les instances de son accolyte qui voyait le terrain trembler sous leurs pieds, il arriva enfin le 5 novembre au matin, au moment où M. Frapolli venait de vider les lieux. Il s'était fait précéder par une petite caisse de 35 ou 40 révolvers de poche, que Garibaldi qualifia de *ammazza gatti* (tue-chats,) et qui valaient bien 5 francs la pièce; ils étaient cotés 45 francs.

Quelques instants auparavant, nous avions reçu des plaintes, très sérieuses de Lyon, sur des réclamations adressées à l'intendance de l'armée des Vosges, et M. Andrieux nous suppliait d'envoyer les 200,000 francs demandés par Baillehache. — On comprend que nous étions payés pour nous méfier : des Alsaciens-Lorrains de haute condition, qui fesaient partie de notre armée, et qui appartiennent encore aujourd'hui à des corps organisés, *quoiqu'ayant fait partie de l'armée des Vosges*, nous avaient dit ce qu'était Baillehache. Je savais aussi qu'une députation de notables industriels de Mulhouse était allé protester, près des membres du gouvernement de la défense nationale, contre l'ingérence de M. de Baillehache dans les affaires de la République, et surtout dans celles de l'armée des Vosges.

Il fallait cependant satisfaire aux réclamations des four-

nisseurs, en ce qu'elles pouvaient avoir de juste, et Garibaldi me demanda un officier en qui j'eusse une confiance absolue pour l'envoyer à Lyon avec les 200,000 francs demandés, en le chargeant de suspendre l'exécution des marchés véreux, et de régler, après en avoir reçu l'autorisation de nous, ce qu'il trouverait juste de faire payer.

Je fis réveiller, à 3 heures du matin, M. Foulc qui reçut mes instructions et deux bons de cent mille francs ; il partit pour Lyon et se croisa en route avec M. Baillehache qui arrivait enfin et qui fut reçu par Garibaldi comme il sait recevoir les gens qu'il méprise.

Sans me dire qu'il sortait de chez le général, M. Baillehache vint dans mon cabinet me demander mille francs que je lui remis, pensant qu'il venait à Dôle s'installer et et prendre son service, en attendant que nous eussions obtenu du gouvernement un intendant mieux *approprié à nos besoins ;* mais il partit subitement, sans revoir Garibaldi ni moi.

C'est pour des faits de cette nature que M. de Ségur a dit dans les paragraphes 16 et 17 :

« M. Bordone envoya à Lyon, le 5 novembre, M. Foulc, pour s'emparer du service de M. Baillehache. Celui-ci courut à Dôle, et télégraphia à M. Gambetta le 8 novembre.

« Grande anarchie règne. Si colonel Bordone n'est pas arrêté immédiatement par votre ordre, l'organisation de l'armée des Vosges est compromise. Bordone fait retirer colonel Frapolli, chef d'état-major pour prendre sa place, me retire mes pouvoirs, pour y placer le capitaine Foulc.... J'ai vu Garibaldi, dont l'entourage à besoin d'être épuré. Bordone fait arrêter toutes les dépêches adressées à mon nom et agit en maître pour tout. Italiens et français prêts à témoigner d'anarchie complète dû (sic) aux intrigues de Bordone. »

Soyons parlementaires! M. Frapolli est prié par Garibaldi de se retirer, sans que j'en sois prévenu, et M. de Baillehache est carrément mis à la porte et renvoyé à la disposition du gouvernement de Tours, car, s'il a parfois usé radicalement d'autorité envers des italiens, notre général a toujours procédé administrativement et hiérarchiquement envers les français, quand il a eu à sévir contre eux; et c'est à moi que ces messieurs s'en prennent?

Je puis le leur dire et ils ont pu s'en apercevoir déjà, si je ne les avais pas tenus, l'un pour un idiot et l'autre pour un être méprisable, je leur aurais peut-être fait payer au centuple tout le mal qu'ils ont essayé de me faire, et j'aurais eu tort, car je suis plus que vengé par le mal que je les ai empêchés de faire à Garibaldi, qui avec de tels hommes, aurait quitté la France, déshonoré aux yeux du monde entier, parce qu'on l'aurait rendu responsable de tout ce qui se serait passé autour de lui.

Cette gloire me suffit, mais je la revendique.

Le rapport continue ainsi :

« Mais au lieu de cette vaine invocation à un gouvernement sans autorité suffisante, le colonel Bordone envoie hardiment la dépêche suivante aux préfets : « Vous informe que M. de Baillehache ne fait plus partie de l'armée des Vosges, sous le commandement de Garibaldi, et qu'il n'a plus aucun titre pour agir en qualité d'employé de notre intendance.

« Le favori....... »

Ah ! que le mot est gracieux et bien trouvé, il n'y a que des comtes et des marquis pour avoir tant d'esprit, et remarquez que c'est la deuxième fois qu'on l'emploie.

« Le favori fait en même temps placarder à Lyon l'ordre du jour suivant : à Lyon, le 10 novembre. Au nom du général et par son ordre, les soi-disant corps de l'intendance organisés à Lyon, à Chambéry, par les soins de M. de Baillehache sont dissous....

toutes commissions provisoires ou non, signées par le même M. de Baillehache sont nulles de plein droit; le capitaine d'état-major Foulc, remplira jusqu'à nouvel ordre les fonctions d'intendant-général de l'armée des Vosges. »

Ces chefs du corps francs se souciaient peu de l'autorité ministerielle.

Si je ne craignais qu'on prit cela pour une réclame, je renverrais le lecteur au passage de mon livre qui se rapporte à la situation qui nous était faite, à ce moment, vis-à-vis de l'administration du département du Rhône, et qu'il serait trop long de citer ici ; mais, qu'est-ce qui a provoqué, dans l'esprit du rapporteur M. de Ségur, la rédaction de ce dernier paragraphe ? Comment entendrait-il qu'un chef d'armée puisse se débarasser d'un officier ou d'un fonctionnaire, régulier ou improvisé, autrement qu'en le mettant à la disposition du ministère de la guerre?

Comment s'étonne-t-il aussi, qu'après des résolutions semblables à celles qui viennent d'être prises par Garibaldi, on puisse ne pas en informer les autorités des localités où se sont passés les désordres qui ont motivé l'expulsion d'un mandataire infidèle ? Comment aussi, lorsque cet ex-fonctionnaire résiste, brave votre autorité et peut, en continuant ses agissements, tromper des fournisseurs en se servant d'un titre qu'il n'a plus, et compromettre leurs intérêts en compromettant également votre caractère, comment, dis-je, doit-on s'y prendre pour conjurer tous ces dangers.

Si M. de Ségur dont la naïveté, en cette circonstance, pourrait éveiller de notre part des appréciations d'inconscience et d'irresponsabilité, connaît une autre manière d'agir plus régulière, il nous obligera beaucoup en nous la faisant connaître. Mais M. de Ségur n'est pas

un naïf, il feint de l'être, et il a dû recevoir, dans les séminaires, des leçons d'un bon maître dans l'art de se composer un visage à deux coups et un langage à double sens.

Il dit ensuite, paragraphe 22.

Les bannis Frapolli et Baillehache se réfugièrent à Tours. « Là, écrit M. Frapolli, M. Gambetta commença par me déclarer qu'il était dans l'intention de mettre tout le monde à la frontière, à commencer par Garibaldi et continua, dans le ton du plus fort courroux. Je me taisais et je le laissais crier... il prit la plume et écrivit debout devant un pupitre, sous mes yeux, l'ordre du 15 novembre.»

Cet ordre a été conservé par M. Frapolli, qui en a adressé à la commission une copie certifiée :

« Le membre du gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre confirme itérativement M. le colonel Frapolli dans les fonctions de chef d'état-major du corps du *général* Garibaldi qui avaient été déterminées par décision du gouvernement. C'est à lui seul que je reconnais ce titre et les pouvoirs qu'il comporte, il ira donc prendre immédiatement son poste auprès du général Garibaldi et procèdera à l'élimination du sieur Bordone dont les antécédents judiciaires et la conduite ne sauraient se concilier avec le caractère de représentant du gouvernement français. Si besoin est, M. le général Crouzat est par moi invité à assurer par la force régulière l'exécution de nos ordres.

Tours, le 15 novembre 1870.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Ces ordres furent impuissants. Garibaldi refusa de priver la République du concours de M. Bordone. Ce dernier resta seul chef d'état-major : mais le ministre de la guerre n'a pu retrouver aucun document qui lui reconnaisse cette dignité.

Remarquez d'abord le 1er mot du paragraphe 22. *Les bannis* — ne dirait-on pas que M. de Ségur se croyant au sein d'une commission mixte, au lieu d'une commission

des marchés, parle le langage des anciens membres de ces tribunaux d'occasion ?

N'admirez-vous pas, cher lecteur, l'antithèse qui existe ici, entre cette déclaration de Gambetta à M. Frapolli, et les dépêches ou lettres nombreuses et pleines de sentiments de dévouement et d'admiration qu'il n'a cessé de professer pour Garibaldi ? comme ces mots font bien : « je le laissai *crier*...... » Ah ! si nous n'avions sû déjà que M. Frapolli était l'ennemi de Garibaldi et de Gambetta, et qu'il est enrôlé depuis longtemps dans la faction cléricale, (quoique vénérable d'une partie des loges maçonniques d'Italie), ce qu'il dit ici aurait suffi pour nous le prouver.

Est-ce que par hasard, ce ne serait pas lui-même qui se serait délivré le « pour copie conforme » de cet étrange document, au bas duquel figure la signature de Léon Gambetta ? Cela ne nous étonnerait point ; mais dans tous les cas, si ce document est rédigé ainsi que le transcrit M. de Ségur dans son rapport, nous laissons à la conscience de Gambetta, le soin de le lui reprocher.

Il est vrai cependant, que M. Frapolli revint un jour de Tours, pendant que nous étions en marche pour notre première expédition sur Dijon, vers le 22 ou le 23 novembre, et que, pour rencontrer Garibaldi, il dut pousser jusqu'à Arnay-le-Duc, en compagnie de M. Bartholdi qui revenait également de Tours.

Mais Garibaldi, sans me rien dire de cette arrivée, ne voulut même pas le recevoir et le laissa une demi-heure environ sous la pluie, au petit jour, dans le jardin qui précédait la maison où nous avions pris logement pour la nuit, pendant que M. Bartholdi, qui était entré en avant-coureur, lui racontait les motifs de son retour.

C'est M. Bartholdi lui-même qui transmit la réponse du général à Gambetta.

On peut lire à ce sujet la note qui est au bas des pages 179 et 180 (XII chapitre) du livre *Garibaldi et l'armée des Vosges*.

Mais ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'à deux reprises M. Frapolli a dû s'éloigner de notre quartier général, (et la dernière fois d'une façon qui prouve bien le peu d'estime que Garibaldi a pour lui), et que, dans ces deux circonstances, je n'ai su ce qui s'était passé que lorsque tout était déjà consommé. A Arnay-le-Duc, notamment, il ne fut pas même question, entre le général et moi, de M. Frapolli ; c'est M. Bartholdi qui m'informa de ce qui venait d'avoir lieu.

Pour qu'il ne reste aucun doute au lecteur, pour qu'aucun point ne reste nuageux en ce qui concerne MM. Frapolli et Baillehache, je transcris ici les documents suivants :

28 novembre 1870. Intendant Besançon à Garibaldi.

Intendant Lons-le-Saunier est nécessaire à son poste, je prends les ordres du ministre à cet égard.

Général Garibaldi à Ministre guerre et à Préfet Rhône.

Il est indispensable que Baillehache vienne ici rendre ses comptes, vous supplie qu'il n'en soit pas de lui comme de commandant de Légion bretonne.

Signé : G. GARIBALDI.

12 novembre. Chef d'Etat-major à délégué guerre à Tours et à Préfet Rhône.

Prière de télégraphier à Lyon et à Chambéry que fonctions de Baillehache, destitué par Garibaldi de ses fonctions d'intendant de notre armée, ont cessé de fait et de droit, ainsi que celles de Frapolli comme Chef d'Etat-major.

M. Sourdeaux a dû déjà vous communiquer ses impressions depuis ce matin, après conférence avec Garibaldi et enquête locale.

Cela est nécessaire pour sortir de situation difficile créée par les agissements des sus-nommés à Lyon et à Tours. Réponse urgente.

Pages 246 et 247 du livre *Garibaldi et l'armée des Vosges* :

Chef d'Etat-major à Préfet Vaucluse.

Il y a à Loriol un nommé Baillehache qui chassé par Garibaldi et à la faveur d'autorisation surprise, je ne sais à qui ni comment, arrête et détourne des troupes qui nous sont destinées, et que nous avons formées avec notre argent.

Le général me donne ordre de le faire arrêter, contentez-vous d'agir de façon à paralyser ses mauvaises intentions.

Signé : BORDONE.

Chef d'Etat-major à Préfet Valence.

Il y a Livron, mais je crois qu'en ce moment il se trouve à Loriol, un nommé Baillehache, etc., etc...., Je vous prie de paralyser purement et simplement ses agissements s'il est encore à Livron et diriger sur Autun les troupes qu'il aurait pu retenir.

Signé : BORDONE.

M. Peigné-Crémieux, Préfet de Valence, nous répondait le 12 décembre 1870 :

Préfet à Garibaldi, Autun.

Je donne ordre aux maires de Livron et de Loriol de diriger immédiatement sur Autun les troupes qui s'y trouvent.

Signé : PEIGNÉ.

Or, veut-on voir maintenant en vertu de quels titres agissaient MM. Baillehache et Frapolli, qui voulaient former un corps, en recrutant leurs hommes dans ceux qui nous appartenaient, c'est-à-dire en les *embauchant* ; voici un document dont je possède l'original.

CORPS D'ARMÉE

8e DIVISION MILITAIRE

Etat-major.

Tours, le 26 novembre 1870.

Général,

Monsieur Baillehache, intendant du corps de Garibaldi, serait disposé à abandonner cette situation pour s'occuper d'opérations militaires. En ce qui nous concerne, nous verrions avec plaisir cette nouvelle direction donnée à son activité. — Je vous l'envoie. Je vous prie de mettre à profit son dévouement, soit en l'incorporant dans votre armée avec un grade (armée auxiliaire), qui vous satisfasse tous les deux, soit en lui facilitant la formation d'un corps franc en relation avec votre armée et devant opérer sous votre direction supérieure.

Agréez, Général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour le Ministre de la guerre, le délégué,

S. FREYCINET.

Au général Bressolles.

Pour copie conforme :

CROUZAT.

En vertu de l'autorisation ci-dessus, le général Bressellés a autorisé M. Baillehache à former un corps-franc. Lorsque ce corps-franc sera formé et prêt à marcher, le général commandant la 8e division militaire demandera au Ministre de la guerre la direction qu'il conviendra de lui donner.

Lyon, le 4 décembre 1871. (*sic*)

Le général commandant la 8e division militaire,

Crouzat.

Est-il nécessaire de faire remarquer ici que l'autorisation donnée à Tours, à M. Baillehache, d'utiliser *son activité*, est datée du 26 novembre, et que tous les faits dont nous avions à nous plaindre sont antérieurs de beaucoup à cette date.

Quant à cette insinuation, que je qualifie d'absolument diffamatoire, et qui consiste à prétendre que le ministère de la guerre n'a pu retrouver aucun document qui me reconnût la dignité de chef d'état-major, devant la commission, lorsqu'on m'a parlé de ce dualisme de chef-d'état-major, j'ai déclaré que je possédais le titre qui m'a été donné à Tours, j'en ai offert la communication aux membres de la commission qui n'ont pas jugé cette communication nécessaire, car ils étaient parfaitement décidés à ne rien changer, malgré les preuves contraires, à ce rapport, à ce factum longuement, sournoisement, souterrainement élaboré ; voici au surplus, la copie des documents que ces messieurs auraient pu, auraient dû voir.

Je les ai offerts en communication à M. de Ségur et aux membres de la commission en leur faisant observer qu'ils avaient été faits pendant notre séjour à Tours, du 8 au 13 octobre ; ils m'ont dit que cela n'était pas nécessaire :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
1re Direction
—
BUREAU
des États-Majors
et des
Écoles militaires

Le Ministre de l'intérieur, ministre de la guerre par intérim, a l'honneur d'informer M. le colonel chef d'état-major Bordone (Joseph-Philippe-Toussaint), qu'il est nommé pour servir en cette qualité auprès de M. le général Garibaldi, commandant la zône des Vosges.

Il entrera immédiatement en fonctions.

Cette lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Tours, le 13 octobre 1870.

Pour le Ministre et par son ordre
et pour le général de division secrét. gén.
Le Colonel directeur adjoint,
H. DE LOVERDO.

A M. le colonel chef d'état-major, Bordone.

Ce document ne porte même pas que cette nomination est faite au titre auxiliaire.

On voudra bien remarquer que M. de Ségur, dans son rapport, dit que la nomination de M. Frapolli est à la date du 16 octobre et que le document ci-dessus porte la date du 13. Est-ce que M. Frapolli aurait déjà commencé à intrigailler entre le 13 et le 16 octobre, lorsque Garibaldi et moi nous étions déjà arrivés à Dôle.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
1re Direction
—
BUREAU
des États-Majors
et des
Écoles militaires

Bordeaux, le 14 janvier 1871.

Général, j'ai l'honneur de vous informer que par décret du — janvier 1871, M. Bordone (Joseph-Philippe), chef d'état-major, est nommé général de brigade, au titre de l'armée auxiliaire et conserve ses fonctions actuelles.

Ci-joint la lettre destinée à cet officier général, je vous prie de la lui remettre.

Recevez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre,
Pour le Ministre et par son ordre:
Le Général, directeur par intérim,
HACA.

A M. le général Garibaldi, commandant
la zône des Vosges.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
1re Direction
—
BUREAU
des États-Majors
et des
Écoles militaires

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre informe M. Bordone (Joseph-Philippe), chef d'état-major du général Garibaldi, que, par décret du 14 janvier 1871, il est nommé au grade de général de brigade, au titre de l'armée auxiliaire.

Il conserve ses fonctions actuelles.

Bordeaux, le 14 janvier 1871.

Pour le ministre de l'intérieur et de la guerre,

Le délégué au département de la guerre,

C. DE FREYCINET.

A M. Bordone.

Dijon de Bordeaux, D. 13 à 11 h. nº 7252. m. 44.
Guerre à général Garibaldi à Dijon.

Le gouvernement de la République vient de nommer Bordone général, en conférant ce grade à l'homme que vous honorez de votre confiance, nous avons voulu vous prouver, une fois de plus, notre sympathie et notre respect.

DE FREYCINET.

Dijon de Bordeaux, nº 7253, m. 52 D. 13 à 11 h.
Guerre à général Bordone, Dijon.

Le gouvernement vient de vous nommer général de brigade, chef d'état-major de l'armée des Vosges ; en vous conférant ce grade nous avons voulu augmenter votre autorité, récompenser vos services militaires et faciliter ceux plus grands encore que la République attend de vous.

DE FREYCINET.

Le rapport de M. de Ségur s'exprime ainsi au paragraphe 27 :

« Les influences qui se jalousaient autour de Garibaldi, amenèrent la ruine d'autres rivaux, les membres du comité italien de Marseille.

« Ce comité, composé exclusivement d'italiens et dirigé par MM. Panni et Lelli avait montré une certaine activité. Garibaldi semblait d'abord avoir une grande confiance dans ses compatriotes et il écrivait, de sa main, le 4 décembre, à son cher Panni, pour lui donner des instructions. Les liens étaient serrés par de nombreux services. »

Halte là, M. le rapporteur! je n'attends pas la fin de cet alinéa apour vous déclarer que M. Panni à pu recevoir des services du général, mais qu'il ne lui en a jamais rendu : — celui qui écrit à *son cher Panni*, ne serait-il pas ce même Giriboldi qui a usurpé le nom de notre général, et sur la tête duquel M. Blavoyer, votre digne collègue, a bati sa honteuse philippique? Pourquoi n'avez vous-pas donné la copie de cette lettre? je continue :

» Ces italiens de Marseille avaient fourni les fonds et procuré les moyens d'amener en France le vieux général; Fra Pantaleo les chargeait de ses amitiés pour leurs connaissances et ajoutait sans façon : Maledizione al governo di Tours. »

Le secret de vos tendresses pour l'association Frapolli, Baillehache, Pantaleo, Panni, Lelli et Tutti quanti, le voilà : « Maledizione al governo di Tours. »

Innocent! qui ne savez pas que toute cette engeance *là*, pour cinquante centimes de plus, crierait : alla lanterna la commissionne dei mercati!

Il n'est pas nécessaire que je vous traduise cela n'est-ce pas? Vous avez compris.

Il est faux d'ailleurs « que les italiens de Marseille aient fourni des fonds et procuré les moyens d'amener en France le vieux général. » — L'offre de *La Ville de Paris* me fut faite gratuitement par son propriétaire, et le voyage du yacht ne coûta rien ni aux italiens ni à personne.

Vous ajoutez : paragraphe 29.

« Mais les ordres contradictoires qui résultaient des compétitions d'influences et de l'active incapacité du quartier général troublaient ce comité si docile.

« Leurs embarras eurent bientôt un terme; ils furent révoqués, au moment où le gouvernement de Tours leur ouvrait un crédit de

cent mille francs ; en même temps (les 17 et 28 décembre 1870), le Conseil municipal de Marseille venait de voter deux autres crédits de cent mille francs chacun, sur la proposition de MM. Vessiot et Sidore, et « vu les services signalés que le général a rendus à la France et en particulier au Midi, en arrêtant l'envahisseur à l'entrée du bassin de la Saône. »

« Par quelle aventure l'italien Garibaldi fut-il amené à destituer les italiens du comité de Marseille, au moment où ils allaient avoir 300,000 francs à leur disposition, et comment, à la place de ses compatriotes, fut-il déterminé à choisir des Français, la plupart illéttrés, pour leur confier une administration qui devenait délicate et compliquée ?

On peut induire des dépositions de MM. Delpech et Bordone, que le principal grief contre le comité était de n'avoir pas compris la disgrâce du général Frapolli, d'être restés étrangers à la petite révolution qui avait exclu *ce vétéran italien* de l'armée des Vosges, et de ne pas lui avoir refusé immédiatement l'aide du comité.

Décidément M. le rapporteur vous êtes un farceur.

Pourquoi n'avez-vous pas cité, dans votre rapport, le passage de ma déposition et de celle de Delpech dont je n'ai pas pris connaissance ? Pourquoi, surtout, n'avez-vous pas mis en regard de vos douteuses assertions, la lettre même de M. Lelli à Frapolli, que je vous ai adressée et qui dit, tout au long, qu'il (Frapolli) a trompé le comité de en lui laissant croire que les hommes qu'il l'avait Marseille chargé de lui recruter étaient pour Garibaldi, avec lequel il prétendait que ses relations des premiers jours ne s'étaient pas modifiées ? — Cette lettre contenait cependant, avec la démission du capitaine recruteur pour le corps de l'Étoile, la copie suivante d'une dépêche de M. de Freycinet, qui ne laisse pas le moindre doute sur la nature des rapports qui existaient entre le général Garibaldi et ce monde là.

Cette dépêche la voici :

Guerre à général Frapolli et Baillehache à Lyon — Faire suivre communication pour général Garibaldi.

Le gouvernement tient essentiellement à ne contrarier en rien le général Garibaldi qui lui prête un précieux concours. En conséquence MM. Frapolli et Baillehache sont expressément invités, chacun en ce qui le concerne, à éviter dans leurs actes ou leurs paroles de faire quoique ce soit qui puisse contredire ou gêner les ordres de Garibaldi ; s'il survient la moindre plainte de la part de Garibaldi, le gouvernement se verra obligé de *retirer toute commission à MM. Frapolli et Baillehache*, mais il est convaincu que cet appel à leur bon esprit suffira et qu'aucun conflit ne se produira.

Signé : de FREYCINET.

Ne pensez-vous pas, M. le rapporteur, qu'il y a là tout ce qu'il faut pour dissiper vos doutes et ceux des personnes à qui votre rapport était destiné, et auriez-vous trouvé bon que nous eussions laissé le comité de Marseille manger à deux rateliers, et envoyer au corps de l'Étoile les hommes dont on nous aurait fait payer les frais d'enrôlement et d'équipement ? Qui sait, peut être bien que oui, parce que lorsqu'on se met à divaguer comme vous le faites, il n'y a pas de raison pour s'arrêter à mi-chemin.

« Ce qui est établi avec précision, » « (dit M. de Ségur, au paragraphe 33), » c'est que M. Delpech d'abord préfet de Marseille, puis lieutenant-colonel au mois de décembre, écrivait au maire de Marseille pour qu'il mît « à la disposition de M. Astruc, président du comité de l'armée des Vosges, constitué par moi en vertu d'ordres du général Garibaldi, la somme votée par le conseil municipal en faveur du général. » Ce qui est établi aussi, c'est que le gouvernement de Tours tenta de s'opposer à cette petite révolution, il prétendit soutenir le comité de MM. Panni et Lelli, contre le nouveau comité Astruc que nommait Delpech.

« Mais M. Gambetta fut aussi malheureux dans la lutte contre M. Delpech, qu'il l'avait été contre M. Bordone. En vain il télégraphiait de Lyon le 24 : C'est à Panni que j'ai accordé les cent mille francs de crédit *sur* Garibaldi. J'entends que ce soit lui

qui reste à la tête du comité et qu'il n'y soit en rien dérogé. Signé : Léon Gambetta. » On méprise cet ordre ; en vain M. Alphonse Gent voulut défendre l'autorité du gouvernement et la soutenir avec ses pleins pouvoirs civils et militaires : « M. Gent résista, dit M. Bordone, devant la commission des marchés, il alla même très loin. Je lui dis que j'enverrai le soir même un officier pour dissoudre officiellement et sur place le comité, et que si lui, M. Gent, y faisait opposition, je partirai moi-même et irais le faire. Je partis en effet, et M. Gent ne fut pas le plus fort. »

« Panni disparut avec Lelli, Astruc fut investi par Garibaldi de toute l'autorité, il en résulta que le crédit de cent mille francs ne fut pas dépensé.

« La première conséquence qu'amenait cette singulière mesure, dictée à la faiblesse du général Garibaldi, était ainsi d'amoindrir de cent mile francs les ressources destinées à l'équipement de son armée. »

D'abord, jeune élève, vous qui allez tout-à-l'heure citer avec ironie certaines lettres qui pêchent contre les lois de la grammaire, vous faites ici des fautes grossières dans *votre devoir* ; votre maître d'Audiffret-Pasquier vous a laissé passer là de gros contre-sens ; comment, vous ne savez pas même copier les *exemples* qu'on vous met sous les yeux ? je ne les ai pas vus, mais je suis bien certain que dans la dépêche de Gambetta, datée de Lyon 24 décembre, par exemple, il n'y a pas *sur* Garibaldi, mais bien *pour* Garibaldi ; peut-être avez vous intentionnellement changé le mot, ce qui change totalement le sens, parce qu'il semble, dès lors, que Garibaldi, en révoquant les membres du comité leur a fermé sa caisse, tandis que c'est le contraire qui a eu lieu ; mais non, n'est-ce pas, vous ne l'avez pas fait exprès, c'est une faute d'attention? vous êtes si espiègle.

Vous me faites enfin intervenir dans la discussion et vous citez mes paroles devant la commission des

marchés ; mais vous m'avez pris pour un de vos semblables ; je ne manque jamais, dans mes explications, ni de clarté, ni de franchise, ni de bon sens, et ce que je peux dire de moins blessant pour votre paragraphe 35, c'est qu'il semble avoir été écrit par un pensionnaire de Charenton.

Paragraphes 36 et suivants, on lit :

« D'autres conséquences sont à noter :

« C'est le 16 janvier 1871 seulement, que Garibaldi avait sanctionné les « pouvoirs de M. Astruc et de ses collègues du comité de Marseille, par le lieutenant-colonel Delpech ; » et dès le 25 janvier, une des premières dispositions que prend Astruc, est de s'allouer à lui-même une somme de 1,000 francs à titre d'indemnité, comme membre actif dudit comité. En même temps, il distribuait 2,000 fr. à quelques membres de son comité.

« Ce n'était rien encore. Le 20 mars suivant, alors que la guerre était finie depuis longtemps, et bien qu'Astruc n'eut supplanté que depuis le 16 janvier le comité des italiens, il s'alloua une nouvelle gratification pour services rendus de septembre à ce jour : il avait, avant janvier, pris part à l'organisation de quelques francs-tireurs marseillais, et il se rétribuait tardivement par le comité Garibaldien ; il fixa cette seconde gratification à 2,500 fr. et répandit ses bienfaits sur le comité tout entier ; il priait « M. Maurel, trésorier, de vouloir bien distribuer, à chacun des membres, la somme qu'il croit devoir leurs (*sic*) être allouée à titre d'indemnité, savoir : de septembre à ce jour, Astruc, président, 2,500 fr. ; » Maurel, trésorier, 2,000 fr. et les autres pour un total de 3,700 fr.

« Parmi eux figure pour 1,000 fr. un M. Gerniche, qui avait déjà reçu, le 16 février précédent, 500 fr. « en vertu de la délibération (*sic*) des pouvoirs qui ont été donnés au president Astruc, par le général Garibaldi, à titre d'*indamnité*. (*sic*) »

Ah ça, voyons, — voyons un peu, M. de Ségur ? il me semble que vous avez dit tout-à-l'heure que le comité Panni avait été dissous le 24 décembre, et voilà mainte-

nant que vous ne voulez plus faire commencer le service du comité Astruc que du 16 janvier ; mais le comité de Marseille n'a jamais chômé, vous savez bien que c'était impossible ; et vous qui vous plaisez si bien à énumérer les sommes qui ont été allouées, ou que se sont allouées les membres du comité Astruc, vous qui êtes si bien avec les membres du comité Panni, ne pourriez-vous pas nous dire aussi ce que s'allouaient ces Messieurs, et nous mettre leurs notes sous les yeux ? après un échantillon de prose marseillaise, un peu de langage mi-partie Italien et Français ne ferait pas mal.

Trêve à ces pasquinades, M. le comte de Ségur, vous êtes si sujet à erreur, qu'avec vous on ne sait jamais à quoi s'en tenir, et si vous parlez sérieusement. Ces choses-là sont peut-être permises dans le huis-clos de votre commission des marchés, où vous ne devez pas pouvoir, les uns et les autres, vous regarder sans *rire* ; mais devant le pays, à la tribune de l'Assemblée nationale, que vous dirai-je ? ça me paraît fort : il est vrai que, de votre côté de la Chambre, on voit des choses si drôles ! Enfin, ça finira..

« Le président Astruc, ajoute M. le Rapporteur, se fait payer, outre les 3,500 fr. qu'il a déjà encaissés depuis le 16 janvier, la somme de 1,024 fr. le 23 mars, « pour avances faites dans le mois de décembre 1870, janvier, février et mars 1871, » il se fait rembourser divers frais de dîners, de voyage, et notamment, le 28 mai 1871, une dernière somme de 700 fr. pour un voyage à Parme. »

Quel rapport tout cela a-t-il avec les marchés ? M. de Ségur s'acharne après M. Astruc que je n'ai pas la mission de défendre, mais il me semble qu'au lieu de parler en l'air, il eut été bien plus simple de demander, d'exiger des comptes en règle, et si M. Astruc avait tort de l'exé-

cuter carrément; on ne l'a pas fait c'est qu'on n'a pas pu le faire, nous ne croyons pas, et personne ne croira à la commisération des membres de la commission des marchés, pour des républicains lettrés ou illettrés.

Au surplus laissons la parole à M. Astruc, car on pourrait croire, qu'à l'égard de ces dépenses, la commission des marchés n'a pas pu obtenir toutes les explications, toutes les justifications nécessaires.

Voici la lettre de M. Astruc.

A M. de Ségur, rapporteur de la commission des marchés.

Monsieur,

Le *Journal officiel* du lundi 27 janvier, contient un rapport lu par vous à l'Assemblée nationale et dans lequel se trouvent à mon endroit un certain nombre d'allégations erronées et injurieuses, que, dans l'intérêt de mon honneur, je ne puis laisser passer sans protestation.

Vous m'aviez demandé par votre lettre du 15 janvier, des renseignements sur les opérations du comité franco-italien de Marseille que vous qualifiez, je ne sais pourquoi, de comité Astruc. Tous ces renseignements, je vous les ai fournis et si je ne connaissais la loyauté ordinaire des hommes tels que vous, je serais aujourd'hui en droit de m'étonner de voir que vous n'avez tenu aucun compte des explications très nettes que je vous donnais par ma lettre du 20.

Cette conduite singulière me dispenserait peut-être de répondre à vos allégations, mais comme je tiens à ce que mes concitoyens soient éclairés sur la valeur de votre rapport, tout au moins en ce qui concerne le comité franco-italien de Marseille, je vais examiner successivement les diverses accusations que vous portez contre ce comité

Et d'abord permettez-moi de vous faire observer que votre historique du premier comité italien est tout à fait inexact. Nous n'avons jamais eu, quoique vous prétendiez, aucun rapport avec ce comité, aucune jalousie n'a existé entre les deux comités qui avaient chacun des attributions indépendantes. Si le comité italien a été dissous, et si ses papiers nous ont été remis nous n'avons eu aucune participation de près ou de loin à ces événements. Enfin, M. Alph. Gent n'a jamais été en lutte avec nous, comme vous l'insinuez. C'est lui-même, comme préfet, qui a donné la confirmation administrative aux pouvoirs que nous tenions de l'autorité militaire garibaldienne. Votre récit est donc, sur ces points, en opposition absolue avec la vérité.

Vous dites que ma première disposition, le comité étant organisé, fut de m'allouer une somme de mille francs à titre d'indemnité. Dans ma lettre je vous ai déjà expliqué ces faits, mais puisque vous revenez sur eux, je dois vous faire observer : 1o que je ne me suis rien alloué moi-même et que cette indemnité de 1,000 francs m'a été accordée par le colonel Delpech, agissant en vertu des pouvoirs de Garibaldi ; 2o que cette indemnité a été prise sur une somme de 10,000 francs donnés personnellement par Garibaldi, et non, comme vous cherchez à le faire entendre, sur les fonds publics.

Cette indemnité de 1,000 fr. est d'ailleurs comprise dans la somme de 2,500 francs que vous citez par une nouvelle erreur, comme une seconde gratification. Ces observations s'appliquent également aux sommes allouées aux autres membres du comité.

Nous n'avons d'ailleurs accepté ces indemnités que parce que les nombreuses affaires du Comité nous avaient obligés à abandonner complétement nos accupations personnelles et que, malheureusement, n'ayant pas de rentes, nous ne pouvions faire indéfiniment le sacrifice de notre temps aux intérêts de la Patrie. Ces indemnités sont donc nos honoraires de huit mois de travail, depuis la formation du comité jusqu'à sa dissolution.

Je viens de relever l'erreur par laquelle vous me faites recevoir 3,500 fr. au lieu de 2,500 fr. touchés en deux fois. Je dois également vous rappeler que les 700 fr. qui m ont été envoyés à Parme, n'avaient pas pour but, comme vous l'insinuez malgré ma lettre, de payer une promenade en Italie. Ces 700 fr. m'ont, en effet, été adressés à Parme, mais ils devaient payer les frais d'un voyage que moi et deux autres de mes collègues étions obligés de faire à Caprera pour rendre les derniers comptes du comité au général Garibaldi.

Votre affirmation concernant les bottes molles, les étoiles d'or et les lanternes vénitiennes payées par le comités n'est pas plus exacte. Si ces commandes ont été faites ça n'a pu être que par le comité italien dont vous aurez confondu la comptabilité avec la nôtre.

Il en est de même des 1,650 fr. payés comme secours aux femmes blessées par les gardes civiques. Le comité dont j'étais président n'avait pas qualité pour distribuer de pareils secours et n'a pris aucune part à cette distribution.

Les 1,024 fr. qui m'ont été payés le 23 mars étaient un remboursement d'avances faites personnellement par moi et dont vous avez les pièces justificatives entre les mains.

La seule dépense irrégulière que vous ayez eu raison de constater, c'est la note du dîner d'adieu du comité franco-italien se montant à 57 fr.

57 francs, tel est, en effet, l'épouvantable gaspillage que s'est permis ce comité qui a disposé d'une somme d'environ 200,000 francs !

Après diverses accusations, toutes plus légères les unes que les autres, contre le colonel Delpech, M. Rouffio et d'autres honorables citoyens de Marseille, vous parlez de la disparition de 17 chevaux achetés par un officier garibaldien et à propos desquels vous dites : « On n'a pu savoir ce qu'étaient devenus ces 17 chevaux, ni au profit de qui ils avaient été vendus. » Si vous vous étiez donné la peine de faire une enquête sérieuse, vous auriez appris que ces 17 chevaux avaient été conduits à Chagny par un membre du comité, remis entre les mains du commandant Raymond et vendus ensuite à Mâcon par les soins de l'état-major.

Passant ensuite à l'opération des harnais, vous constatez avec raison que cette opération a été désastreuse, mais avec la légèreté coupable qui entache toutes vos appréciations, vous faites remonter la responsabilité de ce désastre financier au comité, alors qu'il n'a pas dépendu de lui de vendre dans de meilleures conditions. Cette fois encore, si au lieu d'écouter vos passions politiques, vous aviez cherché sincèrement à éclairer le public et à faire œuvre de justice, vous auriez inséré dans votre rapport tous les détails qui vous ont été donnés concernant cette vente.

Les harnachements de l'artillerie *Égalité*, ont été mis trois ou quatre fois aux enchères par le même commissaire-priseur qui avait fait la vente des chevaux. Aucun acquéreur sérieux ne s'étant présenté, on fit proposer successivement l'achat de ces harnachements, 1o au ministre de la guerre dont vous avez la lettre entre les mains ; 2o au ministre de la guerre d'Italie dont la réponse est également parmi les pièces justificatives en votre possession ; 3o à la direction d'artillerie de Grenoble.

Vous voyez que si ces harnais achetés 21,155 fr. ont été vendus 4,258, la faute n'en est pas au comité, mais bien aux circonstances qui, dans le moment, rendaient ces ventes désastreuses.

Le comité dont les opérations étaient terminées ne pouvait pas indéfiniment garder ce dépôt, dont les frais de magasinage s'augmentaient sans cesse et qui, de plus, se détériorait chaque jour davantage.

Il ne me reste plus à relever dans votre rapport qu'une erreur ridicule et cependant d'autant plus odieuse qu'elle semble mettre en doute le désintéressement du grand patriote italien qui, après nous avoir prêté son nom et son épée est sorti de France plus pauvre qu'il n'y était entré.

Le reliquat de 8,000 francs qui nous restait entre les mains et que nous allâmes porter à Caprera, ne fut pas, comme vous l'insinuez méchamment, remis au général Garibaldi à titre de don, mais bien à titre de restitution sur une somme de 10,000 francs qui lui appartenait en propre et qu'il avait avancée personnellement au comité au mois de janvier 1871. Vous saviez tout cela par une lettre du 20 janvier 1873, mais vous vous êtes bien gardé de le dire. Au reste, votre insinuation se détruit d'elle-même par la publication que vous faites du reçu du brave général Garibaldi. Ce grand patriote a lui-même fit le sacrifice de cet argent en le distribuant aux blessés de l'armée des Vosges.

Et maintenant, monsieur, que j'ai fait justice de toutes vos affirmations gratuites et de toutes vos insinuations malveillantes, ma dernière parole sera un souhait, c'est que vous n'ayiez jamais à rendre compte d'une gestion quelconque devant des juges aussi aveugles, aussi injustes et aussi déloyaux que vous l'êtes à notre égard.

Je vous salue,

M. ASTRUC, aîné,

Ex-Président du Comité régional franco-italien de l'armée des Vosges.

Je n'ajouterai qu'un mot :

Pendant la campagne, les comités organisés en province recueillaient par souscription, des effets de laine de toute sorte, et quelques fois des fonds qu'ils mettaient à notre disposition ; à toutes ces demandes nous répondions de transformer les fonds en nature, et nous recevions dès lors, quelques effets de laine, qui nous ont permis de forcer les liquidateurs des armées à déclarer officiellement que « l'armée des Vosges avait couté beaucoup moins qu'on n'aurait pu le supposer. «

Il est certain cependant, quoïqu'on ait de la peine à le croire, qu'on a mis au passif de l'armée des Vosges, toutes les dépenses faites en dehors de nous, par les Frapolli, Baillehache, Malicki, Cluze, Middleton, et tant d'autres.

Lorsque la campagne fut terminée et que Garibaldi eut regagné son île solitaire, il restait en magasin quelques objets qui lui avaient été spécialement et directement envoyés par les donataires ; à la demande que je lui adressai pour savoir quelle destination il fallait donner à ces objets, il fit la réponse suivante :

Macon, de Capréra (Ile de la Madeleine)

N° 159. M. 13. D. 13. Mars 4. 5.

Vendez au profit des blessés ; je vous attends. Venez avec Madame Bordone et capitaine Jean.

G. Garibaldi.

Conclusion : — Les dons des comités ont été transformés, pendant la campagne, en objets de laine pour couvrir nos soldats auxquels le gouvernement central *ne* pouvait pas donner le nécessaire, et après la campagne, Garibaldi a fait vendre les dons personnels qui lui avaient été envoyés, au profit des blessés, auxquels le gouvernement de Versailles n'a encore donné ni pensions, ni secours, pas plus, d'ailleurs, qu'à la plupart des veuves et des orphelins de nos morts glorieux.

De quel fait, de quel document M. le rapporteur a-t-il pu tirer les éléments du paragraphe 40 ainsi conçu :

« Les deux colonels avaient donc pu, malgré le gouvernement, ajouter à leurs travaux militaires des fonctions administratives, M. Bordone, à Lyon et à Avignon, par l'intermédiaire du capitaine Foulc, M. Delpech à Marseille, par le président Astruc. »

On croit rêver quand on voit M. de Ségur reprocher au chef d'état-major d'un corps d'armée, qui a la direction de tous les services et des opérations de guerre, d'avoir scrupuleusement veillé à ce que l'ordre, l'économie et

l'honorabilité régnassent partout, mais après ce préambule on s'attend à voir enfin apparaître quelque grief sérieux, l'énonciation d'un fait critiquable. »

Pas du tout.

M. de Ségur continue sur le ton badin.

« M. Bordone s'occupait avec activité d'opérations d'équipement. Dès le 8 novembre, M. Meynadier lui écrit :

« Mon cher Bordone, *je t'envois* ci-joint la facture des fournitures à ce jour, s'élevant à 1,130 francs, si tu *avez d'autres commande*, je me recommande à toi. Je te prie de me rappeler aux bons souvenirs de M. Foulc, d'embrasser ton fils pour moi, et reçois l'assurance de mon amitié sincère. »

Le mots sont soulignés dans le rapport lui-même.

Encore ces facéties ? Mais vous me fatiguez, à la fin, le savez-vous bien, Monsieur, et si vous trouvez bizarre de me voir tutoyer par une personne qui met si mal l'orthographe, je vous ferai observer que M. Meynadier est plutôt de votre monde que du mien ; c'est un fervent et bon catholique, il passe pour un zélé monarchiste, et c'est mal à vous de chercher à lui faire de la peine. Je crois d'ailleurs que ses convictions politiques suivent la balance de ses intérêts ; il a quelque renommée en province comme carossier ; — il m'a fourni dans le temps, avant la guerre de 1870-71, deux voitures et des harnais — mais il n'est plus mon fournisseur. J'ai trouvé qu'il ne m'avait pas donné un assez fort pot de vin, pour les fournitures que je lui ai procurées à l'armée des Vosges, en le mettant en rapport avec notre intendant militaire de l'armée régulière, M. Baumés, qui a préparé lui-même et soldé toutes les fournitures de cartouchières et de harnais que M. Meynadier a faites à l'armée des Vosges.

Au surplus s'il écrit mal le français, prenez-vous en

aux frères ignorantins qui ont fait son éducation, comme les jésuites ont fait la vôtre ; la caque sent toujours le hareng.

Si vous voulez savoir comment je procédais quand j'avais absolument besoin des choses nécessaires à notre armée, voici une dépêche qui vous édifiera ; elle se rapporte à une recherche pour des objets de première nécessité, et concernant comme fournisseur M. Meynadier, à qui M. Poujade, préfet de Vaucluse, servait d'intermédiaire : eussiez-vous préféré que je choisisse de préférence le curé de sa paroisse.

Avignon. Préfet à chef d'état-major. Bordone. Dijon.

Meynadier vous fait savoir que la paire de harnais de derrière, trois cent cinquante francs la paire ; harnais de devant trois cent francs non compris les selles de porteur qui valent cent cinquante francs la pièce ; selles détachées avec brides, licol et croupière, cent soixante-dix francs l'une ; fouets cinq francs pièce ; éperons un franc cinquante la paire ; livrable dans trente jours, *à partir du jour où le marché qui sera passé lui sera renvoyé signé par l'intendant de l'armée des Vosges.*

Signé : POUJADE.

Ce n'est pas le préfet de Vaucluse qui a souligné les mots ci-dessus, c'est moi : vous devez comprendre pourquoi je vous fait cette observation, sur cette dépêche qui quoique correctement rédigée et orthographiée a une autre valeur que la lettre insignifiante dont le ridicule vous reste, bien plus qu'à son auteur.

Dans le paragraphe 42, vous dites :

« Le 4 novembre, M. Poujade, préfet d'Avignon, avisait M. Bordone que les couvertures achetées par lui ne seraient livrées que contre payement. »

Eh bien, après ! les avez-vous trouvées trop chères ces couvertures, et auriez-vous préféré que je laissasse gre-

lotter de froid mes soldats qui se battaient sur les rives de l'Oignon et de la Saône et dans les défilés du Morvan; ou que j'attendisse jusqu'à la consommation des siècles que M. Baillehache, qui faisait des effets de torse dans les rues de Lyon, se décidât à nous expédier quelques nouvelles couvertures de voyage ?

Vous ajoutez :

M. Bordone achète 40 francs à la préfecture de Vaucluse des fusils à percussion que le gouvernement avait donnés au département pour armer les mobilisés, (voir rapport de M. de Mornay, sur Marseille) c'est l'État qui achète les marchandises qu'il vient de donner.

Je ne sais pas ce que c'est que ce rapport de M. de Mornay, je n'en connais pas l'auteur, mais vous qui le connaissez, dites-lui de ma part que je lui donne le démenti le plus formel ; je ne me suis jamais occupé ni avec la préfecture de Vaucluse, ni nulle part, des fusils de n'importe quelle sorte.

« Meynadier » (encore !) reçoit des marchés pour plus de 40,000 fr. (harnachement et couvertures), sur les fonds dépensés en dehors des crédits de l'intendance. »

Cela n'est pas vrai : aussitôt que nous avons eu un intendant, il a seul passé des marchés ; il était absolument interdit, (vingt ordres du jour de moi en font foi), de se pourvoir de quoique ce soit, en dehors des magasins de l'intendance qui seule autorisait les demandeurs à se pourvoir eux-mêmes ailleurs, lorsque les objets demandés et réglementaires ne se trouvaient pas dans ses magasins Et pour ces 40,000 francs de M. Meynadier, vous êtes en contradiction avec vous-même, puisque vous dites en commençant votre paragraphe 43 :

Le Préfet de Vaucluse se fait son intermédiaire près du sous-intendant, pour savoir « où il faut diriger le solde de la commande du chef d'état-major à Meynadier. » Il offre à M. Bordone des vestes, des mac-farlanes. M. Bordone les refuse le lendemain par le télégraphe, mais le préfet Poujade lui répond : « l'affaire est conclue, elle est bonne : les vêtements, sont de divers types, mais tous bons contre le froid; il m'en coûte de rompre »; et le lendemain il lui télégraphie : j'ai acheté vos vestes; je les expédierai après-demain.

Vous aviez M. le sous-intendant Baumès sous la main, à Paris, à la commission de liquidation des comptes des armées qui est installée à l'Hôtel des Invalides : si vous l'aviez consulté, il vous aurait répondu ce qu'il m'a dit à moi-même, qu'il n'avait jamais fait de marchés plus avantageux que ceux qu'il a faits avec les fournisseurs d'Avignon.

Au paragraphe 44 vous dites :

« Le fils même de Garibaldi Ricciotti, télégraphie à un lieutenant : « achetez....., je vous envoie par la poste des bons en blanc, que vous remplirez selon vos besoins. »

Eh bien, après ? Ces bons quels sont-ils ? Pourquoi ne les désignez-vous pas; quels objets étaient-ils destinés à payer ? Ont-ils été payés trop chers; et étaient-ils de nature à motiver votre vénéneuse critique ?

Les paragraphes suivants touchent au sublime; vous serez grondé par vos maîtres pour les avoir laissé échapper.

« On achetait souvent sans trop savoir comment on payerait. »

(Oui surtout avant que le gouvernement nous eût payé le premier sou, c'est-à-dire jusqu'au 24 octobre).

« Par exemple, le procureur de la République de Lyon, M. Andrieux, télégraphie à Garibaldi lui-même : « Conseille vivement régler marché révolvers. Envoyez argent à Foulc » et M. Foulc, télégraphie à Garibaldi : « mécontentement général, effet déplorable, fournisseurs en méfiance, si cela continue, je me retire » et le lendemain « dû cent mille francs, effet déplorable. »

Mais les dates, les dates de toutes ces dépêches, pourquoi ne les donnez-vous pas ? voulez-vous que je vous le dise, c'est parce qu'elles confirment exactement ce que j'ai déjà démontré plus haut, sur les désordres dans lesquels M. Baillehache (ce banni, comme vous le nommez), avait mis notre service administratif à Lyon. Voulez-vous maintement que nous parlions un peu de ce marché de révolvers, emmanché par le même M. de Baillehache, et dont je n'ai voulu, à aucun prix, entendre parler.

Voici une lettre qui s'y rapporte :

Lyon, 13 novembre 1870.

Mon Colonel,

Je suis chargé par Foulc de vous écrire relativement au marché Chevron (fourniture de mille revolvers, calibre neuf millimètres et cartouches).

Inutile d'insister, n'est-ce pas sur cette somme de 63,000 fr. complètement gaspillée à mon avis ; acheter des révolvers pour des gens qui n'ont pas de fusils ! Vous trouverez ci-jointes les pièces de l'affaire. Malgré vos occupations, Foulc vous prie très instamment de lui donner un *ordre formel* à cet égard, car pour lui, il lui répugne de solder une pareille affaire et veut être couvert par une autorité plus élevée que la sienne et qui seule, en effet, peut permettre de sanctionner cette perte. Le dit sieur Chevron qui tient naturellement beaucoup à son marché nous promet bien de chercher à replacer une partie de ses révolvers, quand ils seront arrivés, mais il ne s'engage pas.

Foulc attend votre réponse le plutôt possible, si vous pouviez y penser.

Nous partons ce matin pour Chambéry.

Rien autre de saillant à vous narrer.

Croyez, mon colonel, à mes sentiments les plus respectueux et les plus affectionnés.

Votre fusillier,

AGUILLON.

Et au dos de la page:

Autre chose est que pour faire venir ces révolvers il faut déposer 15,000 fr. au Crédit Lyonnais, sans cela comme la garantie Chevron n'est pas suffisante, on garde les révolvers à Liége.

D'après le traité, Baillehache devait déposer 15,000 fr., il ne l'a pas fait : que sont donc devenus les 200,000 fr. du général ?

Pour moi, méfiant à l'extrême, je crois que Baillehache, Beck et Chevron se sont entendus ensemble pour partager ce gâteau, car le marché est ruineux pour nous.

Je nommerai des experts pour recevoir ces révolvers si vous m'ordonnez de les faire venir; — le marché est passé par Baillehache et c'est lui qui devait déposer les 15,000 fr., il ne l'a pas fait, il est *responsable*, et si je les avançais ce serait implicitement reconnaître ce marché...

Je vous écrirai longuement de Chambéry ; votre griffe a été remise à l'hôtel, on a demandé le colonel, et c'est Frapolli qui a pris la griffe et l'a emportée. J'ai fait télégraphier par le marchand et l'enverrai.... j'ai commandé votre cachet quartier général.

Signé : Foulc.

Remarquons, seulement en passant, que M. Frapolli qui n'appartenait plus à l'armée des Vosges, prenait cependant une griffe à moi, payée par moi, et l'emport*ait* avec lui à Tours ; que comptait-il en faire ? S'en est-il servi ou non ? — Ah mais, c'est que je ne voudrais pas que ledit Frapolli eut mis ma griffe au bas de sa prose et de ses ordres de service quand il commandait le corps de l'Etoile.

Voilà ce que c'est que ce marché de révolvers passé par M. Baillehache et à propos duquel le rapporteur de la commission dit : « On achetait souvent sans trop savoir comment on payerait. » — Qui on ?

Ah, M. de Ségur, vous avez voulu, pour construire cette œuvre à laquelle votre nom restera attaché, pêcher à droite, à gauche, sans ordre, sans méthode, sans conscience surtout, des documents dont vous n'avez pas même su démêler la nature; vous avez pêché, comme on dit en eau trouble, et vous avez amassé, non des arguments contre l'armée des Vosges, mais des

preuves irréfragables de votre mauvaise foi et de votre incapacité ; et vous penseriez que la France va continuer à charger des hommes tels que vous, de gérer ses affaires et de préparer ses destinées ? détrompez-vous. Disons en passant que le fusillier Aguillon, dont le nom apparaît ici, sans qu'il en soit question dans le rapport, était alors un simple moblot, attaché comme scribe aux bureaux de l'état-major, il est aujourd'hui avoué au Conseil d'État, il eut été facile à M. de Ségur de le consulter.

M. Andrieux sollicita en vain, d'abord près de moi, près de Garibaldi ensuite, pour faire accepter le marché Baillehache : nous nous y refusâmes obstinément, et, bien nous fîmes. — Cette question est revenue sur le tapis, la liquidation des comptes a eu à s'en occuper, elle a refusé le paiement, et comme nous, elle a bien fait ; — renseignez-vous auprès de M. Baumés.

Mais ce n'est pas tout, et il était écrit que la seconde partie de votre rapport détruirait complétement la première : vous dites paragraphe 45 :

« Le gouvernement lui-même se perdait au milieu de ces confusions de pouvoirs et de ses rivalités d'administrateurs. M. Guitter, préfet de la Savoie, plus calme et moins entreprenant, avait parlé dans une dépêche au ministre de la guerre d'un achat de poudre fait pour l'armée des Vosges. On n'a point la réponse du ministre, qui paraît n'avoir pas compris, car le préfet Guitter lui répond : « Armée des Vosges est bien armée de Garibaldi. » Mais il demande à son tour au ministre, des renseignements : « L'intendant général était M. Baillehache ; est-il remplacé ? nécessité qu'un intendant autorisé vienne tout régler et liquider ici. »

Je vous demanderais bien encore la date de ces dépêches, si vous ne preniez soin vous-même de prouver, par la seconde, que les poudres dont il est parlé dans la première, avaient été achetées par M. de Baillehache —

c'était probablement de la poudre pour faire fabriquer des cartouches pour ses révolvers ; vous savez les *ammazza-gatti* de 45 fr. la pièce ?

Vous devez commencer à trouver que votre protégé Baillehache qui a *réussi à justifier* de la plus grande partie (mais non entièrement), des fonds qu'il avait reçus, comme vous allez le dire tout-à-l'heure, ne vous rend guère plus de services, pour votre réquisitoire contre l'armée des Vosges, que Frapolli, ce *vétéran de l'armée italienne* qui a laissé de si bons souvenirs.

Cependant, comme plus tard vous ferez intervenir le nom de M. Paîs, à propos des affaires de Chambéry, permettez-moi de vous transcrire ici une lettre de lui, relative à sa situation, par suite des agissements de Frapolli et Baillehache, et de la tolérance des autorités dont la religion avait été surprise par ces *expulsés* de l'armée des Vosges.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

—

COMMANDEMENT
des volontaires italiens
de Chambéry.

OBJET :
Rapport au sujet des ordres reçus.

Chambéry, 11 novembre 1870.

Le soussigné, pour se mettre à l'abri, croit devoir vous faire connaître ce qui suit :

En exécution des ordres que je viens de recevoir de vous, à la date du 9 courant, et qui ne m'ont été remis qu'aujourd'hui à une heure du matin, j'ai demandé au Préfet de la localité et à M. Quillon faisant fonction d'intendant général, l'appui qui m'était indispensable pour obtenir les moyens d'exécuter le mandat dont vous me chargiez ; mais tous les deux me l'ont *gracieusement* refusé, déclarant, le premier qu'il ne reconnaissait pas d'autre chef d'état-major, que le colonel Frapolli, le second qu'il ne pouvait pas me seconder, parce que, exclusivement dans M. de Baillehache et non dans le capitaine Foulc, il reconnaissait le grade et l'autorité d'intendant général.

Je m'adressai au général commandant cette division militaire, et je n'obtins de lui que la réponse suivante : « J'ai demandé des instructions au gouvernement de Tours, pour les volontaires garibaldiens et il m'a été répondu par le ministre de la guerre, « ne vous occupez pas d'eux. J'ai donc le regret de ne pouvoir rien faire. »

Malgré un état de choses si anormal, et quoiqu'offensé dans ma dignité de citoyen italien et

de soldat, je ne négligeai pas de prendre toutes les mesures qui dépendaient de moi pour obtempérer aux ordres que j'ai reçus de vous ; j'ai agi de façon à ce que les 159 hommes qui composent le dépôt fussent prêts à partir ; mais comme ils n'étaient ni armés ni entièrement équipés, je vous en informai, par ma dépêche télégraphique, dans laquelle je ne pus m'empêcher de vous signaler les tristes conditions dans lesquelles se trouvent certains officiers qui fonctionnent déjà dans leurs grade et fonction, et qui, privés de moyens d'existence, cherchent en vain près de cette intendance, le paiement de ce qui leur est dû.

Le soussigné, pour le premior, n'a encore rien reçu, et avec l'aide de quelques officiers, il a jusqu'à ce jour avancé quelques subsides sur ses propres ressources aux officiers qui en étaient privés.

C'est aussi pour cela que je vous prie de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser d'aussi déplorables inconvénients, et de vouloir ordonner, comme de droit, que je sois remboursé soit par le Maire, soit par le Préfet, soit par l'intendance, des frais de logement et de bureau des officiers du dépôt.

J'ai communiqué également vos ordres à M. Massoneri commandant de la cavalerie en formation, et il m'a répondu qu'il continuerait avec promptitude l'organisation commencée, pourvu cependant qu'on ne lui refusât pas les moyens nécessaires.

Enfin, j'ai communiqué aux autorités civiles et militaires votre télégramme contenant la copie de celui du général Garibaldi, mais M. le préfet a toujours fermement maintenu sa première déclaration

D'après celà, le soussigné attend des instructions et des ordres précis qui puissent le mettre à même d'accomplir sa mission. Dans le cas contraire, il demande qu'on le retire de la fausse situation dans laquelle il se trouve et qu'on l'envoie sur le champ de bataille pour y remplir les devoirs d'un simple soldat, si par sa faute, il n'est pas à même de remplir les devoirs d'officier.

Si je reçois ce que je demande, au plus tard dans dix à douze jours je pourrai avoir terminé la complète organisation du bataillon, et à ce sujet, j'ai l'honneur de vous informer que je serai en mesure d'équiper 500 hommes, et que si d'ici là on m'envoyait de nouveaux volontaires, je pourrais présenter un bataillon complet prêt à entrer en ligne.

Le chef de bataillon, commandant.

Signé : Païs.

Au colonel Bordone,
chef d'état-major du général Garibaldi.

Ceci peut se passer de commentaires.

Vous dites au paragraphe 46 :

« Ce désordre retardait la formation de l'armée dite des Vosges, et l'empêchait de faire aucune expédition. »

Et les combats en avant de la forêt de la Serre, et les engagements sur les bords de la Saône et de l'Oignon, et l'affaire de Brazey et de St-Jean-de-l'Osne, et les affaires de Pesmes, de Pontailler et de Mondragon, et la marche au secours de Cambriels, et enfin le passage de notre armée de Dôle à Autun opéré en 24 heures, et les engagements de Saulieu et de Montbard qui avaient déjà eu lieu à cette époque : comptez-vous les effacer de l'histoire de la campagne, ou bien, le bruit n'en est-il pas arrivé jusqu'à vous, qui, à la même époque habitiez peut-être de l'autre côté de nos frontières, à Ems, par exemple ?

« Des marches savantes étaient exécutées à ce même moment par l'armée du Nord que créaient de vrais officiers français, le général Faidherbe et le général Farre, au milieu de difficultés plus grandes, dans un pays plus isolé du reste de la France ; quand on voit le général Faidherbe, avec moins d'éléments, faire de sérieux efforts stratégiques, on ne peut que déplorer davantage le choix des personnes qui s'occupaient dans l'Est des affaires de nos armées. »

Vous ne savez pas ce que vous dites, et vous n'avez pas pris la peine de lire l'ouvrage que le général Faidherbe a publié, pas plus que vous n'avez lu le mien : ce sont là des lectures qui ne valent probablement pas pour vous, celle de la *Femme de Feu* de M. Belot ; mais cependant, quand on veut parler des choses dont on ne connaît pas le premier mot, il faudrait au moins se munir d'un guide-ânes.

Pourquoi n'avez-vous pas imité M. Darru, vice-président de la commission d'enquête sur les actes du gou-

vernement du 4 septembre qui m'écrivait, le 27 septembre 1870, après ma *comparution* devant la commission, et après l'envoi que je lui avais fait des deux premiers fascicules de mon livre *Garibaldi et l'armée des Vosges* :

Briquebec, le 29 septembre 1870.

Monsieur,

J'ai reçu les deux fascicules de votre récit, j'attendrai qu'il soit complété pour réclamer les pièces que la commission pourrait avoir à vous demander.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Cte Darru.

(Il a voulu certainement écrire *1871*, mais je ne me permets jamais de faire des citations incomplètes, ni de modifier quoique ce soit à un document officiel ; tout le monde devrait bien en faire autant).

J'ai envoyé le dernier fascicule à M. Darru, non à Briquebec, mais à l'Assemblée nationale ; il ne m'a réclamé aucun document, quoique devant la commission et dans ma lettre d'envoi, je lui eusse offert, non les originaux, mais la *reproduction photographique* des documents qu'il croirait nécessaire de consulter à l'appui de ma déposition : on ne m'a pas encore soumis, non plus, ma déposition sténographiée qui doit cependant paraître dans le troisième volume de l'enquête qui est déjà sous presse, et qui manquera, par conséquent, de la formalité nécessaire du bon à tirer signé par moi.

Mais M. de Sugny nous promet pour bientôt le *deuxième acte* des rapports des commissions, et j'aurai certainement à produire dans cette circonstance divers documents à sensation.

Quant à vous, Monsieur, après mon appel tardif devant la commission dont vous êtes rapporteur, je vous ai

envoyé les renseignements et tous les documents nécessaires pour rectifier des erreurs que vous avez maintenues dans votre rapport, et j'ai lieu d'être étonné que, puisque vous n'en avez pas fait usage, vous ne me les ayez pas encore restitués et que vous ne les ayez pas remis aux personnes par qui je vous les ai fait réclamer.

Est-ce que je serais obligé, malgré moi, de vous les faire réclamer par huissier? j'espère que non.

Je reviens à la comparaison que vous avez voulu vous même établir entre l'armée des Vosges et l'armée du Nord.

Loin de moi la pensée de songer à amoindrir, en quoi que ce soit, les mérites réels, les services considérables que le général Faidherbe a rendus à notre pays, mais il n'en est pas moins vrai que si vous aviez lu son livre intitulé : *Campagne de l'armée du Nord en 1870-71*, vous y auriez vu qu'avant l'arrivée du général Faidherbe le 3 décembre 1870, le général Bourbaki qui commandait cette armée avait déjà sous ses ordres, avec le colonel Farre comme chef d'état-major : deux divisions, dont la première était formée par les brigades des généraux Lecointe et Derroja ; la seconde par la brigade du colonel du Bessol, quelques corps-francs, et par des bataillons de chasseurs sous les ordres du colonel Rittier ; deux escadrons de dragons ; deux escadrons de gendarmes et sept batteries d'artillerie (quatre de 4 et trois de 12).

L'ensemble de cet effectif était de 17,500 hommes, qui, réunis aux 8,000 hommes de la garnison d'Amiens, sous les ordres du général Paulze d'Ivoy, formait un total de 25,000 combattants, parmi lesquels on comptait en majorité des troupes de ligne, des marins canonniers et des marins des équipages de la flotte, ayant à leur tête presqu'en totalité des officiers évadés de Metz.

L'orsqu'après le départ du général Bourbaki, le général Faidherbe arriva dans ces riches contrées bien connues de lui, puisque c'est là qu'il est né, il y trouva, ainsi qu'il le dit lui-même, des ressources militaires considérables et un commissaire délégué du gouvernement, dont le patriotisme et l'énergie rendirent les plus grands services à la défense nationale dans les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Sous la direction habile et énergique de M. l'intendant en chef Richard, *des marchés importants* avaient été passés, et lors de la première affaire de Villers-Bretonneux, l'armée était parfaitement équipée et approvisionnée, et était armée en grande partie de chassepots.

Enfin, diverses places fortes, telles que Cambrai, Bouchain, Douai, et même Valenciennes étaient munies de leur artillerie de position, et l'on venait d'ajouter à la citadelle d'Amiens 22 nouvelles pièces lisses (de 8, 12, 16 ; obusiers et mortiers).

Le nouveau commandant en chef de l'armée du Nord, sitôt après son arrivée, put donc former immédiatement trois divisions, savoir :

1re Division : Général Lecointe.

1re brigade : général, Derroja.
2e brigade : lieutenant-colonel, Pittier.

2e Division : Général Paulze d'Ivoy

1re brigade : général du Bessol.
2e brigade : lieutenant-colonel, de Gislain.

3e Division : Amiral Moulac.

1re brigade : capitaine de vaisseau, Payen.
2e brigade : capitaine de frégate, de Lagrange.

L'artillerie fut considérablement augmentée ; on ajouta quatre batteries aux sept qui existaient déjà, de sorte que chaque division avait trois batteries, et qu'il y avait en outre deux batteries de réserve, avec un parc de réserve.

La nouvelle armée du Nord mettait donc en campagne trois divisions complètes, au lieu des trois brigades qui, sous les ordres du général Bourbaki, avaient déjà combattu à Villers-Bretonneux et à Amiens : son effectif était de 30,000 combattants avec 60 pièces de canon.

Peu de jours après, elle s'augmentait encore d'une division de mobilisés, sous les ordres du général Robin.

Elle a livré, sous la direction de son illustre chef, les combats de Querrieux le 20 décembre, la bataille de Noyelles le 23, le combat d'Achiel-le-Grand et celui de Béhagnies le 2 janvier 1871, la bataille de Bapaume le 3, le combat de Vermand le 18, et enfin la bataille de St-Quentin le 19, c'est-à-dire le même jour où l'armée de Paris, par une heureuse coïncidence, livrait la bataille de Montretout.

Je ne saurais dire tout le bien que nous pensons de M. le général Faidherbe ; nos éloges le trouveront peut-être indifférent, je ne le crois pas cependant, car il est un des rares officiers généraux qui se soient révélés pendant la campagne et qui aient au cœur de vrais sentiments républicains. — Si je m'arrête, c'est parce que j'ai reconnu depuis longtemps que ceux que nous aimons et qui méritent de l'être ont plus à souffrir qu'à se louer de l'expression de nos sentiments d'estime et d'admiration.

Au moment du licenciement, le ministre de la guerre lui a expédié la lettre suivante :

A Monsieur le général Faidherbe,

Mon cher général,

L'arrêté en date du 7 de ce mois a prononcé le *licenciement* des armées actives et de leurs états-majors; je vous invite à en assurer l'exécution pour les troupes placées sous vos ordres.

Au moment où vous quittez votre commandement, je vous prie d'accepter tous les remerciments du gouvernement pour le concours que vous lui avez prêté dans des circonstances aussi difficiles et pour le dévouement dont vous n'avez cessé de donner des preuves.

Veuillez, bien être auprès de vos officiers généraux, officiers de tous grades, sous-officiers et soldats, l'interprête de la reconnaissance du pays pour la constance et les efforts qu'ils ont déployés dans cette campagne, et grâce auxquels il est permis de dire que nos armes, en cessant d'être heureuses, n'ont pas cessé de le mériter. On a pu épuiser leurs forces, mais non leur courage, et la *Nation* compte qu'ils ne failliront pas aux nouveaux devoirs qui les attendent.

Cette lettre sera mise à l'ordre de l'armée.

Le Ministre de la Guerre,
Signé : Général, LE FLÔ.

Nous ne voulons pas chercher à faire des comparaisons, quoique le rapport de M. de Ségur les provoque, et comme il nous est impossible de mettre en regard direct les textes qui se rapportent aux mêmes faits, je me contenterai, en intervertissant l'ordre naturel de cet exposé, de transcrire les documents suivants :

CABINET
DU MINISTRE
de la guerre.

Bordeaux, le 2 mars 1871.

Mon cher Amiral,

Les préliminaires de paix qui ont été ratifiés hier par l'Assemblée nationale rendent désormais inutile la prolongation du séjour en France des troupes italiennes qui étaient venues, sous les ordres du général Garibaldi et de ses trois fils, porter à notre pays le concours de leur courage et de leur dévouement. . . . .

(Du même au même, 12 mars 1871).

J'ai reçu vos deux lettres du 7 et du 9, je vous remercie de l'activité, de l'énergie et du tact que vous avez apportés dans l'opération très délicate du licenciement des francs-tireurs et des brigades italiennes.

Vous y avez été aidé par l'excellent esprit de MM. Menotti, Ricciotti Garibaldi et Canzio, et tout particulièrement par le général Bordone.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de ces messienrs, et de les remercier eux aussi du dévouement avec lequel ils ont servi la cause de notre malheureux pays : ils y ont apporté autant de zèle que de courage.

Ce témoignage, je l'adrésse tout particulièrement au général Bordone, dont la mission est désormais finie. . . . .

Recevez, mon cher amiral et excellent compatriote, l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

Le Ministre de la guerre,
Signé : Général LE FLÔ.

ARMÉE DES VOSGES — Mâcon, 15 mars 1871.

Commandant en chef.

Cher Général,

Il est de mon devoir en vous quittant, de vous remercier des services que vous avez rendus à l'armée des Vosges.

Vos talents militaires, votre activité, votre énergie, ont rendu au pays de grands et beaux services.

Je vous remets avec plaisir copie d'un paragraphe qui vous concerne dans une lettre que le Ministre de la guerre vient de m'adresser à ce sujet et qui contient, à votre égard, un témoignage de haute satisfaction.

Quant à moi, cher général, je vous remercie plus particulièrement du concours dévoué que vous m'avez prêté pendant le licenciement, services qui vous ont acquis toute mon estime et mon amitié personnelle.

Je vous serre cordialement la main.

Le vice-amiral, commandant en chef,
Signé : PENHOAT.

A M. le général Bordone, chef d'état-major à l'armée des Vosges.

Si vous le voulez bien maintenant, M. le rapporteur, nous allons examiner comment s'est formée l'armée des Vosges, quel était son effectif, son armement, et ce qu'elle a fait :

Le 13 octobre 1870, le général Garibaldi arrive à Dôle qu'il avait choisie pour la base de ses opérations, avec un état-major composé de : colonel Bordone, chef d'état-major ; chef d'escadron Basso Giovani, secrétaire

particulier ; Foulc, capitaine d'état-major ; Pantaleo, capitaine d'état-major ; Bordone Giovani, lieutenant d'état-major ; suivant les instructiens qu'il avait reçues à Tours, il se rend immédiatement à Besançon et à Belfort, à la recherche du général Cambriels, au moment même de sa retraite sur Baume-les-Dames et Besançon, après l'affaire de la Bourgonce.

Des troupes débandées de l'armée de l'Est, on lui envoie trois ou quatre cents francs-tireurs parmi lesquels ceux de l'Égalité et les Éclaireurs du Rhône, et deux bataillons de mobiles des Alpes-Maritimes — pendant qu'il donne l'ordre aux deux bataillons italiens qui s'étaient organisés à Chambéry et à Marseille, de rallier immédiatement son quartier général ; dès le 18 octobre, avec une poignée de francs-tireurs, on explore la forêt de la Serre et on en déloge des hulans qui venaient d'y arriver ; le 20, Menotti Garibaldi, qui a refoulé les avant-gardes prussiennes au-delà de l'Oignon, combat à Ougney et à Marnay ; le 22 on rencontre l'avant-garde de Werder en avant de Gray, vers Fay-Billot et Pesmes et on arrête sa marche ; le 23, au moment de notre marche vers Pontailler, le général Cambriels nous demande de l'appuyer sur son flanc droit et nous y courons ; le 25 on se bat au pont de l'Oignon, près d'Ougney, et dans la forêt de Mondragon près de Genlis ; le 28, sans pouvoir obtenir le concours de l'armée de Cambriels, ni même un renseignement sur la nature et le nombre des troupes du colonel Fauconnet qui vient de passer à Auxonne, on se porte en avant de la forêt de la Serre sur le flanc gauche des troupes de Werder en marche sur Dijon ; le 4 novembre on combat à Brazey, et on arrête l'ennemi déjà maître de Dijon et cherchant à s'emparer des passages

de la Saône à St-Jean de Losne et à Seurre ; le 8 novembre nous recevons la dépêche suivante :

Guerre à général Garibaldi. Dôle.

Nous nous décidons à abandonner la ligne du Jura en laissant des garnisons à Besançon et à Auxonne, l'ennemi paraît par diverses routes, se porter sur le Morvan et tâcherait peut-être de gagner Nevers en évitant Chagny ; je pense que ce qui serait le plus avantageux, c'est qu'avec vos vaillantes troupes vous alliez défendre les défilés du Morvan, propices pour vos engagements et vos hardis coups de main ; tâchez de couvrir la direction de Nevers, le colonel Bonnet est à Chagny avec des forces et de l'artillerie prêt à vous donner la main.

De Freycinet.

Et Garibaldi répond immédiatement :

Merci de votre confiance, j'exécuterai le mouvement demandé.

A ce moment, nos troupes qui *se sont organisées en combattant*, présentaient un effectif dont la nomenclature fut scrupuleusement établie, afin que M. de Lamolère, inspecteur des chemins de fer, pût préparer le matériel nécessaire pour le déplacement d'une partie de notre armée, pendant que l'autre couvrait notre mouvement en se repliant de ses postes de Genlis, Brazey, St-Jean-de-Losne, Seurre, et en gagnant de là Chagny.

Voici cet effectif :

1re Brigade : Général, Bosak-Hauké.

1er Bataillon de garde mobile des Alpes-marit.	750 h.
Francs-tireurs de l'Egalité de Marseille. . . .	400 »
Volontaires du Rhône	230 »

2e Brigade :

Place réservée à M. le général Marie de Marseille qui ne vînt ni chez nous ni ailleurs.

3e Brigade : Colonel Menotti Garibaldi.

2e Bataillon de gardes mobiles des Alpes-marit.	775 »
Bataillon — — des Basses-Alpes	650 »

Francs-tireurs de Colmar.	300	»
Corps-francs d'Afrique.	250	»
Bataillons italiens (Tanara et Ravelli).	1,500	»

Corps-francs non encore embrigadés:

Compagnie Génoise	100	»
Éclaireurs de Dôle.	65	»
Francs-tireurs de la Savoie.	130	»
Légion Bretonne.	1000	»
Cavalerie : 7e chasseur à cheval	47	»
Artillerie : Néant		»
Total.	6197	h.

Encore faut-il retrancher de cet effectif les 1,000 hommes de la légion bretonne, qui, à proprement parler, ne méritait plus de porter ce nom, car sur mille individus elle comptait à peine 85 à 90 bretons ou vendéens ; les autres étaient des francs-tireurs de Marseille sous les ordres de M. de Sambeuf, qui s'étaient retirés de la Bourgonce et de Remiremont, et qui firent bel et bien partie de notre armée, juste le temps nécessaire pour s'y faire donner des chevaux. On peut lire à ce sujet, la fin du chapitre 10, de l'ouvrage *Garibaldi et l'armée des Vosges*, on y verra démontré avec des documents officiels, que son commandant, M. Domalain a quitté son poste et ne s'est soustrait à une cour martiale qu'en fuyant, après s'être grassement équipé à nos dépens et en nous enlevant des chevaux dont il n'a certainement pas rendu compte à l'État, mais que, par contre, la commission de liquidation des armées laisse à notre passif. C'est cette légion bretonne qui, logée au couvent des Jésuites de Dôle converti en caserne, y pilla, y vola jusque dans l'intérieur de la chapelle.

Voici les ordres qui furent donnés à ce sujet :

Dôle 3 novembre 1870. Au commandant de la Légion Bretonne.

J'ai eu l'honneur de vous confier, l'autre jour, une plainte redigée sur certains faits qui se sont passés à la caserne des Jésuites que vous occupez ; vous deviez me la retourner et me faire vous-même un rapport sur ce que vous auriez pu apprendre.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser desuite ces deux documents, qui sont nécessaires au colonel Lobbia qui est président de la commission chargée d'informer sur tous les faits de police et de justice militaires.

Le colonel d'état-major,

Signé : Bordone.

Dôle, 5 novembre 1870, 10 h. du matin. Au commandant de la légion bretonne.

Des faits étranges provenant d'ordres qui émanent des chefs de la légion se passent et ne peuvent être tolérés. 1° Un officier est incarcéré sans qu'aucun rapport sur le motif de son incarcération, ni par conséquent aucune enquête ne nous parviennent; 2° Malgré nos réclamations, officieuses jusqu'ici, mais qui deviennent officielles à dater de cet instant, on ne m'a pas retourné le rapport confié au commandant sur des faits regrettables qui se sont passés dans la caserne des Jésuites, et sur lesquels il devait lui-même faire une enquête.

Enfin, j'apprends que le chef de la légion, avant hier major, hier lieutenant-colonel, et aujourd'hui portant les insignes de colonel, néglige de nous faire connaître ses agissements.

Nous ne tolèrerons pas plus longtemps des actes qu'on peut considérer, dans la légion bretonne, comme des actes de pure indépendance.

Nous enjoignons donc au commandant de faire immédiatement droit à toutes ces demandes

Le colonel chef d'état-major,

Signé : Bordone.

On voit qu'il y avait une légère différence entre certains corps qu'on mettait sous nos ordres, et ceux qui formaient l'armée du Nord ; il faut dire cependant que nous n'avons jamais toléré rien de semblable, et que M. Domalain n'a pu échapper à la juste responsabilité de ses actes que par la fuite.

Après cela on peut trouver étrange certaines allégations énoncées dans un opuscule publié sous l'inspiration de

M. Domalain (1) ; mais on peut s'attendre à tout de la part de gens qui, tout en prétendant ne marcher au combat qu'après avoir adressé une invocation à la vierge, avaient en effet dans leurs accessoires un chapelain, vivant en communauté avec des filles de joie qui jouaient le rôle de sœurs de charité et qui n'étaient autres que les concubines de ces messieurs.

Faut-il s'étonner, après cela, que M. de Cathelineau, sous les ordres de qui se trouva plus tard cette légion, ait dit dans son livre, page 214.

---

(1) Dans un petit opuscule publié en 1871, par un ex-officier de cette légion qui devait probablement quelque reconnaissance à son chef, M. Domalain, on lit : « le colonel Domalain ne crut pas devoir se soumettre aux ordres d'un étranger, d'autant plus qu'il était porteur de la pièce suivante : »

Paris, 10 septembre 1870.

« Mon général, M. Domalain, lieutenant de vaisseau, se rend à Belfort, avec un corps de volontaires, chargé d'une mission spéciale.

« Le ministre me charge d'avoir l'honneur de vous prier de donner à cet officier tout le concours qu'il pourra réclamer.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon profond respect.

Le chef d'escadron, aide de camp,

Signé : Barry. »

Mais ce Monsieur ne dit rien de certains ordres plus récents, et ainsi conçus :

« Dôle de Tours, 27 octobre 11 h. 55 m. s.

« Guerre à Garibaldi Dôle

« J'écris ce soir à Cambriels pour lui rappeler que tous les volontaires da sa région sont placés sous votre commandement, priez-le de vous communiquer ma dépêche.

Signé : Gambetta. »

« Dôle de Besançon 28 octobre.

« Je donne ordre à la légion bretonne, forte de 1,000 hommes, de se mettre immédiatement sous votre commandement.

Signé : Cambriels. »

On remarquera que le titre dont excipe M. Domalain, est antérieur de quarante-sept jours aux derniers ordres reçus, et par conséquent annulé par eux.

« La légion bretonne ne m'est arrivée qu'au nombre de 650 hommes, au lieu de 1,500 annoncés, et avec les bagages d'une armée de 10,000 hommes. »

Peut-être que le général de Cathelineau a oublié de compter les femmes? Et alors!

Page 13 :

« J'avais destiné la légion bretonne à l'occupation de Courcelles, seule entre toutes les compagnies que je commande, elle ne fut point exacte au rendez-vous.

Qui sait, c'est peut-être encore à cause des femmes qui en avaient donné un autre?

M. Lucien Baulmont (de Mulhouse) ex-lieutenant de la légion bretonne, qui a écrit cet opuscule, a pu s'écrier dans un pieux élan que « l'hermine de Bretagne réchampit mal sur la chemise rouge d'Aspromonte, » nous lui retournons l'apollogue renversé : « La chemise rouge de Marsala, d'Aspromonte et de Mentana est une devise que nous ne laisserons jamais salir par *les hommes de la Caserne des jésuites de Dôle.* »

Revenons à l'énumération des faits auxquels l'armée des Vosges a pris part :

Le quartier général est à peine installé à Autun, le 12 novembre, qu'on envoie immédiatement de fortes reconnaissances vers Château-Chinon, Saulieu, Montbard, et qu'on organise la défense de la vallée d'Ouche par l'occupation d'Arnay-le-Duc, Epinac, Nolay, Bligny et Larochepot; le 18, on surprenait une grosse reconnaissance de cavalerie sur la route de Dijon à Beaune et on lui mettait 20 hommes hors de combat; le 19, Ricciotti Garibaldi, à 5 heures du matin, surprenait à Châtillon-sur-Seine 800 Prussiens qui restaient presque tous morts ou

prisonniers et enlevait un escadron complet de hussards bleus; le 20, on enlevait à Auxon-sur-Aube un détachement de 350 à 400 Prussiens; le 23, on se mettait en marche sur Dijon, et le 26 avaient lieu les combats de Pasques, de Prénois et de Darois et la première bataille de Dijon, ou plutôt l'enlèvement de cette place à la baïonnette, et de nuit; le 1er décembre, on soutenait à Autun l'attaque des Prussiens, qui par suite de l'abandon d'un poste par un des corps attachés depuis peu à notre armée, étaient arrivés jusque dans les faubourgs de la ville, aux abords de laquelle ils perdirent sept à huit cents hommes et un officier général.

Je ne parle pas d'une foule de petits engagements résultant de l'éparpillement de la partie de nos corps-francs qui n'étaient pas embrigadés et qui observaient partout l'ennemi, à une portée de fusil de ses avant-postes et sur une très-vaste étendue; et cependant, il y a des gens qui n'ont rien fait pendant cette campagne et qui demandent : que faisait Garibaldi pendant ce temps-là ?

Le général Faidherbe dit que ses troupes étaient admirablement armées et équipées; malgré la déclaration de M. Blavoyer, nous persistons à dire que nos hommes n'étaient même pas couverts à cette époque et par 18 degrés de froid, et que, loin d'être armés de chassepots ou de ces armes brillantes et coûteuses dont parle le rapport, nous avions chez nous 17 à 18 modèles d'armes différents, ce qui compliquait beaucoup le service des approvisionnements.

Cependant notre effectif s'était légèrement augmenté, et comme par le passé, le lendemain de leur arrivée, les troupes étaient sûres de recevoir le baptême du feu. Notre artillerie comptait 2 batteries de 4 de campagne

des mobiles de la Charente-Inférieure, et une batterie de montagne; quant à notre cavalerie, elle comptait toujours un effectif de 47 hommes du 7e chasseurs.

La ville de Marseille nous avait envoyé de nouveaux bataillons. Le Ministre de la guerre nous avait renforcés d'un bataillon de mobiles des Basses-Pyrénées et du 43e régiment de mobiles de l'Aveyron; les bataillons italiens s'étaient renforcés, et une petite légion Espagnole s'était organisée. — La deuxième et la quatrième brigade s'étaient formées, l'une sous les ordres du lieutenant colonel Delpech, l'autre sous les ordres de Ricciotti Garibaldi, et notre effectif, en somme, s'élevait à 16 ou 17,000 hommes, chiffre équivalant à celui de l'armée du Nord avant l'arrivée du général Faidherbe : et cependant, à part le commandant en chef, un seul, dans cette armée où, d'après certaine presse, on aimait tant les galons, avait le grade de général; c'était Bosak-Hauké, commandant de la 1re brigade, et qui avait eu depuis longtemps le grade d'officier supérieur dans l'armée russe.

Officiers improvisés ! on croit avoir tout dit quand on a dit cela, mais est-ce de Garibaldi qu'on entend parler ainsi ? Garibaldi a le titre de général d'armée en Italie, et il n'y a que cette différence entre lui et certains officiers généraux français qui le traitent d'aventurier, c'est qu'il ne veut pas toucher les appointements de son grade, tandis que les autres émargent *régulièrement* (que l'argent vienne de la Monarchie du droit divin ou constitutionnel, de l'Empire, ou de la République conservatrice ou radicale). — Tout cela n'empêche pas cependant M. le duc d'Audiffret-Pasquier de dire à la tribune que c'est la *ville de Lyon qui a nommé Garibaldi général*; où donc M. le duc a-t-il pris des leçons d'histoire contemporaine?

Est-ce de Menotti Garibaldi? mais depuis la campagne de 1860, il est colonel de l'armée italienne, aux mêmes titres et dans les mêmes conditions que son père.

Est-ce de Canzio? il était chef-d'escadron après la campagne des Deux-Siciles, et il a commencé celle de 1870-71 en France, avec le même grade.

Est-ce de Ricciotti qui a dirigé sa 4e brigade, composée entièrement d'éclaireurs qu'il lançait sur un vaste front en avant de nos lignes, avec le grade de simple capitaine, et qui, pour n'avoir suivi que plus tardivement son père sur les champs de bataille à cause de son plus jeune âge, n'en a pas moins fièrement gagné ses éperons en France?

Est-ce encore de MM. Ollivier, Williamme, Gauckler, Loir, Martinet, qui tous, appartenaient à des corps divers des administrations de l'Etat, de la marine ou du génie, et qui n'avaient à l'armée des Vosges que des appointements et une position inférieurs à ceux qu'ils avaient avant de venir nous apporter le concours de leurs lumières et de leur patriotisme?

Est-ce de moi enfin qui abandonnant, chaque fois que j'ai cru qu'il était de mon devoir de le faire, une position honorable et lucrative, occupais aussi dans l'armée méridionale le poste de colonel du génie en 1861, et qui ai pu, malgré les résistances du ministère de la guerre italien, pendant que je commandais le dépôt du génie à Casale, faire confirmer tous mes officiers dans leur grade et dans l'arme du génie, à la suite d'examens passés concurremment avec les officiers de l'école du génie dont le siège est aussi à Casale?

Ah mais, il faudrait en finir une fois pour toutes avec ces absurdes calomnies.

Il y a eu certainement des avancements dans notre corps d'armée, mais seulement par nécessité de service,

pour remplacer les morts, pour mettre en rapport la fonction avec le grade; et on n'a jamais pu y reprocher à qui que ce soit d'avoir imité M. Domalain et d'avoir ajouté de son autorité privée des galons à son képi ou à ses manches.

Je puis vous citer des exemples de la rigueur qu'on mettait à surveiller l'amour immodéré du galon : un jour à Dôle, un ancien officier des guerres d'Italie, mit à sa casquette un galon de lieutenant, lorsqu'il n'était que sous-lieutenant, Menotti le vit, et le dégrada séance tenante; il a fini la campagne comme simple guide, et ce n'est pas sa faute s'il n'a pas été tué vingt fois, le nom de ce brave garçon était Berti.

Un autre fois, à Dijon, un officier arrivé depuis 2 jours du dépôt de Chambéry, crut pouvoir ajouter un galon à son uniforme, parce que le nombre des troupes sous ses ordres s'était sensiblement augmenté ; je les lui fis tous enlever, et deux heures après, sur la route de Pouilly, il tombait frappé à mort par les balles prussiennes, un chassepot à la main, il se nommait Settignani.

Jusqu'au troisjournées de Dijon notre effectif, ne fut pas sensiblement augmenté; et quand M. Charles de Mazade dans une série d'articles de la *Revue des Deux-Mondes*, et dans un but que je ne veux pas rechercher, quoique je sois certain que M. Charles de Mazade n'est qu'un des innombrables éclaireurs de la commission des marchés, sous la haute direction de M. Buloz (1), quand M. Charles

---

(1) On lit dans le *Rappel* du 4 février 1871 : « M. Buloz vient, dit-on, d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Buloz est comme on le sait, le directeur de la *Revile des Deux-Mondes* cette publication unique qui a douze mille abonnés et douze cents lecteurs.

Signé: UN PASSANT.

de Mazade vient dire (page 789), qu'aux trois journées de Dijon, nous n'avions devant nous que « la brigade Kettler comptant deux régiments d'infanterie, un régiment de dragons et deux batteries d'artillerie, à peu près 7,000 h. en tout » et que nous avions nous mêmes 40,000 hommes, il commet une erreur grossière que des recherches sérieuses mais faciles lui auraient fait éviter.

Le chiffre de nos effectifs que j'expédiais tous les 5 jours au ministère de la guerre, où on les aurait complaisamment prêtés à M. Charles de Mazade s'il les avait demandés, prouve qu'au 21 janvier, il ne s'était ajouté aux 16,000 hommes d'Autun, qu'une légion de mobilisés de Saône-et-Loire (2,200 hommes), lieutenant-colonel Pelletier, et que deux légions de mobilisés de l'Isère, la première de 1,750 hommes, colonel Bleton, et la troisième de 2,000 h., colonel de Combarrieu (ensemble 5,950).

Quant au chiffre de l'armée prussienne qui était essentiellement dirigée contre Dijon et dont la brigade Kettler ne formait que l'aile droite, ainsi que nous pouvons le prouver par les ordres de marche trouvés sur des officiers supérieurs morts pendant la bataille, le voici :

4e division, commandant en chef, le général Han von Weyhern, composée de 8 escadrons de cavalerie, avec 90 canons ; 7e brigade, général Du Trossel, (9e et 49e régiments poméraniens); 8e brigade, général Kettler, (21e et 61e poméraniens).

D'après les contingents prussiens cela comporte un chiffre de 16,000 combattants au moins.

Il y avait de plus à Is-sur-Tille, 10,000 h. que nous étions allés reconnaître le 19, ce qui forme un total de 26,000 hommes.

Voilà ce que M. Charles de Mazade aurait pu savoir, si au lieu de puiser ses renseignements dans le livre d'un allemand, le colonel Rustow qui a toujours été l'apologiste des prussiens et des autrichiens et le détracteur de Garibaldi, et dans un opuscule intitulé les *Volontaires du Génie* dans l'Est par M. J. Garnier, que nous pourrions mettre en contradiction avec lui même, au moyen de ses propres rapports manuscrits, en un mot, si, au lieu d'être un infidèle chroniqueur, il avait tenu à honneur d'être un historien fidèle ; encore quelques services comme celui qu'il vient de rendre par ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*, et à une prochaine promotion il sera crucifié comme son patron, si la commission des marchés ou du 4 septembre fonctionne encore et si l'Assemblée souveraine de Versailles continue à faire la belle besogne qu'elle fait.

Le 20 décembre, nous faisions partir d'Autun, sous les ordres du colonel Lobbia, la moitié de la 2ᵉ brigade dans la direction de Langres pour éclairer et observer cette ligne, afin de couvrir le mouvement de l'armée de Bourbaki qui devait quitter le bassin de la Loire pour passer dans ceux de la Saône et du Doubs.

Nous resserrions chaque jour, et de plus en plus, le cercle autour de Dijon par les postes que nous avions dans la vallée d'Ouche et dans les montagnes qui la séparent de la vallée de la Saône, en aval de Dijon, au point que nous pouvions dire au général Bressolles, dans un conseil de guerre tenu à Châlon, que les prussiens seraient obligés d'abandonner bientôt Dijon sans combat, car leurs hulans ne pouvaient même plus s'éloigner de la ville sans rencontrer nos embuscades.

Le 18 décembre, le général Crémer attaqué à Nuits nous appela à son secours, et immédiatement, sitôt après

sa dépêche reçue, Ricciotti marcha à travers les montagnes entre les vallées d'Ouche et de la Saône et tomba sur le flanc droit des prussiens qui purent à peine toucher barré dans cette ville, car pendant que Ricciotti était sur leur flanc, Menotti, avec sa 3ᵉ brigade, marchait de Beaune à Nuits tandis que Crémer se retirait à Bligny.

C'est surtout à propos de cette affaire de Nuits que les journaux de la réaction demandaient ce que faisait pendant ce temps là Garibaldi : M. le colonel Poullet, aide de-camp du général Crémer répondait que Garibaldi restait immobile à Autun; remarquons d'abord, sans vouloir dire que Crémer a été surpris à Nuits le 18 décembre, que ce n'est qu'à la fin de la journée et quand il était obligé de se retirer, qu'il télégraphia ce que nous venions déjà d'apprendre par nos extrêmes avant-gardes.

Déjà au reçu de cette dépêche, nous étions en marche pour venir à son aide et les troupes de Menotti marchaient, même à travers champs, pour arriver avant le matin sur le lieu du combat.

Nous aurions ici une belle occasion pour nous venger de la déposition qu'il a faite dans l'enquête sur le 18 mars, à propos des *Garibaldiens*, mais nous préférons, pour toute vengeance, supprimer une longue série de dépêches relatives à cette journée et n'enregistrer ici que celles qui sont absolument nécessaires pour faire comprendre que le 18 décembre nous sommes venus à son secours avant même qu'il nous appelât, tandis que le 26 novembre, lorsque nous avions compté sur sa coopération et sur celle de Bourras, nous les avions prévenus d'avance de notre mouvement qui était un mouvement offensif.

Voici des dépêches que je transcris sans aucuns commentaires :

Autun de Chagny, 19 décembre, 12 h. 21 m. m., général Crémer à général Garibaldi :

« Je reçois vos officiers d'ordonnance ; si vous m'appuyez sérieusement, avec les renforts qui me viennent de Lyon, demain je reprends l'offensive, j'ai été attaqué par toutes les forces de Dijon, nous nous sommes retirés faute de munitions, mais nous n'avons pas été entamés ; Nous ne sommes pas découragés. Réponse immédiate.

Signé : Crémer.

18 décembre. G. Garibaldi à Menotti. Epinac, d'Autun.

On dit Crémer fortement engagé à Nuits, dis-moi si tu veux un convoi à Epinac pour Beaune où tu iras de suite pour le soutenir. Informe-moi et ordonne à tes francs-tireurs de la vallée d'Ouche de faire un mouvement sur la route de Dijon à Beaune.

Signé : G. Garibaldi.

Autun d'Epinac, 18 décembre, 12 h. m.

Informe-moi de suite s'il est nécessaire que je marche avec tout le monde. — Eudeline marchera au point du jour avec tous les francs-tireurs qu'il rencontrera pour opérer sur le flanc droit et sur l'arrière de l'ennemi.

Signé : Menotti Garibaldi.

18 décembre 1870.

Beaune d'Epinac. Colonel Menotti à préfet Luce-Villard.

Dites au général Crémer que je vais le rejoindre immédiatement avec toute ma brigade. J'ai reçu votre dépêche à 3 heures du matin.

Signé : Menotti Garibaldi.

Menotti à colonel Bordone, 19 décembre.

J'ai vu le général Crémer ; il est encore plein d'espoir. Voici ses propres paroles : « Si Garibaldi me soutient demain, je reprends l'offensive. L'ennemi est très-fatigué et a perdu beaucoup de monde. Ricciotti est arrivé.

S. Menotti Garibaldi.

Et le général Bressoles me télégraphiait aussi de Lyon au même moment :

« Renforcez troupes battues, tenez-vous sur vos gardes ; il importe de ne pas laisser enlever Autun.

Signé : Bressolles. »

Mais déjà nous avions entre les mains, à 8 heures 35 du matin, cette dépêche du capitaine d'état-major Fontana :

Le général Crémer continue sans être inquiété sa marche sur Chagny, il me charge de vous en informer ; on va arrêter le mouvement de Menotti qui devient inutile maintenant.

19 décembre, 8 heures 22 matin.

Préfet à Garibaldi, Autun.

Le général Crémer battant en retraite en bon ordre sur Beaune ; le colonel Cornilhe, au lieu de se diriger sur Citeaux, vient à Beaune. Pellissier est toujours à Verdun.

Signé : F. Morin.

19 décembre, 11 heures 25 du matin.

Préfet à général Garibaldi, Autun, et général Pellissier, Verdun.

Le général Crémer mande qu'il se replie sur Chagny.

Signé : F. Morin.

19 décembre 1870, 10 heures 45 m. Chagny de Beaune.

Sous-chef d'état-major à général Garibaldi.

Le général Crémer est en route pour Chagny.

Signé : commandant Hennequin.

J'espère qu'après ceci, le colonel Poullet, s'il refait une édition de son ouvrage, aura une autre réponse à faire relativement à l'affaire du 19 décembre, car il est parfaitement établi que l'aurore ne retrouva pas les Prussiens à Nuits, et que ce n'est certainement pas à la retraite de Crémer sur Chagny qu'on dut ce résultat.

A la même date, nous dirigions une petite expédition dans la direction de Nuits-sous-Ravières, où se trouve un entre-croisement des lignes ferrées, afin d'interrompre les lignes de communication des troupes ennemies qui étaient à Dijon avec celles qui étaient dans les environs d'Auxerre, et nous faisions sauter le pont de Buffon sur

l'Armençon, opération qui, coïncidant avec l'arrivée de l'avant-garde de l'armée de l'Est à Chagny, décida de l'évacuation de la capitale de la Bourgogne, car, le 27 au matin, un de nos corps-francs commandé par Olivier Ordinaire entrait à Dijon et était immédiatement suivi par les francs-tireurs de Colmar, qui faisaient également partie de l'armée des Vosges.

Entre le 18 et le 27 décembre avaient eu lieu des combats d'avant-gardes à Nuits-sous-Ravières, Noyers, Montbard, Saulieu et Sémur, et Crémer toujours à Beaune nous télégraphiait seulement le 27 à 7 heures 40 du soir.

Général Crémer, à Garibaldi. Autun de Beaune.

On me prévient que Dijon est évacué; j'attends renseignements positifs du commandant Ordinaire. Si c'est vrai nous devons aller de l'avant. Les Prussiens se concentrent entre Mirebeau et Gray.

Signé Crémer.

Est-ce assez clair ?

Par le fait de sa position à Beaune, Crémer formait l'avant-garde des troupes de Bourbaki qui allaient faire de Chagny leur première étape vers l'Est, puisqu'au lieu de coopérer et de rester avec nous, il nous laissait seuls ; (voir la page 259, *Garibaldi et l'armée des Vosges*) il partait avec cette armée et nous restions seuls : aussi les généraux de Bussenoles et Billot, avant de s'engager dans la vallée de la Saône, nous demandaient-ils s'ils étaient protégés par nous sur leur flanc.

J'ai leurs dépêches, et ils ont pu s'avancer avec sécurité, dans cette marche de flanc, une des opérations les plus hardies mais aussi les plus dangereuses qu'on puisse tenter en campagne ; cette marche, pareille à celle que fit le maréchal St-Arnaud, de l'Alma à Kamiech, en contournant Sébastopol à l'Est, présentait les plus grands

dangers pour l'armée de Bourbaki qui a pu, cependant, manœuvrer sans aucune préoccupation en arrière d'Autun et par la vallée de la Saône jusqu'à Gray, parce que nous étions interposés entre son armée et les prussiens qui étaient à Nuits-sous-Ravières, à Auxerre et à Chatillon-sur-Seine.

Quoiqu'ayant déjà des troupes à Dijon depuis le 27 décembre au matin, Garibaldi ne transporta le gros de notre armée et son quartier général dans cette ville, que le 7 janvier, car toutes les voies ferrées étaient absorbées par l'armée de Bourbaki ; nous ne pouvions même plus recevoir les correspondances postales, ni les approvisionnements de toute sorte, munitions, équipements etc., etc., qui nous étaient retenus au-dessous de Mâcon. On aura quelque sujet d'être étonné, après cela, d'entendre M. de Mazade excuser la lenteur de la marche de Bourbaki par l'insuffisance des moyens ; les chemins de fer depuis Saincaize, Nevers et Mâcon, dans la direction de Dijon, Dôle, Mouchard et Besançon étaient absolument absorbés par lui.

A telle enseigne que, même le 7 janvier, nous dûmes faire marcher sur Dijon, par les voies de terre, des troupes qui n'avaient même pas de capotes.

Qu'on veuille bien peser l'importance des deux dépêches suivantes :

Guerre à Garibaldi, 3 janvier 10 h. 55 soir.

Je suis fort surpris qu'étant à une aussi faible distance de Dijon, votre armée n'y soit pas déjà rendue, et qu'elle réclame aujourd'hui d'y être transportée par chemin de fer.

Ayant ordonné à la compagnie d'y transporter le *quinzième corps*, et ce transport commençant demain matin mercredi à 6 heures, il est maintenant trop tard pour que je puisse donner contr'ordre. Vous n'avez, selon moi qu'une chose à faire, c'est de vous mettre en route immédiatement par voie de terre, et avec cette agilité dont vous avez déjà donné des preuves, de marcher sur Dijon en tombant sur le flanc de l'ennemi s'il tente d'y revenir

Garibaldi qui était déjà à Dijon répondit :

A Ministre guerre, Bordeaux.

Impossible de faire marcher soldats sans capotes, je retourne à Autun.

Signé : G. Garibaldi.

Il faut dire que le 28 décembre au matin, sur les propositions que j'avais adressées à Bordeaux, M. de Freycinet m'avait répondu :

Guerre, à général Bordone à Autun (urgent).

Votre dépêche de ce matin 8 heures m'a fait plaisir et je reconnais là votre science stratégique accoutumée. Je crois avec vous que votre quartier général sera mieux placé à Dijon et je serai plein de confiance en pensant que *la ligne de Dijon à Autun sera gardée par vous avec vigilance*. Je sais que si vous voulez, vous pouvez faire beaucoup ; je vous conjure donc de vous mettre sans réserve à coopérer avec nous.

Signé : de Freycinet.

De son côté, M. de Serre, interprète des idées de M. *de* Freycinet, nous écrivait le 28 :

De Serre à général Garibaldi, Autun (faire suivre en communication à Gambetta, à Lyon, de Freycinet à Bordeaux).

La province que vous avez si longtemps protégée n'est plus en danger, Dijon est évacué, Crémer l'atteindra et le *défendra peut-être demain*, l'ennemi peut encore tenter un effort par les routes de Tonnerre et de Châtillon, ce sont celles dont nous vous confions la défense, *le Val-de-Suzon* peut devenir rapidement, grâce à vous, une barrière infranchissable.

Vous avez l'air intelligent, M. de Ségur, et à moins que le travail qu'on vous a imposé à la commission des marchés ne vous ait entièrement oblitéré l'entendement, vous allez comprendre tout-à-l'heure que M. de Freycinet, dans ses plans stratégiques, avait raison et que nous mêmes nous n'avons pas eu tort. — Comme il n'y a que trois intéressés dans la question de l'Est, il nous sera facile de savoir bientôt à qui revient la responsabilité des

événements de l'Est ; à moins qu'ayant recours à la ressource extrême de ceux qui ne peuvent rien expliquer nous n'accusions le hasard ; je vous engage à suivre mon raisonnement avec attention, ça pourra vous servir lorsque viendra la discussion sur l'enquête du 4 septembre et vous pourrez rectifier le tir de votre éclaireur. Ch. de Mazade.

Retenez bien ces deux points : «Nous devons garder la ligne d'Autun à Dijon, et rendre le Val-de-Suzon infranchissable ; — vous vous en souvenez, n'est-ce pas ? nous avons 16,000 hommes de troupes misérables, vous diriez, vous, tout bonnement 16,000 misérables, mais ne discutons pas sur les mots, nous avons mieux que cela à faire maintenant.

Voyons : nous disons 16,000 hommes, et nous n'avons toujours qu'un seul général, — Ce n'est pas comme dans l'armée du Nord où nous comptons à la même époque les généraux Lecointe, Paulze-d'Ivoy, Derroja, du Bessol, Robin, l'amiral Moulac et le général Farre, chef d'état-major.

Notre artillerie s'est augmentée, nous avons maintenant, en plus de nos deux batteries de 4 de campagne et de l'ancienne batterie de montagne, (commandant Pohin de l'armée régulière), deux nouvelles batteries de montagne desservies par des marins et commandées par le lieutenant de vaisseau Wyts. — Ah ! il n'était guère garibaldien celui-là avant de venir à l'armée des Vosges ; il a fait aussi un rapport à son chef de service, le ministre de la marine, qui a voulu se rendre un compte exact des services que son département a rendus pendant la campagne de 1870-71, (tout comme l'amiral Penhoat) ; lisez-le, puisque vous avez si bonne volonté de savoir enfin ce

que c'étaient que ces gens là, que vous consentez, avec si bonne grâce, à ne plus confondre avec les misérables coquins qui nous ont causé tant de soucis ; vous y trouverez de bonnes choses.

Nous avons aussi reçu une compagnie du génie (armée régulière) sur les trois que nous promettait depuis deux mois le général Véronique ; ah ! à propos : notre cavalerie s'est augmentée ; nous avons reçu, dans les derniers jours de notre séjour à Autun, un escadron complet de hussards (armée régulière), ce qui fait que nous avons en tout un escadron et quart, : ça commence à bien faire comme vous voyez.

Écoutez ce que le capitaine Sarlande, attaché à l'armée de la Loire, télégraphiait au général Depointe à Nevers et au général Bourbaki :

« 1,500 Prussiens sont arrivés à Tonnerre samedi, venant de Nemours par Sens, Cerisier et St-Florentin ; 1,200 sont arrivés dimanche de même direction ; le mouvement des prussiens a commencé hier à Tonnerre et à Chablis, 1,200 sont partis de Tonnerre pour Laignes et Châtillon, 3,000 de Chablis pour Tonnerre avec général Zastrow ; d'après indications concordantes, il y a un passage de 40 à 50,000 hommes venant de Montargis et passant les uns par Sens, Joigny et Tonnerre, les autres par Villeneuve-l'Archevêque et Troyes : la concentration se fait entre Châtillon et Chaumont. Les prussiens travaillent activement à la ligne ferrée ; le pont de Crécy est presque rétabli et le tablier de celui *de Nuits-sous-Ravières* est posé. Il y a maintenant 30,000 prussiens entre Auxerre, Montbard et les environs.

Ce pont de Nuits-sous-Ravières, c'est celui que nous avions fait sauter, au nez des prussiens, le 26 décembre et qui était si essentiel pour les communications des troupes de Dijon et celles de Tonnerre et d'Auxerre.

Nous avons donc devant nous et sur notre gauche, à l'estimation ci-dessous, 30,000 prussiens.

Je serais bien curieux de savoir ce que vous auriez fait, si vous aviez été là, à notre place ; vous nous direz ça

quand M. de Sugny aura déposé son rapport et quand on discutera à la chambre, n'est-ce pas? aussi, je suis sûr que vous allez bien retenir tout ce que je vais dire ; et d'abord il faut ajouter aux deux recommandations expresses qui nous ont été faites, cette troisième non moins impérieuse : *« Défendez inébranlablement Dijon. Ne devez le quitter qu'après nouveau concert établi entre nous* : Signé : DE FREYCINET. »

Voilà qui est bien entendu. Mais tout ça n'est pas facile, savez-vous ; enfin on va essayer.

Et pour ça on envoie encore ce brave Ricciotti escadronner entre Montbard, Semur, et Saulieu ; on le fait appuyer par des troupes de seconde ligne : on charge Menotti de se dilater sur la gauche et de garder la ligne de Dijon à Autun et la vallée d'Ouche, il pousse même ses grand'gardes jusqu'à Chanceaux. On confie à Bozak le Val-de-Suzon, et il y installe en plein ses grand'-gardes. Les combats importants de Chanceaux et de Baigneux-les-Juifs ont lieu du 2 au 5 janvier.

On s'est fièrement battu, et tous les jours, pendant cette période qui s'est écoulée du 2 au 21 janvier 1871 : si jamais vous allez par là, vous pourrez compter nos combats par le nombre des monuments commémoratifs que les municipalités et ces braves populations de la Côte-d'Or ont élevés sur les lieux où nos frères d'armes sont tombés pour défendre l'intégrité du sol de notre patrie. Je vous garantis que dans ce pays là on ne fait pas entre les *étrangers* de l'armée des Vosges et les français la distinction que vous faites dans le parti des ducs ; on ne s'y souvient que d'une chose, c'est qu'ils ont généreusement mêlé leur sang au sang français sur les champs de bataille.

Et tenez, vous êtes jeune, vous devez avoir l'âme généreuse, je suis sûr que je vais vous émouvoir. C'est dans cet intervalle du 2 au 20 janvier, que nous avons cru Ricciotti enveloppé sur les plateaux de Montbard et perdu. On m'avait même donné la nouvelle comme certaine. Je frémissais à la pensée qu'il avait pu être fait prisonnier, et j'en arrivais à souhaiter qu'il fût tué lui et tous ses soldats, car je savais que l'ennemi eût été d'une cruauté impitoyable.

J'évitais de me trouver avec Garibaldi et je tremblais de lui laisser entrevoir les angoisses que j'éprouvais. Il était stoïque et il semblait n'avoir d'autres soucis que celui des mouvements militaires, — pauvre père ! qui ne voyait pas qu'en évitant de me parler du plateau de Montbard il dévoilait au contraire ses préoccupations ; le 9 janvier au soir, cependant, il n'y tint plus : il n'ignorait pas tous les efforts que je faisais pour reconnaître la situation et dégager la brigade de Ricciotti, si elle tenait encore la campagne, et il me dit : « Colonel, vous en savez sur le sort de Ricciotti plus que vous ne voulez m'en dire, parlez, ne craignez pas de m'affliger. » Il aurait pu ajouter qu'il n'était plus possible de l'affliger davantage : son visage avait cette expression de douceur et de bonté qui fait le charme de sa physionomie et qui subjugue tous ceux qui l'approchent.

Je vous assure, M. de Ségur, que vous même, si vous vous trouviez devant lui, vous seriez empoigné.

Ce qu'il me fallut d'empire sur moi-même pour qu'il conservât encore quelque illusion sur la sincérité de mes paroles, quand je lui répondis : « Général, je vous assure qu'il tient la campagne et que demain matin nous aurons de ses nouvelles, » je ne saurais le dire, car si j'avais la

certitude d'avoir des nouvelles positives, je ne conservais plus aucun espoir de revoir Ricciotti vivant.

Aussi, quand vers 3 heures du matin je reçus du major Castellazzo l'avis qu'il était dégagé, je courus à la chambre du général qui était à vingt pas de la mienne; il veillait comme j'avais veillé moi-même : aux premiers mots que je lui dis, ses yeux devinrent humides et brillants, et, en nous jetant dans les bras l'un de l'autre, nous tâchions en vain de nous cacher l'émotion qui débordait de nos cœurs.

Ça fait un singulier effet de voir pleurer un homme tel que lui ; et quand on l'a vu ainsi, M. de Ségur, après l'avoir suivi et observé au milieu des plus grands périls, à l'attaque de Milazzo ou de Reggio, à la journée de Pouilly, où sans souci de sa propre personne, il ne se préoccupe que du salut de ses soldats, on a le droit de trouver monstrueux, qu'un particulier qui s'appelle le marquis de Gramont vienne dire, lorsqu'on parle d'un cousin à lui qui a habité longtemps Marseille : « il paraît que nous avons eu toute la famille, » et de lire dans l'*Officiel*, du 2 février 1873, après cette facétieuse interruption, cette annotation entre parenthèses « (*on rit*). ».

Vous savez sans doute que les 21, 22 et 23 janvier 1871, nous avons été attaqués, trois jours durant, dans la ville de Dijon que nous avions entourée de travaux détachés et armés avec notre artillerie de campagne et douze nouvelles pièces de 12 (de position, en bronze), que le gouvernement venait de nous envoyer, et que, grâce à ces travaux de défense et à la valeur de nos troupes, nous avons infligé à l'ennemi la plus cruelle défaite qu'il ait essuyée pendant la campagne.

Mais ce ne fut pas seulement une défaite, ce fut aussi une déception, car il se croyait tellement sûr du succès,

que quelques jours plus tard, nous lui enlevâmes une brigade télégraphique qui venait tranquillement, avec ses appareils, pour rétablir à Dijon les lignes qui avaient été avariées.

Je m'arrête, car il faut bien réserver quelque chose pour la discussion sur l'enquête du 4 septembre, mais il faut cependant que je vous dise encore qu'après l'armistice que nous observions scrupuleusement, tandis qu'un ennemi traître et felon continuait ses manœuvres, nous nous battions encore à St-Apollinaire, le 30 janvier au soir, et que jusqu'au crépuscule nos batteries de position tiraient leurs derniers coups de canon.

Dans la nuit nous opérâmes une retraite, sans rien laisser à l'ennemi, qui n'entra dans la ville de Dijon que parce que la convention signée par M. Jules Favre nous empêchait de la défendre et de la conserver. Nous avions cependant, à ce moment là, plus que les 40,000 h. *dont* parle M. de Mazade, car nous étions empêtrés des mobilisés que nous avait laissés M. le général Pellissier, dont je serai forcé de vous parler tout-à-l'heure, puisqu'il n'a pas eu le bon esprit d'intervenir dans les débats à la Chambre.

Cette retraite n'est pas notre moindre titre de gloire et j'ai voulu vous en parler, pour vous empêcher de commettre la grossière erreur qu'a commise le journal le *Constitutionnel*, en nous faisant passer en Suisse avec l'armée de Bourbaki.

Enfin, victime comme nous des conditions de l'armistice, le général Clinchant nous télégraphia pour nous faire connaître sa situation, (ce que le général Bourbaki *n'avait jamais fait*). Déjà nous avions repris Dôle aux prussiens, et nos troupes marchaient vers Lons-le-Saunier, avec Garibaldi en tête, qui n'avait pas mis une minute

de retard à voler au secours de l'armée de l'Est, quand nous apprîmes les premiers, que ce qui restait de cette armée venait de passer en Suisse.

Pour terminer ce que j'ai été forcé de vous dire sur ce qu'a fait l'armée des Vosges, il convient que je vous fasse connaître la dépêche par laquelle on réclamait notre secours.

Bordeaux, 28 janvier.

Guerre à général Garibaldi (extrême urgence).

Je viens confier à votre grand cœur la situation de notre armée de l'Est, et vous demander votre appui pour elle ; vous seul pouvez, en ce moment, tenter en sa faveur une diversion efficace.

Le général Bourbaki vient d'attenter à ses jours ; à l'heure où je vous écris, j'ignore s'il vit encore.

L'armée fatiguée par les rigueurs du froid et par des marches stériles, est en retraite sur Pontarlier ; elle abandonnera cette direction au point le plus favorable pour se rabattre vers le Sud, sur Bourg, par exemple ; l'ennemi occupe actuellement Dôle, Mouchard, Arbois, Polligny, Andelot, Champagnolles, et s'y renforce continuellement par des troupes qui suivent les routes de Pesmes à Gray et de Pesmes à Dampierre

Notre armée est donc menacée de voir sa retraite inquiétée et coupée lorsqu'elle descendra par les routes comprises entre la Suisse et la direction de Besançon à Lons-le-Saunier.

Le seul moyen de conjurer cette dangereuse situation, me paraît être de venir inquiéter les communications de l'ennemi lui-même, en s'installant solidement sur ses derrières dans la forêt de Chaux notamment.

Pour cela, il faudrait porter votre centre d'action à Dôle, et enlever conséquemment cette place à l'ennemi qui s'y est soigneusement fortifié.

Un tel résultat à atteindre exigerait, selon moi, que vous partiez de Dijon avec presque toutes vos forces disponibles, en ne laissant dans Dijon qu'un chef très-vigoureux et huit à dix mille mobilisés des moins aptes à faire campagne.

De notre côté, nous appuierions votre mouvement par une diversion que tenterait un corps de quinze mille mobilisés dans la direction de Lons-le-Saunier, Arbois. Votre entreprise devrait commencer le plus tôt possible, le 30 courant ou même le 29. Vous tâcheriez de vous mettre en communication avec le nouveau chef de l'armée, le général Clinchant qui doit être actuellement à Ornans, et vous l'informeriez du moment où votre appui lui serait assuré.

L'entreprise que nous vous demandons est très-difficile, impossible pour tout autre que pour vous, puisqu'il s'agit, avec de faibles forces, de préserver Dijon contre un coup de main et d'arracher Dôle à l'ennemi, en même temps que de vous maintenir dans des positions étendues, comme la forêt de Chaux que l'ennemi occupe déjà sans doute.

Cette entreprise est digne de votre génie. Croyez-vous pouvoir la tenter ? Répondez d'urgence, je vous en prie.

Signé : De Freycinet.

Garibaldi répondait :

> Nous ferons partir matériel pesant sur Lyon et nous manœuvrerons avec l'armée. Nous avons déjà quinze cents hommes sur Dôle, deux mille sont sur l'arrière de l'ennemi, entre Langres et Dijon.
>
> Signé : GARIBALDI.

La dépêche de M. de Freycinet porte la date du 28 janvier ; le 26, nos troupes occupaient déjà le bois de Crochères entre Auxonne et Dôle ; le 27, dans la nuit, elles s'emparaient du Montrolland commandant Dôle que les Prussiens quittaient en toute hâte ; au même moment, Garibaldi était déjà à Montrevel et à Bourg marchant sur Mouchard et Lons-le-Saulnier : mais il était trop tard.

Qu'on tienne compte des dates et qu'on mesure les espaces parcourus, et puis qu'on ose encore parler comme on l'a fait !

M. de Mazade dit avec ironie que le 23, M. de Freycinet télégraphiait à Bourbaki : « l'ennemi attaque vraisemblablement Dijon avec de grandes forces; ne pouvez-vous faire un mouvement qui porte appui à Garibaldi, il y aurait peut-être là une belle occasion de punir l'ennemi de sa témérité à opérer entre vous et Garibaldi. »

Quand vous le voudrez, M. de Ségur, je vous prouverai mathématiquement, à vous et à qui que ce soit, que si le commandant de l'armée de l'Est, le 23 janvier, avait suivi les conseils de M. de Freycinet, le sort de nos armes eût été tout autre et que nous aurions conservé à la France une armée de cent-vingt mille hommes qui aurait pesé d'un certain poids dans le règlement des conditions de la paix, si toutefois on avait fait la paix.

Cent fois pendant la campagne, nous avons reçu du ministère de la guerre, sous la signature de Gambetta et de M. de Freycinet, des avis ou des ordres d'expédition de

renforts ou de munitions et d'armes. — Bien souvent ces ordres n'étaient pas suivis d'effet, mais dans ce cas, les contr'ordres portaient régulièrement la signature du général de Loverdo, qui ne se privait guère de mettre toutes sortes d'entraves aux dispositions que prenait le Ministre de la guerre ou son délégué.

M. Gambetta, qu'on se plait à accuser d'avoir agi dictatorialement, a eu, selon moi, un tort capital; c'est de ne pas avoir agi assez vigoureusement contre l'esprit rétrograde et réfractaire de la plupart des fonctionnaires militaires des bureaux ; on lui impute aujourd'hui les fautes commises par ces messieurs, et c'est bien fait, çà lui apprendra à user de ménagements avec des gens qui n'en méritaient aucun.

Le lecteur appréciera ma réserve, si je n'entreprends pas ici une discussion technique avec des stratégistes *de Chambre*, et je me contenterai de répéter ce que j'ai écrit dans mon ouvrage sur la campagne de l'armée des Vosges, c'est-à-dire, que le but de l'expédition de l'Est était de débloquer Belfort et de couper les communications de l'ennemi du côté du duché de Bade; pour cela une marche parallèle de l'armée de Bourbaki sur Lure et Vesoul avait été décidée ; — je ne recherche pas s'il y a eu des modifications convenues entre le ministère et le général Bourbaki, toujours est-il qu'on ne nous en signala aucune, et que nous exécutâmes, nous mêmes, de point en point notre programme qui était : *de garder la ligne d'Autun à Dijon* qui n'a jamais été franchie ; *de garder inébranlablement la ville de Dijon* dont l'ennemi n'a jamais pu s'emparer ; *de faire du Val-de-Suzon une barrière infranchissable*, et c'est là que Bosak fut tué le 21, sans que l'ennemi, pût en franchir les défilés ; *enfin d'ex-*

plorer la ligne de Dijon à Langres et c'est ce que fit une partie de notre 2e brigade, qui au moment de l'armistice resta internée dans cette place.

Ce qui prouve, je le pense, qu'elle s'y était rendue, après avoir suivi les étapes de Grancey, Champlitte et Fontaine-Française.

Si le lecteur veut bien, pour un instant, jeter les yeux sur une carte de ces localités, et consulter en même temps l'ouvrage du colonel Rustow (*l'Invasion dans l'Est*), il verra très clairement :

1° Que le 31 décembre Crémer fit son entrée à Dijon que l'ennemi avait quitté en se retirant par Gray et Vesoul, et qu'il proposait au général Billot, avec le 18e et le 20e corps qui auraient été plus que suffisants pour cela, d'aller attaquer Werder à Vesoul et de le séparer de Belfort. (Il faut remarquer qu'à ce moment aucune troupe n'avait encore quitté le blocus de Paris pour venir dans l'Est) ;

2° Crémer déclarait également, avec raison, que si les mouvements de l'armée continuaient avec la même lenteur, on allait donner le temps à une armée de secours d'arriver. (Le succès était en effet une affaire de rapidité).

3° Crémer sentait d'avance la nécessité de s'arrêter dans les environs de Gray, puis demandait à Bourbaki l'autorisation de marcher sur Chaumont. — Une dépêche de Bourbaki datée du 13 à 5 heures donne cette autorisation. — A 6 heures une seconde dépêche contremande la première et recommande la direction de Gray — Vesoul. — Crémer abandonne cette zône de Gray, entièrement découverte;—il connaît alors la marche de Manteuffel, et, loin de rétrograder sur cette zône où il peut protéger et flanquer le corps principal de l'armée, il continue à mar-

cher sur Lure et se trouve ainsi avec Werder sur le front et Manteuffel sur les épaules ; — il se rejette enfin dans l'Est, n'étant d'aucune utilité, ni à la première armée de Bourbaki, ni à l'armée des Vosges, ni surtout à lui-même.

Voici, en effet, quelle était topographiquement, la situation de l'armée de l'Est : elle était disposée suivant un arc de cercle très ouvert, dont une extrémité commençait à Dôle, tandis que l'autre était à Montbelliard, et en passant par Gray, Vesoul, Lure, Beverne, Héricourt.

La corde de cet arc était formée par la rivière du Doubs, et le centre en était à Besançon. C'est à l'extrèmité ouest du rayon de cet arc que se trouvait Crémer.

Le 4 janvier il avait passé à Fontaine-Française, le 5 à Champlitte, et sa fonction était de surveiller l'armée de secours, sur la rive gauche de la Saône, et de protéger le flanc gauche des troupes de Bourbaki.

Étant données les modifications qu'il avait plu au général en chef de l'armée de l'Est d'apporter au plan primitif discuté et arrêté à Bordeaux, ce nouveau plan était bon sans doute, mais Crémer se trouvait alors très *en l'air* et pour ainsi dire sacrifié — mais il pouvait éclairer efficacement Bourbaki, et opérer sa retraite en bon ordre en faisant ensuite sauter le pont de la Saone à Gray, et venir réoccuper enfin Dôle, *point d'une importance absolue*; (celui que nous avions choisi nous-même au commencement de la campagne et qui unit les chemins de fer de Besançon à Lyon, de Besançon à Paris, et de Dôle à Mâcon).

4° Il devenait absolument inutile alors à Crémer de continuer à poursuivre Werder, séparé comme il l'était de plus d'une journée de marche de l'armée et il ne devait

pas quitter son objectif véritable qui était de conserver une bonne base d'opération sur la ligne Gray — Dijon, tout en se réservant la ligne accidentelle de Gray, — Dôle, ou de Gray — Besançon.

Si Crémer avait opéré ainsi que je viens de le dire, il aurait empêché ou fortement entravé la marche de Manteuffel vers le sud-est, et il aurait permis à Bourbaki d'opérer une retraite en bon ordre et de porter l'action sur un autre terrain.

Et si, par une fortune qui semble avoir trahi toutes les combinaisons dans cette fatale guerre, l'armée de Paris avait tenté un sérieux effort devant les lignes d'investissement affaiblies par la marche des prussiens, d'une part sur l'armée du nord où la bataille de Saint Quentin se livrait en même temps que celle de Montretout, et d'autre part sur l'armée de Bourbaki qui combattait à Montbelliard et à Héricourt, je le demande à tout homme de bonne foi, que serait-il advenu de toutes ces marches et contre-marches de l'armée prussienne?

MM. Gambetta et de Freycinet n'auraient pas été seulement des patriotes hors ligne, des administrateurs et des organisateurs supérieurement habiles, ils auraient aussi été déclarés des stratégistes incomparables.

Est-ce à eux qu'on peut reprocher l'insuccès des combinaisons sagement et courageusement poursuivies par eux?

Cette réponse est déjà bien longue, non que je craigne de vous fatiguer, çà me serait bien égal, mais je crains de fatiguer ceux qui me liront, aussi allons-nous maintenant brûler le terrain.

« Sans le mérite des officiers de notre corps régulier de l'intendance, si dédaignés par les corps-francs, l'armée des Vosges n'aurait pu vivre. Ces officiers n'eurent pas la disposition de tous les fonds.

Voici le tableau des dépenses faites en dehors de l'intendance, le nom des ordonnateurs, l'origine des fonds :

M. de Baillehache à Lyon et à Chambéry, (état).	212.000 »
M. Foulc à Lyon et à Chambéry, (état)..........	200.000 »
Comité Lyonais à Lyon, (état)..................	4.862 »
Le général Garibaldi, Jura, (état)..............	374.575 »
Ville de Marseille (ville)......................	317.616 »
Ville de Lyon (ville)...........................	5.000 »
Comité Marseillais (divers) comité italien.......	6.442 »
Comité Astruc (divers).........................	120.379 »
	1.240.874 »

« Somme à laquelle il faut ajouter les dépenses ordonnancées directement par les Préfets de Lyon et de Chambéry, les livraisons d'objets d'habillement et d'équipement pris à Lyon dans les magasins de la garde nationale mobile et mobilisée et diverses ressources telles que 4,000 francs provenant de la vente d'objets mobiliers saisis chez les frères de la doctrine chrétienne à Caluire. »

Quel rapport les dépenses faites chez les frères de la doctrine chétienne à Caluire peuvent elles avoir avec celles de notre armée ?

Vous faites d'ailleurs ici une pétition de principes, car je vous ai démontré déjà, que j'ai sollicité inutilement pendant plus d'un mois, des intendants et des officiers d'administration de l'armée régulière, et que nous avons vécu et combattu pendant longtemps sans eux.

Les officiers d'intendance ont eu toujours tous les fonds à leur disposition, excepté quand ils n'existaient pas eux-mêmes à l'armée des Vosges, et une seule fois, j'ai ordonnancé directement la solde de nos soldats, c'est lorsque, pendant la retraite de Dijon à Chagny, M. Cassan un de nos sous-intendants, jugeant la distance trop courte entre l'ennemi et notre quartier général, trouva bon de s'en aller jusqu'à Lyon, en emportant les feuilles de prêt qu'il avait, suivant la règle, depuis trois jours

entre les mains — en cette occasion, ma caisse particulière, c'est-à-dire les 55,296 francs dont j'avais le responsabilité me suffirent pour faire prendre patience à nos troupes.

Je dois vous faire remarquer que, dans l'ensemble de ces dépenses que vous laissez, je ne sais pourquoi, — alternativement, à la charge des villes ou de l'État, figurent les frais d'équipement, d'armement, etc., etc., des troupes de M. Samboeuf qui vinrent grossir la légion bretonne, ceux des francs-tireurs de l'Egalité qui étaient déjà avec Cambriels avant notre arrivée à Dôle, ceux du bataillon Deplace, et enfin ceux des marchés véreux de M. de Baillehache. Pourquoi, à propos de nous, parlez-vous d'une vente d'objets mobiliers saisis chez les frères ignorantins de Caluire ?

Malgre ce méli-mélo, vous êtes forcé de convenir que :

Les dépenses faites à Lyon et dans le Jura ont été liquidées par l'intendance militaire ; elle a reconnu que M. de Baillehache *avait réussi (quel joli euphémisme)* « à justifier de la plus grande partie des fonds qu'il avait reçus sur les 212,000 fr. qu'il avait à justifier : la liquidation n'a rejeté que 8,600 fr. de dépenses telles que achats de cigares, bottes molles, galons, avances non-justifiées et notes d'hôtel payées à divers officiers »

Je ne vous l'ai pas fait dire, ce sont les officiers de M. Baillehache et Baillehache lui-même qui ont fait ces choses-là.

« On a rejeté également une somme de 30,000 fr. payée par M. Baillehache, à titre d'avance à M. Massoneri, qui était chef d'escadron, commandant le dépôt de remonte et qui a disparu depuis sans rendre des comptes. »

Pardon : M. Massoneri était encore un officier de la fabrique Frapolli et Baillehache ; un jour, il arriva à

Autun, et dut se soustraire par la fuite à une assez grave responsabilité qui pesait sur lui. Garibaldi envoya même à Lyon un officier du quartier général, M. Galeazzi, pour le faire arrêter, il n'était alors que capitaine, mais M. Frapolli parvint à le soustraire à nos perquisitions et trois jours après, malgré les demandes de Garibaldi, peut-être même à cause d'elles, il le fesait nommer chef-d'escadron.

Voici une dépêche sur ce sujet :

Autun de Lyon.

Capitaine Galeazzi à chef d'état-major, armée des Vosges.

Malgré promesses formelles du général Frapolli, de faire partir avant-hier avec moi pour Autun commandant Massoneri, celui-ci vient de repartir ce soir pour Chambéry. — Je me crois mystifié. que dois-je faire ? attends votre réponse. Sans nouvelles du colonel Bordone.

Signé : Galeazzi.

Que ces gens-là s'arrangent entr'eux, mais pas de confusion, s'il vous plaît, entr'eux et nous.

S'il faut vous le prouver, voici qui est péremptoire :

Rumilly, 25 janvier.

Maire Rumilly à chef état-major général, à Dijon.

Les cent chevaux arrivés à Rumilly 15 décembre : commandant Massoneri, sous les ordres du général Frapolli : aujourd'hui, commandant Tironi résidant Chambéry, représenté à Rumilly par sergent Calanchi a pris la suite. — Donné à Tironi, par télégramme, connaissance de votre dépêche d'aujourd'hui ; j'attends réponse. — Chevaux dès aujourd'hui nourris, convenablement soignés par vingt cavaliers escadron de l'armée des Vosges.

Est-ce encore à nous ou à M. Frapolli que vous demanderez compte des actes et des malversations de M. Massoneri que nous avons voulu faire arrêter, que M. Frapolli a soustrait à notre juridiction en lui donnant un grade supérieur, et qui est enfin parti, vous le dites

vous-mêmes, sans rendre compte de 30,000 fr. qu'il avait reçus.

Vous continuez :

« Les 200,000 fr. dépensés par M. Foulc ont été également l'objet d'une liquidation régulière, ainsi que les 374,575 fr. remis dans le Jura, au général Garibaldi. Votre commission, avec l'esprit d'impartialité qui l'anime, se plaît à reconnaître que M. Foulc et M. Martinet, chargés de ces comptabilités, s'en sont acquittés avec honneur. Mais les ordonnateurs qui sur tant de points du territoire se mettaient à la disposition des corps-francs, ont amené des complications de toute nature. La préfecture du Rhône fait payer à quelques corps la solde, et à des officiers l'indemnité d'entrée en campagne, sans que l'intendance de l'armée des Vosges *puisse avoir connaissance* de ces payements, et soit par conséquent en mesure d'éviter les doubles emplois. M. le comte Louis Pennazzi, ancien employé de la police secrète du vice-roi d'Egypte, et sujet italien qui avait amené une compagnie dite les chasseurs européens d'Alexandrie, se faisait rembourser des notes d'hôtel, et avancer par les comités, des sommes à charge de remboursement ; aucun remboursement n'est signalé dans les comptes.

Vous venez de le dire, MM. Foulc et Martinet se sont acquittés de leur mandat avec honneur ; ceux-là, nous vous l'avons déjà prouvé, étaient des hommes choisis par moi et investis d'une fonction de confiance ; je leur dois, pour les opérations qu'ils ont faites sous ma direction et mon inspiration uniques et en les couvrant de ma responsabilité, de pouvoir affronter aujourd'hui, vis-à-vis de qui que ce soit, la critique la plus malveillante, et je les en ai officiellement et amicalement remerciés. Mais en raison des services qu'ils m'avaient rendus, pressé par M. de Freycinet de faire des listes de proposition pour des récompenses, j'avais voulu, au moment de nous quitter, leur faire accorder un signe de la recon-

naissance du pays. Ils étaient tous les deux portés sur une liste de proposition pour la croix de la Légion d'honneur que l'amiral Penhoat avait chaudement appuyée; promesse solennelle qu'elle leur serait accordée me fut faite ; M. de Cissey ministre de la guerre me dit même, au sujet de M. Martinet, qu'il signerait cette nomination des deux mains et la signerait lui-même pour service de guerre, afin qu'il n'y eût pas de lenteur au ministère des finances dont dépend encore M. Martinet; — il y a quatorze mois de cela, — ces deux noms n'ont paru dans aucune liste de promotion. — Ils ont rendu des services à l'armée des Vosges et à leur pays : Qu'ils en soient fiers.

Par contre, des gens que nous avons chassés de notre armée pour inconduite ou lâcheté ont été décorés, sans que nous ayons été le moins du monde consultés.

Puisque j'ai prononcé les mots de proposition et de récompense, il convient, avant d'aller plus loin, de faire remarquer ici, qu'en principe, entre le général et moi, il avait été convenu qu'il n'en serait question qu'à la fin de la campagne.

On peut lire, page 171 du livre *Garibaldi et l'armée des Vosges*, que M. Sourdeaux, délégué du gouvernement, envoyé à Autun pour s'assurer *de visu* de ce qui se passait au quartier et à l'état-major général qui avaient été représentés par MM. Frapolli et Baillehache comme un foyer de désordre, après s'être livré à une enquête minutieuse et, avant de nous quitter, vint me féliciter sur l'ordre, la discipline et la bonne tenue qu'il avait remarqués dans notre armée ; et pour me faire oublier les tracasseries dont j'étais l'objet, il me pria de lui dire ce que je pouvais désirer, s'engageant, pour le gouvernement, à

me le faire accorder de suite. — Je lui demandai un intendant, des armes et, en un mot, les moyens indispensables pour pouvoir rendre des services à mon pays.

Lorsqu'après les affaires de Châtillon-sur-Seine et d'Auxon-sur-Aube, M. de Freycinet, sans nous en avoir préalablement informés, envoya à Ricciotti la croix de la Légion d'honneur *en même temps qu'à M. de Charette*, et que, sur la demande du général Mazure, on distribua quelques récompenses à la compagnie des francs-tireurs Francs-Comtois, Garibaldi refusa la décoration pour son fils, et, tout en faisant remettre leurs brevets aux officiers et aux soldats de la compagnie Franc-Comtoise, je suppliai le ministre de ne plus accorder de récompenses pour l'armée des Vosges, parce qu'il n'était pas juste que des mérites récents, quelqu'importants et légitimes qu'ils pussent être, fussent récompensés avant des mérites antérieurs, constatés et annotés par nous pour être récompensés *à la fin de la campagne.*

Il nous fut enfin donné une magnifique occasion pour faire récompenser quelques uns de nos officiers ou soldats, à propos de la prise du drapeau du 61e Poméranien, à la journée du 23 janvier, le seul, je crois, qui ait été pris à nos ennemis pendant la campagne.

Au lieu de faire porter ce drapeau par quelques-uns de nos officiers, je le fis emballer dans une caisse où se trouvaient quelques armes prussiennes que M. Steenackers nous avait priés de lui envoyer, et le tout parvint ainsi à l'adresse du directeur des lignes télégraphiques ; la caisse était accompagnée par un employé inférieur des télégraphes, nommé Treille, qui était appelé à Bordeaux pour affaires de service.

J'ai encore retrouvé ce drapeau dans le cabinet de M. Steenackers, le 14 février, jour de l'ouverture de l'assemblée.

Enfin, lorsqu'à la fin de janvier, M. de Freycinet, mettant sous nos ordres les mobilisés du général Pellissier, m'adressa la dépêche suivante :

Guerre à général Bordone (urgent).

Puisque les mobilisés sont maintenant sous les ordres de Garibaldi, je vous prie de les comprendre dans les propositions de récompenses *que je vous ai demandées pour votre armée :* quelques distinctions placées à propos parmi eux vous les concilieront complètement et achèveront de leur faire aimer l'autorité de Garibaldi qu'ils admirent déjà.

D'après Gauckler, ce serait une de vos colonnes commandées par Kauffmann qui aurait fait sauter le pont de Frouard ; si cela est, je vous adresse mes compliments : si les quatre escadrons de cavalerie que je vous ai promis ne commencent pas à arriver, réclamez-les de ma part au général Haca, à Bordeaux, je tiens à vous renforcer.

Signé : De Freycinet.

Il ne me fut plus possible de retarder davantage, car déjà à plusieurs reprises M. de Freycinet m'avait réclamé des propositions de récompenses, et surtout après les affaires des 21 et 22 janvier où il me télégraphiait :

Guerre à général Bordone.

J'attends immédiatement vospropositions de récompense ; elles seront bien méritées ; *Vous m'aviez promis de me faire honneur, vous avez tenu parole largement.*

Le gouvernement de la République est heureux de vous remercier par ma voix, et de féliciter l'armée des Vosges de sa brillante conduite dans la journée d'hier.

Signé : De Freycinet.

Je l'ai déjà dit, il y avait à l'état-major général une liste d'une vingtaine de noms d'officiers et soldats déjà désignés pour des récompenses, je les envoyai, en attendant une liste générale, à M. de Freycinet qui venait d'être au même moment remplacé par le général Le

Flô, qui a su faire un triage au milieu de tous ces noms — malgré les observations de l'amiral Penhoat lui-même.

Il ne pouvait me déplaire de prouver ici, aux volontaires qui nous suivent sur les champs de bataille, qu'ils ne doivent pas compter trouver en nous des gens amoureux des distinctions — cet aveu diminuera peut-être le nombre de ceux qui pourraient de nouveau venir se ranger sous nos ordres, mais du moins, ceux qui y viendront ne seront guidés que par leurs convictions républicaines.

Revenons à votre rapport.

M. Pennazzi a fait partie de l'armée des Vosges et il n'a pas rendu, dites-vous, des sommes que des comités lui ont avancées. De quelle importance sont ces sommes, avait-on le droit de les lui réclamer à l'armée des Vosges, surtout si on ignorait qu'il les eût reçues ?

S'il est dans la police secrète du vice-roi d'Egypte, il ne doit pas manquer des moyens nécessaires pour les restituer ; adressez-vous au vice-roi d'Egypte, il doit être de vos amis.

Quant à M. Rey de Bellonet, c'est autre chose : celui-là est bien un officier de M. Frapolli et nous le lui laissons pour compte, car vous dites vous-même, paragraphe 50 :

« De même, M. Rey de Bellonet, chef des francs-tireurs de l'Hérault, s'était adjugé le grade de chef de bataillon, et se faisait payer à ce titre une solde de 17 fr. par jour ; il avait sous ses ordres 24 officiers et sous-officiers, et 83 soldats seulement. Il est vrai qu'il en enflait le nombre. « J'ai eu, écrit M. Frapolli, la visite de Deodatto Rey de Bellonet, chef des francs-tireurs de l'Hérault, qui dit avoir trois mille hommes parfaitement organisés... il était avec de Flotte à l'expédition des Deux Siciles.

Qu'est-ce à dire ! vétéran ? est-ce que vous oseriez émettre quelque insinuation malveillante à l'endroit de

Paul de Flotte avec qui vous n'étiez pas en Sicile, vous, qui n'avez jamais vu un champ de bataille? De Flotte comme Garibaldi, comme nous tous, nous n'avons rien à redouter de vos dents carriées et de votre bave. De Flotte est une de nos gloires démocratiques et nous vous défendons d'y toucher.

Décidement, M. le rapporteur, vous dites trop de bêtises dans votre rapport, et, au lieu de le suivre mot à mot, je vais désormais n'en relever que les passages saillants.

Au paragraphe 51, vous parlez de fournitures de galons, d'écharpes, de lanternes vénitiennes, d'étoiles d'or. — Souvenez-vous de ce que j'ai dit du comité Panni et du colonel Stallo, surtout du corps de l'Étoile, commandant Frapolli.

Paragraphe 52, vous dites à la fin : «M. Bordone faisait de même payer des avances.»— Pourquoi, puisque vous citez des paroles de Delpech et de moi devant la commission des marchés, ne m'avez-vous pas communiqué mes réponses sténographiées? Si j'ai confiance dans le talent du sténographe qui était présent à la séance, je ne m'en rapporte nullement à vous pour le triage que vous avez dû faire dans ces réponses. Au surplus, je vous remercie de faire remarquer que j'ai fait des avances, je me tue à le dire depuis trois ans, j'en ai fait surtout du 13 au 24 octobre pour l'État, comme j'en avais fait dans l'intérêt de la cause républicaine avant cela; mais vous le savez, on ne m'a pas encore remboursé.

Au paragraphe 63 répond victorieusement la lettre de M. Astruc que j'ai citée plus haut.

Au sujet des armes coûteuses dont vous parlez paragraphe 64 (renvoyé au dossier Frapolli);—souvenez-vous de ses dépêches à Baillehache au moment de l'arrivée à Dôle, où il lui dit d'achéter les *Westminster*, au lieu de *Winchester* — confondant une abbaye célèbre avec un fusil à 18 coups.

M. Astruc dans sa réponse a fait justice de toutes les allégations contenues dans les paragraphes 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60.

Vous me permettrez cependant d'en extraire deux noms avec des pincettes : ceux d'un capitaine Cluze de la guerilla marseillaise et du sieur Middleton; ah! si vous aviez consulté vos amis, avant de faire ces deux citations, ils vous auraient bien recommandé de n'en rien faire, car vos amis ont été en rapport, sans pincettes, avec ces deux échantillons des scories de l'armée des Vosges; ils furent ignominieusement repoussés, et après avoir fait partie, avec Frapolli, du cercle Chenet, dans le procès de Lyon, ils ont fini par aller échouer sur les bancs de la correctionnelle, en attendant qu'ils aillent ailleurs. — Croyez-le bien, ils y passeront tous, — c'est pour moi une conviction profonde. — J'ai le mauvais œil, la *jettatura*, comme disent les italiens, je porte malheur à tous mes ennemis.

A la fin du paragraphe 61, à propos de la facilité avec laquelle on accueillait, sans un contrôle trop sévère, des individus dont on ne pouvait pas connaître les antécédents, au milieu de la fièvre qui animait tous nos départements en vue de la défense nationale, vous dites : « Le colonel Stallo recommande, de son côté, au comité italien le sieur Raffaële Trabucco, déjà compromis pour avoir attenté à la vie de Napoléon III. »

Vous connaissez déja M. Stallo et le sort qu'il a eu chez nous, je ne vous parlerai donc que du sieur Trabucco son protégé.

Ceux qui ont suivi avec quel qu'intérêt l'affaire de *l'attentat* de l'opéra comique, où l'on ne rencontra que des gens payés par la police et quelques innocents spectateurs presqu'aussitôt mis en liberté, se souviennent d'un inculpé qui au moment où on le relâcha, réclama un instrument, un cor de chasse, je crois, qu'on avait saisi sur lui et qui avait été retenu au greffe : cet inculpé était Trabucco, l'un des assassins supposés du futur martyr de Sedan.

Trabucco, arriva en effet à Dôle, et moi qui ne l'avais jamais ni vu ni entendu, je reconnus cependant de suite que j'avais a faire à un imbécile ; mais comme les imbéciles sont dangereux dans certaines circonstances (nous commençons depuis deux ans à en acquérir la certitude), ayant appris sa passion pour les instruments de cuivre, et afin de ne pas faire d'esclandre car nos services de police n'étaient pas encore organisés, je lui dis qu'il serait chargé de dresser, comme chef de fanfare, tous nos trompettes des légions en formation, et je lui remis deux louis, de ma bourse particulière bien entendu, pour se rendre à Lyon et y choisir des instruments.

En même temps, j'adressai à M. Andrieux, qui réunissait à sa qualité de président du comité des corps-francs, le titre de procureur général de la République, la dépêche suivante : registre copie-lettres n° 71, page 35 (verso), n° 213.

30 octobre 1870, 7 h. 3 m. m. Andrieux, Lyon.

Si un nommé Trabucco auquel j'ai remis un mot de recommandation se présente chez vous, faites le arrêter, prenez lui ses papiers officiels et faites le conduire à la frontière.

Signé : Bordone.

C'est ce qui fut fait : auriez-vous agi mieux et plus prudemment, M. le comte?

Vos paragraphes 62 et 63, sont insignifiants, on voit que la fatigue vous gagne, vous mollissez : à votre argumentation incisive succède un laisser-aller où reparaissent cependant avec obstination les noms du colonel que vous continuez à appeler Garibaldi, au lieu de Giriboldi.

Voici la preuve de l'usurpation du nom de notre général par cet individu ; il ne vous restera plus de doute, je l'espère, après la lecture du document suivant :

Dijon, de Nice.

Commandant de subdivision à commandant de place Lyon, en communication à Bordone.

Le colonel Garibaldi de l'armée des Vosges est arrivé à Menton, sans papiers réguliers et dit avoir définitivement quitté l'armée ; prière de prendre renseignements auprès du colonel Bordone, chef d'état-major de l'armée des Vosges et me les faire parvenir.

Signé : ANDRÉANI.

C'est à la suite des renseignements que j'envoyai, que le nommé Giriboldi fut incarcéré.

Je vous remercie cependant de m'apprendre que la légion bretonne en quittant Dôle a subtilisé, je ne sais où (ni vous non plus probablement, puisque vous n'en dites rien), 4 canons et deux mitrailleuses que nous ne lui avons jamais vus à Dôle, dans la caserne des Jésuites où elle était cantonnée.

Paragrap. 64, vous dites que « Canzio tempêtait contre des gens qui déshonoraient la chemise rouge et les faisait renvoyer en Italie»; mais auriez-vous préféré qu'on les conservât à l'armée des Vosges et qu'on leur allouât une pension alimentaire? Allons, décidément vous mollissez.

De même dans le paragraphe 64, où vous signalez encore le bataillon Deplace (passif, Baillehache et Frapolli) dont je vous ai parlé déjà : mais ce que je ne vous ai pas dit, c'est que ces deux chefs, que nous réclamions au général Mazure, pour les faire passer en Cour martiale, et que le général de Loverdo à préféré conserver et envoyer à l'armée de la Loire, ont passé en jugement, à la fin de la campagne, pour des faits autres que ceux dont vous parlez et ont été condamnés à 10 ans de réclusion, je crois, et à la surveillance de la haute police, leur vie durant. — Deplace était l'intime ami de Baillehache à la protection (?) duquel il dut les bontés du général de Loverdo, directeur du personnel au ministère de la guerre.

Si vous tenez à savoir comment s'y prenait M. Baillehache pour recruter ses hommes, lisez la dépêche suivante :

Urgent. Bordeaux à Autun, commandant 2e brigade à colonel chef d'état major Bordone. — Bordeaux, visée.

Prenez des mesures pour faire cesser un abus qui se commet sur la route de Marseille à Lyon ou sur divers points, notamment à Loriol. On détourne des compagnies de volontaires dirigés sur l'armée des Vosges et on les envoie à l'armée de la Loire. — Baillehache à Loriol a déjà subtilisé une compagnie venant de Marseille ; à Lyon on détourne la compagnie dite RÉPUBLICAINE partie également de Marseille ; ma brigade ne se formera jamais si cela continue, plusieurs compagnies de francs-tireurs du midi me sont annoncées, arriveront-elles jusqu'à vous ?

Signé : DELPECH.

Eh bien, M. de Ségur, savez-vous maintenant comment nous aurions pu ne pas nous organiser, et au lieu de prétendre que mon animosité contre les *bannis* Baillehache et Frapolli, nuisait au bien du service, êtes-vous pénétré au contraire de ceci, c'est que j'aurais dû, au lieu de tempérer les ordres de Garibaldi, et d'écrire comme je l'ai fait aux préfets de Valence et d'Avignon, envoyer deux gendarmes et *faire empoigner*.

Si vous n'étiez pas absolument convaincu, permettez-moi de vous dire encore, que si j'avais tenu essentiellement à rester chef d'état major, ou à conserver une situation prépondérante dans l'armée des Vosges, je n'aurais pas, à diverses reprises, donné ma démission au ministre de la guerre qui ne voulut pas l'accepter.

Toutes ces circonstances furent celles où le gouvernement central, trompé par ceux que nous avions chassés et qui parvenaient à nous créer des entraves pouvant compromettre le sort de notre armée et des positions qu'elle était appelée à défendre, semblait ajouter foi aux calomnies de ces épaves de notre armée.

Je n'ai pas voulu dans mon livre sur la campagne de 1870-71 faire connaître tous les documents que je possède, surtout ceux qui sont flatteurs pour mon amour propre; C'est vous, M. de Ségur, qui me forcez à transcrire ici la dépêche suivante pour mettre à néant vos insinuations; elle me fut adressée le 25 janvier, lorsque je réclamais encore et avec une énergie croissante pour qu'on nous débarassât du général Pellissier, disant que sans cela, et, que ma démission fût acceptée ou non, je partirais.

25 janvier, 9 h. 40 m. Guerre à général Bordone, Dijon.

Vous n'avez pas le droit de donner votre démission au moment où le pays a le plus besoin de vous, et je me garderais bien de l'accepter. Si vous aviez en nous et en notre justice la confiance que nous méritons vous auriez compris que la promotion du général Pellissier n'a rien de blessant pour vous; VOUS N'ÊTES POINT DESTINÉ A OPÉRER AVEC LE GÉNÉRAL PELLISSIER, et je vous réserve au contraire un accroissement militaire qui vous remplirait d'orgueil, si vous le connaissiez. Mais la première condition pour que je puisse réaliser cette combinaison qui doit considérablement vous grandir, c'est que vous serviez le pays avec dévouement, sans arrière pensée, en négligeant les questions de personnes et en montrant ainsi que vous valez mieux que vos DÉTRACTEURS. Quant au général Pellissier, sa promotion a été uniquement motivée par le fait, qu'étant appelé à avoir affaire à d'autres généraux de mobilisés, ainsi que cela vient d'avoir lieu pour Franzini, il est indispensable

qu'il ait une autorité suffisante sur eux. Vous n'êtes pas destiné, je le répète, a opérer ensemble ; vos destinées sont dans une autre voie et c'est ce qu'un avenir prochain vous prouvera. Je compte entièrement sur votre dévouement et votre patriotisme.

Signé : C. de Freycinet.

M. de Freycinet se trompait, en croyant que la nomination de M. Pellissier au grade de général de division avait pu me causer quelque déplaisir ; on aurait pu le nommer quoique ce soit, que je ne m'en serais pas autrement préoccupé ; je n'avais qu'un but, me débarasser de sa grotesque et dangereuse personnalité. (Qu'on lise la page 345 et suivantes de *Garibaldi et l'Armée des Vosges*).

Je donnai enfin ma démission au général Le Flô, sitôt après que Garibaldi se fut embarqué pour retourner à Caprera, et si j'ai conservé, sous l'amiral Penhoat, mes fonctions de chef d'état major, je n'ai pas, je le suppose, besoin de dire que c'est par pur dévouement. On l'a vu par la suite, et je suis fier des services que j'ai encore pu rendre pendant la période des armistices et celle du licenciement.

Dans les paragraphes 65, 66, 67, 68, 69, il n'y a rien qui nous concerne ; dans votre pêche aux documents contre l'armée des Vosges, vous avez ramassé comme cela une foule de malpropretés qui, quelque soin qu'on prenne, quand on pêche en eau trouble, encrâssent les mailles du filet sans amener du poisson.

Vous avouez cependant, paragraphe 70, que :

« Le corps de l'Étoile ne devait pas davantage voir l'ennemi : c'est encore un de ces corps qui ont passé toute la durée de la guerre à s'organiser, au milieu de l'engouement des autorités de l'époque.

Vous ne pouvez certes pas nous rendre responsables des affaires du corps de l'Étoile, car vous le dîtes vous-

même, au paragraphe suivant, ce corps était formé et commandé par « M. Frapolli, après son expulsion de l'armée des Vosges, » et vous continuez qu'il a laissé de bons souvenirs dans notre pays, et que loin de nous ressembler, il était du nombre de « quelques-uns de ces chefs irréguliers qui ont été animés de sentiments plus élevés que les autres. »

Dans les paragraphes 72, 73, nous pouvons cueillir en passant quelques perles. — M. Frapolli y dit que son corps de l'Etoile « *a réussi malgré tous les obtacles soulevés par la jalousie absurde encore plus qu'impuissante du chef de l'armée des Vosges,* » et que, « *sans la sénilité de Garibaldi et la basse complicité de la clique des Vosges et d'une partie de l'administration centrale, il y aurait eu pour la seconde moitié du mois de janvier,* **CINQUANTE OU SOIXANTE MILLE HOMMES.** »

Et bien, que vous disais-je ? Voilà celui qui se dit, qui se proclame l'ami de Garibaldi : l'avez-vous jamais vu, M. de Ségur, ce vétéran des armées italiennes qui n'a jamais connu que les combats à l'arme blanche qui se livrent dans les temples maçonniques, à la première des trois épreuves qu'on fait subir au récipiendaire, pour le grade d'apprenti maçon ? — si vous ne l'avez jamais vu, je n'essaierai pas néanmoins de vous le dépeindre, il faudrait être Cham ou Daumier pour croquer dans tout ce qu'il a de cocasse, ce funambulesque personnage.

Voulez-vous que je vous donne une idée du degré d'estime que lui portaient des officiers qu'il retenait auprès de lui, quand ces officiers n'étaient pas classés dans les scories dont je vous ai parlé plus haut ? je choisis M. Païs lui-même, dont vous parlez à la fin du paragraphe 73 et dans le cours du paragraphe 74 :

Voici une dépêche de lui :

Autun. de Chambéry 2 janv 8 h. 5. Colonel Lobbia, état-major Autun.

Donné septième fois démission, grade colonel à Frapolli, et ne garderai grade, même si démission refusée : cela pour réponse aux méfiances sur mon compte ; dites à Garibaldi que suis toujours avec lui simple soldat.

Signé : Païs.

La lettre que vous a adressée M. Astruc, et que j'ai citée plus haut, me dispense de parler de ce qui est dit depuis le paragraphe 76 jusqu'au paragraphe 96, je pourrais même ne rien vous dire au sujet de ce dernier, car, j'ai démontré ailleurs que si Garibaldi, la veille dictateur du royaume des Deux-Siciles a été obligé, en quittant Naples en 1860, d'emprunter deux mille francs au banquier Mérikroff pour subvenir à ses besoins, il est parti de l'armée des Vosges plus pauvre qu'il n'y était entré, parce qu'il avait vidé ses poches pour secourir nos malheureux blessés ou les veuves de nos morts auxquels le gouvernement de Versailles, malgré d'incessantes réclamations, n'a encore accordé ni pensions ni secours.

Quant au droit qu'avait le comité de disposer de cette somme de huit mille francs indiquée dans votre rapport, il vous a été démontré — qu'elle n'avait pas tardé à suivre la route qu'avaient déjà prise tous les appointements du général en chef de l'armée des Vosges.

Vous dites :

« Lyon s'était contenté de donner le titre nu de citoyen Lyonnais à l'hôte généreux de la France en danger. »

Vous êtes dans l'erreur, M. le comte de Ségur, plusieurs départements, ceux surtout où l'armée des Vosges

a commis tous les crimes dont vous vous faites l'éditeur responsable, l'ont nommé député à l'Assemblée, la France Républicaine toute entière l'a acclamé, et il a eu l'honneur d'être insulté par vous et par les vôtres, c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour la gloire d'un homme.

Je vous parlerais des erreurs qui existent dans vos paragraphes 98, 99 qui en fourmillent, car de tous les corps que vous y citez, aucun, sinon celui des mobilisés de l'Isère, n'a fait partie de l'armée des Vosges, si je n'avais hâte d'arriver à vous parler du général Pellissier ; je sauterai même momentanément par-dessus la dépêche de M. Freycinet qui viendra mieux en situation, après ce que j'ai à vous dire du *général orateur* de la séance du 23 avril 1871.

Vous dites paragraphe 101 :

« Le général Pellissier a exposé à l'Assemblée (séance du 23 avril 1871) *qu'après avoir repoussé l'ennemi,* il était allé chercher des renforts à Lyon et avait combiné une marche avec Garibaldi. Quelques jours après, le général Crouzat déclarait au conseil municipal de Lyon quel espoir il pouvait fonder sur cette armée des Vosges.

« Pas d'autre force que l'armée de Garibaldi à Chagny et à Châlons, forte d'environ 25.000 hommes, le général Pellissier est du côté de Bourg avec 15.000 hommes et 10,000 hommes détachés de l'armée de Garibaldi, il n'y a pas beaucoup d'espoir que ces troupes puissent soutenir un choc sérieux. »

M. Pellissier n'a pas protesté contre les termes de votre rapport, il les accepte donc comme véridiques, et cela ne m'étonne pas, car je l'ai entendu moi-même, à cette séance du 23 avril 1871, à propos de la discussion sur le désarmement des gardes nationales, lire un discours humouristique qui ne devait pas, à mon sens, lui faire décerner la couronne des triomphateurs : mais en

croyant le faire monter au Capitole, vous allez être cause qu'il mesurera dans sa chute quelle est la hauteur de la roche Tarpeïenne : je le regrette, car, ce bon gros modéré vote, je ne sais pourquoi, avec les républicains, et je n'ai pas l'habitude de tirer sur mes troupes.

Mais il y a des gens qui, comme les harpies de la fable, gâtent tout ce qu'ils touchent ; M. Pellissier n'aura qu'à s'en prendre à vous de vos maladresses, et à lui de son immodestie, car il était présent à la chambre pendant la discussion sur les marchés et sur l'armée des Vosges, et il n'a pas décliné l'honneur d'avoir repoussé l'ennemi.

Je commence par vous mettre sous les yeux une série de documents :

No 611. Dijon, 25 janvier 71. midi. Au général Pellissier.

D'ordre du général Garibaldi, les troupes des légions de la Haute-Savoie qui sont dans le voisinage du chemin de fer ne doivent, sous aucun prétexte, quitter Dijon.

Veuillez donner des ordres en conséquence.

Le général chef d'état-major, Signé : Bordone.

J'ai ordre du ministre de renvoyer sans délai les légions de la Haute-Savoie à Lyon, je ne puis pas accepter des ordres du général Garibaldi en contradiction avec celles (*sic*) du ministre.

Signé : Pellissier.

Dijon, 25 janvier 71. Au ministre de la guerre, Bordeaux.

Il est nécessaire de déterminer ma position au point de vue du général Pellissier.

Nous avons l'ennemi en vue et il a fait partir pour Lyon trois légions de la Haute-Savoie qui demandaient à rester avec nous.

Nos troupes sont insuffisantes pour la vaste enceinte que nous avons à défendre.

Signé : G. Garibaldi.

Dijon, 26 janvier 1871.

Poste de Corcelles-les-Monts et de la butte aux Cailles

N° 653. Lieutenant-Colonel Pelletier, à Général Garibaldi.

Mon général,

Je reçois à l'instant un ordre du général Pellissier, ordonnant aux mobilisés de n'obtempérer à aucun ordre émanant de l'état-major du général Garibaldi, qu'autant que ces ordres seront écrits et visés par lui.

Malgré toute la déférence que j'ai pour mes chefs, je crois pourtant que c'est de vos ordres directs que je dois m'inspirer, puisque c'est par vos ordres que je garde les positions que j'occupe.

Je vous prie, mon général de régulariser ma position en m'envoyant un ordre spécial pour me couvrir.

Recevez, mon général, l'assurance de tout mon dévouement.

Signé : A. PELLETIER.

P. S. — Permettez-moi, mon général, de vous rappeler que mes hommes ont un besoin urgent de souliers, pantalons, capotes et d'armes nouvelles.

Il faut dire ici que ces dernières manœuvres du général Pellissier, étaient la suite d'une série d'embarras qu'il nous avait causés depuis que nous étions à Dijon. J'ai été forcé dans le livre que j'ai écrit sur l'armée des Vosges, de dévoiler certains faits que je ne veux pas répéter ici, mais qui m'auraient fait considérer comme une trahison contre mon pays, de laisser cet officier général à Dijon, si nous parvenions à pouvoir retirer nos canons de campagne des ouvrages en terre que nous avions faits autour de la ville, et par conséquent après avoir reçu les canons de douze en bronze, non attelés, qu'on nous avait promis.

Depuis longtemps déjà, je réclamais un officier général pour le remplacer, et je signalais tous les embarras qu'il nous causait. On peut voir par la bizarrerie des documents ci-dessus, de quelle façon M Pellissier *repoussait l'ennemi de Dijon*, lui qui ne quittait jamais son cabinet et dont j'avais relégué les mobilisés, qui n'étaient d'ailleurs pas sous nos ordres, dans les positions en arrière de la ville.

Voici un document qui le prouve :

N° 100. 10 janvier.

Au général Pélissier,

Notre première brigade, pousse ses détachements depuis Fontaine jusqu'à Etaules ; notre troisième, dont le quartier général est à Talant, les pousse jusqu'à Malain et Pont-de-Pany, avec grand gardes en avant,

l'artillerie que nous devons placer à Talant et à Fontaine, en attendant l'arrivée des canons qu'on nous a promis, absorbe donc toutes les ressources des cantonnements de cette zône.

Des troupes des deuxième et quatrième brigades doivent être également échelonnées sur la route de Langres, dont le plateau va être occupé par les troupes que nous faisons marcher pour flanquer l'armée de l'Est en dessous de ce point. Je vous ferai savoir jusqu'où les corps de ces deux brigades appuyés sur Dijon devront s'étendre ; je vous serais donc obligé de fixer d'autres cantonnements à vos mobilisés, à cause de l'insuffisance des ressources locales et de la nécessité des approvisionnements réguliers par l'intendance.

Cela modifie, ainsi que vous me le faites justement remarquer, les limites qu'avec vous, nous avions circonscrites autour de Dijon, pour les troupes sous vos ordres.

Je n'ai pu encore étudier les ressources des cantonnements de Corcelles-les-Monts, et Mont-Afrique, en un mot du plateau que je considère comme la clef des vallées qui mènent à Lyon et à Autun et qui assurent un refuge et une retraite certaine à des troupes défaites ; mais si vous pouviez concentrer dans cette position une partie de vos forces, je crois que ce serait bien. J'y ferai exécuter des ouvrages.

Décidez-vous même, au sujet de ces positions. Je vous abandonnerai, en outre, de la ville tout ou presque tout pour le restant de vos troupes, et je vous prie de me faire connaître leur nombre et leur dislocation dans les différents faubourgs autour et en arrière de Dijon.

Signé : BORDONE.

Je dois faire remarquer que de tous les mobilisés sous les ordres du général Pellissier, la légion du lieutenant-colonel Pelletier seule, faisait partie de notre armée depuis notre arrivée à Autun où nous l'avions trouvée en train de s'organiser.

On peut donc à bon droit comprendre notre indignation, à la vue de l'ordre envoyé à M. Pelletier, quand le général et moi, presque toujours aux avant-postes, et faisant exécuter des mouvements à nos troupes par des ordres verbaux transmis, pendant le combat, par nos officiers d'état-major, et dont l'exécution immédiate était la seule garantie de succès, nous nous trouvions exposés à voir compromettre la sécurité d'une ville dont la garde nous était inébranlablement confiée.

Mais ce n'était pas là le seul motif de plainte que nous avions contre M. Pellissier.

A notre arrivée à Dijon, le 7 janvier, nous nous étions hâtés d'aller en reconnaître les abords, et avant même d'entrer en ville, le général et moi nous allâmes visiter les positions de Fontaine et de Talant ; nous y trouvâmes des ouvrages ébauchés, tellement mal conçus, et si pitoyablement, si dangereusement exécutés, qu'à peine rentrés en ville, nous fîmes appeler le commandant du génie Chenot, qui de concert avec le général Pellissier, ancien officier d'artillerie, avait eu l'idée et la direction de ces ouvrages de défense, je le répète, à peine ébauchés. (*Voir Garibaldi et l'armée des Vosges*, chap. XIII, p. 326 et suiv.)

Je recevais en effet, le lendemain de M. Chenot le document suivant :

Mon général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sommaire sur l'organisation des travaux de défense à établir autour de Dijon, conformément à la dépêche ministérielle du 3 courant, ce rapport est accompagné d'un plan d'ensemble et d'une feuille de croquis, il conclut à la demande immédiate d'un crédit de cent mille francs, pour pourvoir à l'exécution des travaux entrepris ou à entreprendre ; en attendant la décision qui prononcera sur le degré de perfection et de force à donner aux ouvrages dont il s'agit, cette condition essentielle fixée, il sera possible de déterminer avec approximation suffisante, l'évaluation totale des travaux à effectuer pour atteindre le but à poursuivre.

J'ai l'honneur, etc.

Le commandant du génie, pour la Cote-d'Or,

Signé : CHENOT.

Je regrette d'avoir été forcé de le dire et d'être obligé de le répéter encore, je fus obligé de m'adresser immédiatement au ministre à Bordeaux, pour lui signaler cet état de choses, et quelques jours après, M. le commandant Chenot recevait cette dépêche ;

Guerre à commandant génie Chenot, à Dijon.
Faire suivre à Auxonne.

Général Garibaldi, ayant été chargé de la défense du territoire de Dijon, vous n'avez plus à vous en occuper; réglez les comptes de dépense et envoyez rapport.

Signé : VÉRONIQUE.

Ça ne faisait pas le compte de M. Chénot ni de M. Pellissier qui écrivaient de concert au ministère, de manière à provoquer encore, à la date du 20 janvier 4 h. 30 du soir, une dépêche ainsi conçue :

Extrême urgence, guerre à général Bordone.
On prétend que les travaux de défense autour de Dijon sont à peu près arrêtés et on semble croire que c'est au commandant Chenot à les continuer ; s'il en est ainsi, veuillez me le mander pour que j'envoie immédiatement des instructions au commandant Chenot.

Signé : FREYCINET.

Commence-t-on à comprendre que j'avais quelques motifs de me plaindre, entre autres choses plus sérieuses encore, de la présence et des agissements de M. Pellissier à Dijon, et qu'il m'importait peu de provoquer la colère de M. de Freycinet dans sa dépêche du 19? — je servais mon pays et la République, et non des hommes.

Qu'on remarque que la dépêche ci-dessus est du 20 janvier, 4 h. 30 du soir. — Le lendemain matin, nous étions attaqués et nous n'avons pu contenir et repousser l'ennemi, que grâce à ces ouvrages terminés et armés par nos soins, construits en nombre plus considérable, et bien plus sérieusement que ceux du projet Chenot, et qui n'ont coûté, cependant, que 45,000 fr., alors que (ainsi qu'on l'a vu par le document cité plus haut), M. Chenot demandait cent mille francs pour les exécuter.

Un autre raison qui pourrait s'appeler de sentiment, mais qui était encore plus sérieuse pour moi, est celle-ci :

Le soir de la bataille du 21, les prussiens ayant déplacé leur centre d'action et l'ayant porté vers Messigny, nous envoyèrent en parlementaire au milieu de la nuit, un notaire de cette ville par lequel ils nous fesaient demander de leur abandonner Dijon, sous peine d'un bombardement qui devait commencer à 7 heures du matin.

Le notaire de Messigny était accompagné par M. Dubois, maire de Dijon et par M. le général Pellissier que j'introduisis aussitôt auprès du général, ne voulant pas prendre sur moi de leur faire la réponse. (On peut lire cela, pages 331 et suivantes, dans le livre *Garibaldi et l'armée des Vosges*); la réponse de Garibaldi fut, que « si l'ennemi ne venait pas le chercher à Dijon, il irait lui, le chercher dans ses cantonnements. »

Il nous suffit de voir la physionomie du général Pellissier en entendant cette réponse, pour comprendre, qu'à défaut d'autres raisons, nous ne pouvions compter en rien sur sa coopération et que surtout nous ne pouvions pas le laisser seul à Dijon.

Voici encore quelques documents qui achèveront d'éclaircir la situation et qu'il est absolument nécessaire de faire connaître :

26 janvier, guerre à général Pellissier. Communication à général Garibaldi.

Désireux d'éviter des conflits qui pourraient être pénibles entre vous et le général Garibaldi, je vous prie de vous rendre momentanément à Lyon où vous recevrez mes instructions ; vous remettrez immédiatement au général Garibaldi le commandement de tous les mobilisés sous vos ordres. Lieutenant-colonel Vétault sera chargé en votre absence de l'expédition des affaires de la division — réponse urgente.

Signé : DE FREYCINET.

C'est là ce que le général Pellissier appelle « aller chercher des renforts à Lyon, après avoir repoussé l'ennemi de Dijon. »

Garibaldi avait répondu à cette communication :

Merci de votre confiance exécuterai vos instructions avec tout mon dévouement.

Quelques instants après on lui disait encore :

Extrême urgence, guerre à Garibaldi. Dijon.

En réponse à votre dépêche de ce soir, 12 h. 55 m., nous remettons en votre main le commandement total des forces réunies à Dijon et dans le département de la Côte-d'Or, le général Pellissier reçoit ordre de se rendre à Lyon, pour éviter tout conflit avec vous.

Vous savez mieux que moi, général, que les grandes situations imposent de grands services ; vous avez habitué le monde à vous les voir remplir. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, en retour de l'unité de commandement que nous créons pour vous, c'est à la fois D'ASSURER INÉBRANLABLEMENT la défense de Dijon et de diriger sans délai une expédition sur Dôle et Mouchard, en vous mettant en rapport avec le général Bourbaki à Besançon, de manière à produire une diversion utile à ce général ; la tâche est difficile, mais elle n'est au dessus ni de votre courage ni de votre génie. Répondez si nous pouvons compter sur cet appui de votre part. Je donne ordre aux mobilisés de Saône-et-Loire de se diriger sur Dijon, je hâte de nouveaux renforts.

Signé : DE FREYCINET.

Et il répondait de nouveau :

Merci de votre confiance, j'exécuterai vos ordres avec tout mon dévouement. Menotti Garibaldi part pour Bourg, pendant qu'envoyons officiers vers Pontarlier, et civils en Suisse, car sommes sans nouvelles de Bourbaki.

On a déjà vu plus haut qu'au 1er avis de M. de Freycinet nous fîmes marcher des troupes qui s'emparèrent le lendemain des hauteurs de Mont-Rolland et obligèrent les prussiens à évacuer Dôle, et que Garibaldi, avec la 3e brigade de Menotti et la 1re de Canzio marcha vers Lons-le-Saunier et Pontarlier avec 10,000 hommes environ. C'est de cela probablement que parlait le général Crouzat dans sa dépêche, mais est-ce là ce que veut dire M. de Ségur quand il écrit : « que le général Pellissier

dans la séance du 23 avril 1871 a émis toutes les prétentions qu'il lui prête dans son rapport : j'aurais été heureux de ne pas être forcé de parler de lui et de ne pas être en contradiction avec M. de Freycinet qui dans son ouvrage à écrit à propos de la troisième journée de la bataille de Dijon « la lutte recommença le lendemain et le surlendemain, le succès final resta à Garibaldi *vaillamment secondé par le général Pélissier.* » Mais aucune considération ne peut me dispenser de dire la vérité. Ce sont les documents qui parlent et non moi.

Il me faut maintenant parler de la dépêche de M. de Freycinet dont la première apparition eut lieu à la tribune, le jour même où on venait de m'incarcérer à Marseille. Il fut facile à M. de Bastard, ex-secrétaire de M. de Loverdo, de faire comme ce prédicateur romain qui plaçait devant lui son bonnet carré et l'interpellait, comme s'il eut interpellé J.-J. Rousseau, espérant de persuader ainsi à ses auditeurs que Rousseau n'avait rien à répliquer.

Cette dépêche a été bien des fois reproduite depuis ; M. l'avocat général Benoît trouva bon de l'exhumer aussi dans mon procès en Cours d'assises contre Chenet, avec autant d'à-propos que le fait, dans son rapport, M. de Ségur, Mais M. Benoît, du moins, mettait cette dépêche à sa véritable adresse, à la mienne, tandis que le rapporteur de la commission des marchés l'a considérée comme si elle avait été adressée à Garibaldi : On n'est pas plus industrieux que cela.

Devant la Cour d'assises j'ai dû me défendre et étouffer une dépêche où les angoisses patriotiques du délégué au département de la guerre se trahissent, sous vingt autres dépêches adressées par lui au même moment et que par modestie, je ne veux pas reproduire ici; mais les situations ne sont pas les mêmes, à la Cour d'assises j'avais à me dé-

fendre contre le réquisitoire d'un procureur général, ici j'accuse toute la commission des marchés dans la personne de son jeune et imprudent rapporteur, M. le comte de Ségur, député de Seine-et-Marne.

Je croyais en avoir fini, mais non, il y a encore quelque chose, et moi, qui trouvais tout-à-l'heure que M. de Ségur mollissait, je suis forcé de reconnaître, au contraire, qu'il a conservé son trait le plus empoisonné pour la fin ; je pourrais dire aussi le plus maladroit ; il dit en effet :

Très-peu de jours avant le 18 mars, il arriva des contingents pour l'insnrrection ; ils ont changé complètement la physionomie de Paris : c'étaient des hommes de l'armée de l'Est, appartenant à des corps irréguliers qui avaient été dissous à Lyon, des Garibaldiens. Il y en avait 18,000 comme cela. »

C'est M. de Ségur qui dit cela, revcnant ainsi à son point de départ, comme un serpent qui se mord la queue ; le lecteur comprendra que si l'on a vu à Paris, pendant la Commune des gens licenciés à Lyon, ces gens là n'étaient pas des garibaldiens.

Notre armée fut toute entière licenciée à Macon.

Je laisse la parole pour en finir à l'amiral Penhoat qui dit au chapitre VIII, dans son rapport au ministre de la marine :

« Nul ne pouvait d'ailleurs remplacer le général Bor-
« done pour l'œuvre qui restait à accomplir (le licencie-
« ment). Seul, il connaissait à fond les hommes de cette
« armée, les événements auxquels elle avait pris part, les
« susceptibilités qu'il fallait ménager. Seul, il avait sur les
« fils de Garibaldi et sur les principaux chefs des corps,
« l'autorité morale nécessaire pour les attacher à leurs
« fonctions tant que leur présence y serait nécessaire.

« L'intelligence remarquable dont il était doué, sa prodi-
« gieuse activité, sa puissance de travail, l'excellent esprit
« dont il ne cessait de donner la preuve, en faisaient
« l'auxiliaire indispensable du licenciement de l'armée
« qu'il avait organisée.

« Ce n'est pas sans peine qu'on avait obtenu des fils
« de Garibaldi une coopération absolue et un dévoue-
« ment qui fut bien digne d'éloges; à plusieurs reprises,
« ils envoyèrent leur démission, se refusant, disaient-
« t-ils, à agir ainsi contre un sentiment très-prononcé,
« exprimé par des hommes qu'ils avaient conduits au
« combat, sentiment qu'ils partageaient eux-mêmes, de
« l'humiliation qu'on leur infligeait, en leur enlevant des
« armes qu'ils avaient si vaillamment portées. Dans
« toutes ces occasions, l'influence du général Bordone
« fut décisive et l'on peut dire qu'à cette seule influence,
« soutenue et bien comprise par le général en chef, fut
« due, en ce temps-là, la tranquillité des départements
« occupés par l'armée.

« Si son concours avait fait défaut, si sa bonne volonté
« n'avait été ni soutenue ni comprise, on ne peut savoir
« ce qui serait arrivé, car cette armée, placée aux portes
« de Lyon, à proximité du Creuzot et de Saint-Etienne,
« dans les montagnes de Tarare, favorables à la guerre
« de partisans, pouvait former en province un centre de
« guerre civile, comme il s'en formait un à Paris. »

Après ce qu'on vient de lire, les répliques de MM. Blavoyer et d'Audiffret-Pasquier à la tribune, les second et troisième jour de la discussion, paraîtront peut-être encore plus odieuses, car, presque tout ce qui est dans cette brochure, ils le savaient; mais on ne qualifie pas une telle conduite, on la dénonce.

Nous en avons fini avec la commission des marchés, mais déjà on nous donne quelques échantillons des rapports de M. de Sugny sur le gouvernement du 4 septembre. Or, M. de Ségur, pendant ma déposition, n'a pas cessé d'être excessivement mucilagineux avec moi, tandis que, dans ma déposition devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, M. de Sugny a manifesté des sentiments tellement passionnés qu'il en est arrivé, vis-à-vis de moi, à faire de véritables pétitions de principes, c'est-à-dire à prendre les effets pour les causes.

J'ai répondu à M. de Ségur, je répondrai à M. de Sugny, quand son œuvre sera *parfaite*.

Mais il ne faut pas que tous ces messieurs, pas plus que vous, ami lecteur, croient que le langage que je me suis vu quelques fois obligé de tenir dans le cours de cette réponse, par suite des cocasseries auxquelles j'étais obligé de répliquer, soit mon langage habituel ; si l'un d'eux veut que nous nous expliquions face-à-face, et sérieusement, je suis prêt à leur prouver que je peux, à l'occasion, avoir une tenue académique.

Il me suffira, je l'espère, pour m'excuser auprès de vous, cher lecteur, des excentricités que vous avez pu remarquer dans ce récit, de vous donner comme conclusion la lettre que j'adressai à M. Blavoyer, le 9 mai 1872, cinq jours après que j'eus pris connaissance de son rapport :

Avignon, le 9 mai 1872.

A Monsieur Blavoyer, membre de l'Assemblée nationale.

Je viens de lire dans le *Journal officiel de la République française* du 5 courant, le rapport que vous avez fait, au nom de la commis-

sion des marchés, sur les dépenses d'équipement des corps-francs du département du Rhône, et j'y remarque le passage suivant :

« *Si nous comparons l'équipement des Garibaldiens à celui qui a été*
« *donné à notre armée, nous ne pouvons que condamner énergiquement*
« *la conduite de ceux qui se sont montrés si prodigues pour l'étranger*
« *et si parcimonieux pour nos soldats.* »

Cette phrase venant après l'énumération de divers corps-francs qui ont été organisés et équipés à Lyon, et avec lesquels nous n'avons jamais eu le moindre rapport, semble laisser retomber sur les Garibaldiens, c'est-à-dire sur *les troupes de n'importe qu'elle provenance* qu'a commandées le général Garibaldi, les seules qui, en un mot, aient le droit de s'honorer du titre de *Garibaldiens*, l'odieux d'une exception à laquelle, j'aime à le croire, vous n'avez pas intentionnellement cherché à donner un semblant de vérité, car vous vous trouveriez, sans cela, compris dans la liste des diffamateurs que je poursuis, et que je poursuivrai sans relâche, ou des personnes trop peu circonspectes qui ont accepté, sans contrôle, les assertions malveillantes de ceux qui ont pris à tâche de déconsidérer l'armée des Vosges et ses chefs.

Jusqu'ici, monsieur, je n'ai connu que deux personnes qui se soient occupées de la liquidation des comptes de l'armée commandée par le général Garibaldi : ce sont M. Airolles, notre ex-intendant général, actuellement à Marseille, et M. Baumés un de nos sous-intendants, dont les bureaux sont aujourd'hui à l'hôtel des Invalides.

Pendant toute la campagne et jusqu'à ces derniers jours, j'ai été maintes fois en rapport avec ces messieurs pour les questions de liquidation ayant trait aux opérations du corps d'armée dans lequel j'ai été chef d'état-major général, et je ne crains pas de déclarer qu'il est impossible que l'un d'eux vous ait fourni les éléments d'un rapport semblable à celui que je viens de lire, en ce qui nous concerne du moins.

S'il existe une ou plusieurs autres personnes ayant pris part à cette enquête, elles ont eu le tort grave de ne pas me demander des explications, car je leur aurais prouvé, pièces en main, que la

responsabilité du général Garibaldi ni celle d'aucun des chefs de son armée ne peut être engagée dans une pareille question, et qu'aucune troupe, chefs et soldats, n'a été plus pitoyablement ni plus parcimonieusement armée et équipée que ne le fût la nôtre.

J'aurais pu aussi vous épargner la triste mission de jeter, après tant d'autres, votre imprécation à ces *étrangers* qui sont venus combattre pour la défense et l'intégrité du territoire français.

En toute occasion, par avis directs et par affiches publiques, les habitants et les fournisseurs ont été avertis par nous qu'ils ne devaient obtempérer à une réquisition de quelque nature qu'elle fût, si elle ne portait pas l'approbation de l'état-major général de l'armée, et je mets au défi qui que ce soit de produire une réquisition de cette nature qui n'ait pas été régulièrement payée.

On nous avait donné au début de la campagne, comme intendant général, un M. de Baillehache, qu'au bout de quelques jours nous avons reconnu comme incapable, pour ne pas dire pis : le général Garibaldi le révoqua de ses fonctions et informa le gouvernement qu'il le mettait à sa disposition ; les préfets de Lyon et de Chambéry furent informés de cela et n'en continuèrent pas moins à couvrir M. de Baillehache de leur protection, quoiqu'ils eussent eu connaissance d'une dépêche provoquée par cette résistance et ainsi conçue :

« Colonel Bordone, faites arrêter Baillehache, je confirme vos pouvoirs.

Signé : G. GARIBALDI. »

Or, les seules choses que vous signaliez à la charge des Garibaldiens, mais c'est encore trop et mon devoir est de protester, ce sont de brillants uniformes d'*officiers*, fournis par M. Fénétrier, sur des bons que vous appelez réguliers.

Sachez, monsieur, que ces uniformes furent faits sur la commande de ce M. Baillehache que nous venions de révoquer, pour des officiers de sa fabrique, et qui, compris sur la liste de M. Fénétrier, n'ont jamais fait partie de notre armée.

Il nous est arrivé durant la campagne quelques réclamations du-

genre de celle de M. Fénétrier; elles ont été immédiatement transmises au trésorier-général et à l'officier payeur du corps auquel appartenaient les débiteurs, et la retenue a été opérée sur leurs appointements.

M. Fénétrier, qui s'était d'ailleurs adressé à nous à la fin de la campagne, et dont nous avions remis la réclamation à M. Airolles, avait été informé, dès le début, de cette situation, et il aurait dû réclamer soit au général Frapolli, repoussé de notre armée, et qui n'en créa pas moins, plus tard, le corps dit de l'*Étoile*, soit au général Mazure qui, malgré nos réclamations, retint à Nevers et à Bourges un bataillon français d'un corps équipé à nos frais, à Lyon, et dans lequel se trouvaient quelques-uns des débiteurs de M. Fènétrier.

Jamais un marché, si faible qu'il fût, n'a été fait sans avoir été examiné et ratifié par les intendants de notre armée ; je ne comprends pas sous ce titre M. Baillehache qui me força, dès la fin d'octobre 1870, à envoyer à Lyon le capitaine d'état-major Foulc, pour régulariser les marchés véreux passés par cet intendant de fantaisie, payer les dettes contractées pour le compte de l'armée des Vosges, et apporter en un mot l'ordre, l'économie et l'honnêteté là où commençait à régner le désordre, pour ne pas dire plus.

Tous les actes de M. Foulc furent d'ailleurs contrôlés, vérifiés et approuvés, dès que nous arriva notre premier et véritable sous-intendant militaire, M. Baumès.

La gestion de M. Foulc, comme celle de tous les agents nommés par nous, défie la critique la plus sévère ; il n'agissait d'ailleurs à Lyon qu'après s'être concerté avec M. Andrieux, alors comme aujourd'hui procureur de la République dans cette ville, et président du comité qui s'y était formé pour l'organisation et l'équipement des corps francs.

Quant au personnage qui est désigné dans votre rapport sous le nom de colonel Garibaldi et qui, par suite, semble être de la famille de notre général en chef, c'est encore un officier de la fabrique Baillehache, qui ne s'est jamais appelé Garibaldi et à qui j'ai

fait signifier moi-même d'avoir à quitter Lyon, n'ayant pas d'ailleurs à le révoquer pour une fonction ou un grade qu'il n'a jamais eu.

L'histoire de ce fameux manteau de 190 francs, *si ample et si bien doublé de rouge* (*comme vous vous plaisez à le dire, et que quelques journalistes, après la lecture de votre rapport, disent avoir vu sur les épaules de Garibaldi à Bordeaux*), comme tant d'autre choses, ne nous touche donc en rien ; mais la forme de votre rapport semble nous l'attribuer, et c'est contre cet ensemble de faits que je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable.

Il peut nous convenir de mépriser les allégations de certains journalistes qui ont pris texte de votre rapport officiel, pour essayer de faire encore rire un peu leurs lecteurs aux dépens de Garibaldi et de l'armée des Vosges; mais nous ne pouvons laisser passer, *sans leur donner un démenti formel*, des appréciations comme celles que j'ai soulignées, en tête de cette lettre, et que j'ai extraites du *Journal officiel de la République*.

Des uniformes brillants, on a pu en trouver chez les pseudo-Garibaldiens organisés par MM. Frapolli et Baillehache, grâce à la tolérance du préfet du Rhône ; mais nous n'avons rien de commun avec ces gens, et je mets au défi qui que ce soit de prouver qu'ils ont été tolérés à l'armée des Vosges.

Quant à nos pauvres soldats français ou étrangers, ils ont été, je le répète, plus pitoyablement équipés et armés qu'aucune autre troupe, ce qui ne les a pas empêchés de faire noblement leur devoir dans cette malheureuse campagne de 1870-71.

A vous, monsieur, comme à toute autre personne honorable ayant un caractère officiel ou non, qui pourrait en faire la demande, j'offre de faire la preuve de tout ce que j'avance : cette prenve, je l'ai offerte à M. Daru et à la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre; j'attends toujours qu'on me la demande, je suis prêt depuis longtemps, et je suis impatient de la faire

Veuillez agréer, monsieur, mes civilités empressées.

BORDONE.

Le lecteur est prié de vouloir bien remarquer que dans tout ce qu'il vient de lire, les textes originaux ont été scrupuleusement respectés : en ce qui concerne surtout le rapport de M. de Ségur, les fautes typographiques elles-mêmes ont été conservées, et on ne pourra pas dire que nous avons puisé nos arguments à des sources impures comme l'ont fait plusieurs fois nos contradicteurs, puisque cette brochure n'a été écrite qu'avec le *Journal officiel de République française* sous les yeux.

